

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 13 NOVEMBRE 2013

VOLUME 141

ROSA FANIZZI et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,
Me ÉLIZABETH FERLAND
Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me LAURENT THEMENS et Me JEAN-CLAUDE pour le Fonds de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	7
RICHARD MARION	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	10
GUY THÉRIAULT	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	165

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
105P-1062 : Courriels de Guy Thériault, en liasse	187
105P-1063 : Autorisation d'investissement du 5 novembre 2004 et sa modification du 10 février 2006 de SOLIM	202
105P-1064 : Entente de partenariat du 7 juin 2005 - Investissement de 3 M\$ en faveur de Hinon inc. en partenariat avec le Groupe Shanuk inc.	226
105P-1065 : Financement - crédit-relais de 400 000 \$, 12 juillet 2005 entre SOLIM, Productions Tipi, Laurent Gaudreau et Denis Vincent	240
105P-1066 : Photographie de Denis Vincent	240
105P-1067 : Billets promissoires à SOLIM, juillet 2005 à novembre 2005	243

- 105P-1068 : Lettre de St-Louis Consulting du 26
septembre 2005 - Rapport sur les
recettes et déboursés du 3e déboursé
du financement crédit relais - Dossier
Productions Tipi inc.
248
- 105P-1069 : Entente de partenariat modifiée du 16
mars 2006 - Investissement de 3 M\$ en
faveur de Hinon inc. en partenariat
avec le Groupe Shanuk inc.
262
- 105P-1070 : Convention transitoire du 22 juillet
2007 et addendum du 31 octobre 2008
entre Solim, Productions Tipi, Groupe
Shanuk et Hinon
269
- 105P-1071 : Bail août 2007 et son addendum du 21
novembre entre la Sépaq et Productions
Tipi inc. Et Spectacles Circum-
Polaires inc.
271

105P-1072 :	Contrat de financement entre Tipi Hinon s.e.c., Hinon inc., Le Groupe Shanuk inc., Productions Tipin inc. et Spectacles Circum Polaires inc. du 27 novembre 2007	275
105P-1073 :	Convention de mise sous écrou du 27 novembre 2007 entre Tipi Hinon s.e.c., Hinon inc., Productions Tipi inc. et Gravel Bédard Vaillancourt Avocats	275
105P-1074 :	Courriel de Guy Gionet du 14 février 2008 - projet Tipi	281
105P-1075 :	Mémo de SOLIM du 19 février 2008 - Projet Tipi	285
105P-1076.1 :	Écoute électronique 08-0469_02229 du 14 avril 2009	289
105P-1076.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469_02229 du 14 avril 2009	290

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce treizième (13e)
2 jour du mois de novembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour Monsieur.

8 M. RICHARD MARION :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que les avocats peuvent... Bonjour à tous.

12 Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il
13 vous plaît?

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
16 Commissaire. Simon Tremblay pour la Commission.

17 Me ÉLIZABETH FERLAND :

18 Élisabeth Ferland pour la Commission.

19 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

20 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
21 général du Québec.

22 Me PIERRE HAMEL :

23 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
24 construction du Québec.

25

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
3 construction du Québec.

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour, Madame, Monsieur. Alors, Denis Houle pour
6 l'Association des constructeurs de routes et grands
7 travaux du Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
10 constructeurs de routes et grands travaux du
11 Québec.

12 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

13 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
14 Québec.

15 Me FÉLIX RHÉAUME :

16 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
17 Québec.

18 Me LAURENT THEMENS :

19 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
20 solidarité.

21 Me JEAN-CLAUDE HÉBERT :

22 Oui, bonjour. Jean-Claude Hébert également pour le
23 Fonds de solidarité.

24 Me PIERRE POULIN :

25 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des

1 poursuites criminelles et pénales.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Donc, Madame la Greffière, si vous pouviez
4 assermenter le cent quatrième (104^e) témoin de nos
5 travaux, monsieur Richard Marion, qui est l'ancien
6 p.d.g., là, de l'entité appelée la SOLIM, de
7 quatre-vingt-quinze (95) à deux mille quatre
8 (2004).

9 LA GREFFIÈRE :

10 Si vous voulez vous lever debout pour être
11 assermenté.

12 M. RICHARD MARION :

13 Oui.

14

15

16

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce treizième (13e)
2 jour du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 RICHARD MARION, comptable

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Donc, bonjour,
12 Monsieur Marion.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Avant de parler un peu, là, de votre passage à
15 la SOLIM, on va parler un peu de vous. Donc, sans
16 trop entrer dans le détail, peut-être nous
17 expliquer, là, quel titre professionnel possédez-
18 vous?

19 R. Je suis c.m.a. administrateur agréé et c.p.m.

20 Q. **[3]** C.M.A., juste pour être certain qu'on soit sur
21 la même longueur d'onde, c'est quoi exactement?

22 R. Comptable en management accrédité, maintenant,
23 c'est c.p.a.

24 Q. **[4]** C.P.A. O.K. Et le c.p.m., c'est pour quoi cet
25 acronyme-là?

1 R. C'est Certify Property Manager.

2 Q. **[5]** Et pour que...

3 R. Gestionnaire de...

4 Q. **[6]** Gestionnaire de propriétés certifié, si on
5 veut...

6 R. C'est ça. Exactement.

7 Q. **[7]** ... si on fait une traduction libre. Donc, est-
8 ce que je me trompe en disant que vous êtes un
9 comptable spécialisé dans le domaine de
10 l'immobilier?

11 R. Je suis un comptable généraliste, mais j'ai fait
12 beaucoup d'immobilier.

13 Q. **[8]** Bon. Justement, quand vous dites que vous avez
14 fait beaucoup d'immobilier, on va faire votre
15 parcours professionnel de vos débuts jusqu'à
16 votre...

17 R. D'accord.

18 Q. **[9]** ... bien, jusqu'à ce jour, en fait. Donc, peut-
19 être pour nous débiter... nous expliquer, pardon,
20 votre première expérience professionnelle, là, sur
21 le marché du travail.

22 R. Hum, hum. Alors, j'ai débuté ma carrière à Domtar
23 dans l'usine de papier fin à Cornwall. Je suis
24 originaire de Cornwall en Ontario.

25 Q. **[10]** En quelle année environ étiez-vous chez

1 Domtar, Monsieur Marion?

2 R. Ça, c'était en dix-neuf cent soixante-cinq (1965)
3 environ.

4 Q. **[11]** O.K. Donc, vous débutez en soixante-cinq (65)
5 chez Domtar comme comptable.

6 R. Comme comptable en prix de revient. Domtar m'a
7 transféré à Montréal...

8 Q. **[12]** D'accord.

9 R. ... responsable à ce moment-là pour... chef
10 comptable pour la division de camionnage. J'ai
11 quitté Domtar pour me joindre à USS Consultant par
12 la suite. USS Consultant, c'était la propriété de
13 US Steel.

14 Q. **[13]** O.K.

15 R. Et la spécialité, c'était la gestion du projet de
16 Quebec Cartier Mining à Wabush. Je suis allé
17 ensuite à Standard Life.

18 Q. **[14]** Juste... à US Steel, vous étiez là...

19 R. Deux ans.

20 Q. **[15]** En quelles années?

21 R. J'étais directeur... directeur de bureau, jusqu'en
22 soixante-douze (72), soixante-dix (70) et soixante-
23 douze (72).

24 Q. **[16]** Parfait. Ensuite, vous allez à la Standard
25 Life.

1 R. À la Standard Life, effectivement.

2 Q. **[17]** Pour quelle fin?

3 R. De soixante-douze (72) à soixante-quinze (75) à peu
4 près.

5 Q. **[18]** Qu'allez-vous faire à la Standard Life,
6 Monsieur Marion?

7 R. J'étais responsable, j'étais... j'étais le
8 comptable de la division d'hypothèques
9 immobilières.

10 Q. **[19]** Est-ce qu'à ce moment-là c'est votre premier
11 contact dans le domaine immobilier, on pourrait
12 dire?

13 R. Oui, on pourrait dire.

14 Q. **[20]** O.K.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[21]** Donc, combien d'années allez-vous rester à la
17 Standard Life?

18 R. J'ai resté trois ans et demi environ.

19 Q. **[22]** Toujours dans le même domaine? Avec les mêmes
20 tâches, je veux dire.

21 R. Oui, avec les mêmes tâches, effectivement.

22 Q. **[23]** D'accord. Ensuite, après Standard Life, vous
23 allez, je crois, chez Gagnon et Archambault.

24 R. C'est ça.

25 Q. **[24]** C'est quoi Gagnon et Archambault?

1 R. C'est deux architectes qui s'étaient formés un
2 nombre de compagnies et ils étaient spécialisés
3 dans l'immobilier, mais ils avaient également
4 vingt-deux (22) compagnies.

5 Q. **[25]** O.K.

6 R. On m'a engagé comme vice-président finances du
7 groupe.

8 Q. **[26]** D'accord. Et là donc on est au milieu des
9 années soixante-dix (70) environ?

10 R. Oui, soixante et... soixante-quinze (75) à quatre-
11 vingt-deux (82), j'ai passé avec eux autres.

12 Q. **[27]** O.K. Donc, à ce moment-là vous travaillez dans
13 le domaine de l'immobilier principalement...

14 R. Immobilier...

15 Q. **[28]** ... ou également pour les entreprises?

16 R. Oui, les entreprises au total parce qu'il y en
17 avait vingt-deux (22) en tout. Les énumérer un peu,
18 il y avait comme Les... Les Ascenseurs Labadie, les
19 Bateaux Turbec, (inaudible) Construction. Et les
20 architectes Gagnon et Archambault avaient investi
21 dans l'immobilier résidentiel au départ. Il y avait
22 des abris fiscaux à ce moment-là, alors ils en ont
23 profité. Et ils sont devenus propriétaires de la
24 Place Dupuis. Alors, Les Immeubles Trans-Québec
25 faisait partie du groupe. C'était l'entreprise la

1 plus importante du groupe avec la propriété de la
2 Place Dupuis à l'intérieur.

3 Q. **[29]** Quelle était votre responsabilité chez Trans-
4 Québec?

5 R. Bien, j'étais vice-président finances pour tout le
6 groupe.

7 Q. **[30]** O.K. Ça incluait également Trans-Québec.

8 R. Effectivement, oui.

9 Q. **[31]** D'accord. Donc, il y avait Place Dupuis. Est-
10 ce qu'il y avait d'autres immeubles d'importance?

11 R. Il y avait plusieurs immeubles dont la Place Du
12 Cercle, on appelait ça la Place Du Cercle qui est
13 située sur le coin de Sherbrooke et Berri...

14 Q. **[32]** D'accord.

15 R. ... qui était du résidentiel. En arrière, c'était
16 du résidentiel. En arrière, c'était du résidentiel,
17 c'était en deux phases, et en avant c'était du
18 bureau de Transports Canada, Transports Québec,
19 pardon, et c'était l'hôtel aussi, l'Hôtel
20 Richelieu.

21 Q. **[33]** Et vous avez occupé ces fonctions-là jusqu'en
22 quatre-vingt...

23 R. Environ jusqu'en quatre-vingt-deux (82).

24 Q. **[34]** O.K. Et à ce moment-là, qu'est-ce que vous

1 allez faire?

2 R. Bien, disons que monsieur Gagnon a décidé de
3 regarder la possibilité de liquider ses actifs.
4 Alors, ça s'est adonné que la Caisse de dépôt
5 n'avait qu'un immeuble à ce moment-là. Ça fait, on
6 dirait que ça fait longtemps, depuis ce temps-là ça
7 a évolué énormément. Mais ils ont décidé d'acheter
8 Les Immeubles Trans-Québec. Le nom de l'entreprise,
9 ça s'appelait Les Immeubles Trans-Québec, et ça
10 existe encore aujourd'hui.

11 Q. **[35]** O.K. Mais c'est sous l'égide de la Caisse de
12 dépôt?

13 R. Aujourd'hui, ça l'est. Alors, ils ont acheté la
14 compagnie, et puis ça comprenait la Place Dupuis.
15 Ils ont également acheté la Place du Cercle.

16 Q. **[36]** Étiez-vous impliqué dans les discussions,
17 négociations?

18 R. Toujours.

19 Q. **[37]** Toujours?

20 R. Oui.

21 Q. **[38]** Donc, vous négociiez notamment les valeurs des
22 immeubles?

23 R. Bien, c'est-à-dire, les valeurs des immeubles, mais

1 surtout la réalisation de la vente ou ces choses-
2 là, l'aspect fiscal de l'ensemble, également.

3 Q. **[39]** Donc, une fois cette transaction-là conclue,
4 est-ce que vous allez passer à la Caisse de dépôt
5 ou vous allez plutôt...

6 R. Non, j'ai été invité. Malheureusement, j'aurais
7 peut-être dû y aller, mais je n'y suis pas allé.

8 Q. **[40]** Qu'avez-vous fait professionnellement à ce
9 moment-là?

10 R. Gagnon Archambault a décidé de liquider leurs
11 actifs, et puis il y avait eu certains ennuis,
12 quand même, les taux d'intérêts étaient très élevés
13 à ce moment-là. On parlait des taux d'intérêts de
14 douze pour cent (12 %). On venait de réaliser une
15 débenture à intérêt conditionnel avec une banque,
16 et la raison de ça, c'est parce que la banque, à la
17 place de recevoir douze pour cent (12 %), elle
18 recevait six pour cent (6 %). Mais le six pour cent
19 (6 %) représentait un dividende. Alors, vu la
20 situation particulière de l'ensemble, monsieur
21 Gagnon a décidé de liquider à ce moment-là. Et la
22 Caisse de dépôt était preneur. Alors, c'est une des
23 raisons pourquoi ils ont décidé de liquider
24 l'ensemble de leurs actifs.

1 Alors, j'ai formé ma propre compagnie, j'ai
2 fait de la gestion immobilière pendant deux ans, à
3 peu près.

4 Q. **[41]** Donc, vous gérez des immeubles, commercial ou
5 résidentiel?

6 R. Surtout commercial. Surtout commercial. J'ai fait
7 un peu de résidentiel, mais surtout commercial. Et
8 c'était pour le Groupe Citren à ce moment-là,
9 principalement. Même si c'était ma propre
10 entreprise, je travaillais particulièrement pour
11 eux.

12 Q. **[42]** C'était Rima Management, l'entreprise?

13 R. C'est ça.

14 Q. **[43]** Donc, la famille Citrenbaum, vous gériez,
15 combien environ d'immeubles gériez-vous à ce
16 moment-là?

17 R. Citren avait environ trois millions (3 M) de pieds
18 carrés d'immeubles industriels, et avait un hôtel à
19 l'intérieur de leurs actifs. Et ils avaient dix
20 millions (10 M) de pieds carrés de terrain à
21 développer. Dont Vaudreuil, Laval et un peu dans
22 l'est.

23 Q. **[44]** Un bon parc immobilier, quand même?

1 R. Un très bon parc.

2 Q. **[45]** Donc, vous allez travailler pour Citren, via
3 Rima Management, pendant environ deux ans?

4 R. Deux ans.

5 Q. **[46]** Ensuite, qu'est-ce que vous allez faire,
6 Monsieur Marion? Professionnellement, toujours.

7 R. Quatre-vingt-cinq (85), j'ai joint le groupe qui
8 s'appelle Famcorp, F-A-M-C-O-R-P. Famcorp ou Family
9 Corporation.

10 Q. **[47]** Qu'est-ce que ça fait, Famcorp?

11 R. C'est un holding privé d'un nommé monsieur Réjean
12 Gagné, qui était anciennement propriétaire des
13 Grues Gagné.

14 Q. **[48]** Et c'est de l'immobilier, toujours?

15 R. La raison de mon avenue, c'est qu'il avait trois
16 immeubles, mais il avait également acheté à
17 l'intérieur de tout ça du Fonds FIC.

18 Q. **[49]** C'est-à-dire?

19 R. Pour vous expliquer, c'est que la Banque
20 Laurentienne s'était portée acquéreur du Fonds FIC
21 à ce moment-là, et le Fonds FIC avait été déjà la
22 propriété de Power Corp. Et ça a suivi par monsieur
23 Jean-Louis Lévesque, comme propriétaire, et

1 (inaudible) Lévesque, justement, de Lévesque
2 Beaubien. La Banque Laurentienne, c'est monsieur
3 Garneau qui en était le président à ce moment-là.
4 Et monsieur Gagné le connaissait bien.

5 Q. **[50]** D'accord.

6 R. Alors, le Fonds FIC, quand la Banque Laurentienne
7 l'a acheté, il était à une banque, et il fallait
8 qu'il se départisse de la partie qu'on appelle
9 industrielle. La partie industrielle dans ce
10 groupe-là, ça comprenait les Chaussures Trans-
11 Canada, ça comprenait également les Caoutchoucs
12 Acton, A. Lambert International, et puis les Patins
13 Daoust. Alors, monsieur Gagné venait de se porter
14 acquéreur de ce groupe-là à peu près un an ou deux
15 avant moi.

16 Q. **[51]** Donc, vous vous êtes occupé de ces activités-
17 là?

18 R. J'ai été engagé pour être le, je dirais peut-être
19 le mentor des enfants. Il avait trois enfants.
20 D'ailleurs, Famcorp, F-A-M, ça s'adonne que c'est
21 les initiales des trois enfants aussi.

22 Q. **[52]** Donc, c'est Family, mais aussi les initiales
23 des trois enfants?

24 R. Exactement, oui.

1 Q. **[53]** Et chez Famcorp, vous êtes resté là longtemps?

2 R. Oui. J'ai resté là jusqu'en dix-neuf cent quatre-
3 vingt-treize (1993). Je suis devenu par la suite,
4 parce que ça allait très mal dans les Chaussures
5 Trans-Canada, à la place de faire de l'argent on a
6 commencé à en perdre, de l'argent. Et à titre de
7 vice-président des finances, j'avais réussi
8 d'enlever les crédits, disons les garanties dans
9 les immeubles, parce que quand on fait des
10 garanties, on fait une garantie sur l'ensemble. On
11 avait quand même séparé les garanties. Alors, les
12 prêts à Trans-Canada étaient suffisants et il n'y
13 avait pas d'autre garantie.

14 Par contre, vu qu'on commençait à perdre de
15 l'argent dans Chaussures Trans-Canada, parce que
16 j'étais dans le holding, moi, la banque lui a
17 demandé de donner une garantie personnelle. Alors,
18 je ne l'ai pas suggéré, mais il a décidé de le
19 faire, parce qu'il ne voulait pas faire faillite.

20 Alors, une fois qu'il a donné sa garantie
21 personnelle, il m'a demandé d'aller comme président
22 de Chaussures Trans-Canada.

23 Q. **[54]** C'est ce que vous avez fait?

24 R. Écoute, on avait de la difficulté, mais on a fait

1 ce qu'on appelle, puis je pense qu'on était les
2 premiers au Canada pour le faire, c'était un C-36,
3 qui est aujourd'hui connu comme l'arrangement des
4 créanciers. Et c'était une loi, on a utilisé une
5 loi qui datait de dix-neuf cent quatorze (1914) à
6 ce moment-là, qui avait été faite pour protéger les
7 familles.

8 Q. **[55]** Pour protéger à l'égard des créances?

9 R. Mais ça a fait son chemin, puis aujourd'hui c'est
10 le Chapter 11 canadien, je dirais.

11 Q. **[56]** Et donc, ensuite, une fois que vous présidez
12 les rênes de Chaussures Canada, jusqu'en quelle
13 année environ, quatre-vingt-treize (93), quatre-
14 vingt-quatorze (94)?

15 R. Quatre-vingt-treize (93), oui.

16 Q. **[57]** Ensuite, qu'est-ce que vous allez faire,
17 toujours au niveau professionnel, bien entendu?

18 R. En quatre-vingt-treize (93), je suis retourné avec
19 le Groupe Citren. Ils avaient certaines difficultés
20 à ce moment-là, et j'ai passé à peu près sept mois
21 avec eux.

22 Q. **[58]** Quelles étaient à ce moment-là vos
23 responsabilités dans le Groupe Citren, une fois que

1 vous y retournez, bien entendu, en quatre-vingt-
2 treize (93)?

3 R. C'est surtout un projet particulier. Ils étaient
4 propriétaires des immeubles avec la Caisse de
5 dépôt, alors ils m'ont demandé de négocier avec eux
6 des arrangements avec la Caisse.

7 Q. **[59]** Et donc, vous êtes resté seulement sept mois?

8 R. Sept mois seulement, parce que j'ai été approché
9 pour un autre emploi.

10 Q. **[60]** Quel autre emploi avez-vous été approché?

11 R. C'est à ce moment-là que monsieur Magnan, qui était
12 le président de SOLIM, m'a approché.

13 Q. **[61]** On va y revenir tout à l'heure. Donc vous
14 débutez à la SOLIM en quatre-vingt-quatorze (94)?

15 R. Oui, quatre-vingt-quatorze (94).

16 Q. **[62]** Et en fin quatre-vingt-quinze (95), vous
17 devenez p.d.g. de la SOLIM?

18 R. À peu près fin quatre-vingt-quinze (95), oui.

19 Q. **[63]** O.K. Et en deux mille quatre (2004) et on va y
20 revenir en détail tout à l'heure, je me répète,
21 mais juste pour être certain qu'on se comprenne.

22 R. Hum hum.

23 Q. **[64]** Donc, en deux mille quatre (2004), vous allez
24 quitter dans les raisons qu'on va exposer tout à

1 l'heure.

2 R. D'accord.

3 Q. **[65]** Et après deux mille quatre (2004), quand vous
4 quittez la SOLIM, est-ce que vous allez prendre
5 votre retraite ou vous allez quand même continuer à
6 être actif professionnellement?

7 R. Bien, j'ai essayé de pas prendre ma retraite, mais
8 je suis devenu consultant.

9 Q. **[66]** D'accord. On va débiter justement, on va
10 parler maintenant de votre début à la SOLIM. Donc,
11 vous me dites que vers quatre-vingt-treize (93),
12 quatre-vingt-quatorze (94), vous êtes approché.
13 Peut-être nous expliquer tout d'abord le contexte,
14 que faites-vous professionnellement de façon
15 précise lorsque vous êtes approché par des gens de
16 la SOLIM?

17 R. Disons que lorsque j'étais président de Chaussures
18 Trans-Canada, on avait un immeuble sur l'autoroute
19 15 et puis j'ai décidé de vendre l'immeuble pour
20 renflouer les coffres de l'entreprise, ça se fait
21 souvent dans l'entreprise, c'est qu'on n'avait pas
22 besoin d'être propriétaire, on peut être locataire
23 chez nous, alors c'est ce qu'on a fait pour donner
24 (inaudible)

25 Q. **[67]** Pour Citren toujours?

1 R. Non, non, c'était Chaussures Trans-Canada à ce
2 moment-là.

3 Q. [68] Pour Chaussures Trans-Canada?

4 R. C'est ça.

5 Q. [69] Parfait, O.K.

6 R. Alors cette vente-là a eu lieu à SOLIM, alors j'ai
7 connu Jacques Magnan, le président de SOLIM, à ce
8 moment-là.

9 Q. [70] Parce que vous avez négocié avec lui la vente
10 de l'immeuble en question?

11 R. Effectivement.

12 Q. [71] Lors de votre second passage chez... ah non
13 pardon, c'est Trans-Canada.

14 R. Oui.

15 Q. [72] D'accord, c'est Trans-Canada.

16 R. J'ai de la misère moi aussi (inaudible).

17 Q. [73] Ça va. Donc, vous rencontrez monsieur Magnan?

18 R. C'est ça.

19 Q. [74] Mais évidemment, c'est pas immédiatement que
20 vous allez vous recroiser...

21 R. Non.

22 Q. [75] ... parce que vous allez aller faire un séjour
23 de sept mois chez Citren?

24 R. Exact.

25 Q. [76] À quel moment vos destins vont-ils se

1 recroiser de nouveau?

2 R. Monsieur Magnan avait fait un placement chez SOLIM
3 et puis, de cinq millions de dollars (5 M\$), sur
4 neuf immeubles en partenariat avec un autre groupe.
5 L'autre groupe a manqué à une demande de fonds. Ils
6 ont fait défaut. Alors l'objectif, c'était de
7 reprendre ces immeubles-là par SOLIM et les gérer.
8 Alors, il m'a approché pour faire la gestion de ces
9 neuf immeubles là.

10 Q. **[77]** Précisément?

11 R. Précisément, oui.

12 Q. **[78]** Donc, vous étiez à ce moment-là comme
13 consultant auprès de la SOLIM?

14 R. Au départ, c'était consultant, oui.

15 Q. **[79]** Via une de vos entreprises ou personnel?

16 R. Bien je... j'étais... c'était une de mes
17 entreprises, effectivement.

18 Q. **[80]** O.K. via... donc une de vos entreprises...

19 R. Oui.

20 Q. **[81]** ... offrait les services de consultant
21 principalement pour gérer les neuf immeubles?

22 R. Les neuf immeubles.

23 Q. **[82]** Que la SOLIM avait à gérer suite à la
24 problématique du partenaire en question?

25 R. C'est ça.

1 Q. **[83]** Donc, vous devenez consultant pour la SOLIM.
2 C'est monsieur Magnan qui vous approche à ce
3 moment-là?

4 R. C'est monsieur Magnan, oui.

5 Q. **[84]** Directement?

6 R. Oui.

7 Q. **[85]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes à ce
8 moment-là qui vont vous approcher?

9 R. Non. Non.

10 Q. **[86]** O.K. Donc, vous êtes consultant. Pendant
11 combien de temps allez-vous être consultant,
12 Monsieur Marion?

13 R. Ça n'a pas duré longtemps parce que lorsque je suis
14 arrivé, il y avait ce qu'on appelle la société en
15 commandite qui s'appelait Société en commandite
16 J.J. Olier, O-L-I-E-R, il y avait beaucoup de noms
17 d'anciens, effectivement, chez SOLIM, on aimait
18 beaucoup le Vieux-Montréal, on prenait beaucoup de
19 ces noms-là pour établir le nom des immeubles,
20 comme Chaussegros-de-Léry, entre autres et des
21 immeubles comme ça. Alors, je suis devenu président
22 de J.J. Olier qui était la société en commandite
23 qui était... qui parachutait ces neuf immeubles là.

24 Q. **[87]** D'accord. Et donc vous devenez président?

25 R. Président de J.J. Olier à ce moment-là. J'étais pas

1 situé avec la SOLIM, j'étais à l'extérieur dans un
2 des immeubles.

3 Q. **[88]** Un des neuf immeubles?

4 R. Un des neuf immeubles, oui.

5 Q. **[89]** Et à ce moment-là, vous êtes toujours con...
6 même si vous êtes président, vous êtes rendu
7 salarié ou vous êtes quand même consultant, là, au
8 niveau de... du paiement de votre salaire?

9 R. Non, j'ai toujours été consultant, j'ai toujours
10 été payé sur une base de consultation.

11 Q. **[90]** Mais à temps plein, vous vous occupez de la
12 gestion de ces neuf immeubles là?

13 R. Effectivement, oui.

14 Q. **[91]** Pendant combien de temps allez-vous agir comme
15 président de J.J. Olier?

16 R. Environ un an.

17 Q. **[92]** Un an?

18 R. Hum.

19 Q. **[93]** Donc, jusqu'en quatre-vingt-quinze (95)?

20 R. Effectivement, oui.

21 Q. **[94]** O.K. Et à ce moment-là qu'est-ce qui va
22 arriver? Est-ce que vous décidez de passer à autre
23 chose ou vous décidez...

24 R. Non, ce qui est arrivé, c'est que monsieur Magnan
25 s'est fait remercier de ses services à ce moment-

1 là, alors il y avait une ouverture comme président
2 de chez SOLIM.

3 Q. **[95]** O.K. Est-ce que c'est monsieur Magnan qui vous
4 approche pour vous parler de...

5 R. Non, il était parti.

6 Q. **[96]** Il était déjà parti? O.K. Il n'a pas eu de
7 préavis...

8 R. Oui.

9 Q. **[97]** ... avec un très long délai pour vous
10 permettre... pour lui permettre de vous contacter,
11 mais qui va vous informer de ça, c'est lui-même qui
12 va vous informer du fait qu'il...?

13 R. Oui, c'est lui-même qui m'a informé. Disons que...
14 par contre, au cours de la période que j'ai géré
15 chez... les immeubles avec monsieur Magnan, il
16 m'avait présenté Tony Accurso pour que je puisse
17 passer aux Galeries Laval à cause de mon expérience
18 dans Chaussures Trans-Canada, je connaissais
19 beaucoup de détaillants.

20 Q. **[98]** O.K.

21 R. L'objectif, c'était d'amener des locataires aux
22 Galeries Laval parce que SOLIM était partenaire
23 dans Galeries Laval.

24 Q. **[99]** Est-ce que je me trompe mais c'était
25 partenaire moitié-moitié avec monsieur Accur...

1 bien, des entreprises de monsieur Accurso, là?

2 R. C'était cinquante-cinquante (50-50).

3 Q. **[100]** Juste pour les fins du témoignage, quand on
4 va dire monsieur Accurso, on s'entend que c'est pas
5 nécessairement toujours lui personnellement, mais
6 ça peut être l'une de ses entreprises, là, on parle
7 qu'ultimement, c'est lui qui détient...

8 R. Galeries Laval.

9 Q. **[101]** Galeries Laval, bon. C'est monsieur Magnan
10 qui vous introduit à monsieur Accurso?

11 R. Effectivement, oui.

12 Q. **[102]** O.K. Donc, est-ce que votre relation avec
13 monsieur Accurso, vous l'avez conseillé? Comment ça
14 s'est déroulé exactement la première relation?

15 R. J'aurais aimé amener des locataires, mais la...
16 la... la situation était difficile à ce temps-là,
17 alors j'ai transigé, j'ai travaillé dans un dossier
18 d'Archambault qui était l'un des premiers gros
19 magasins d'Archambault. Mais à part de ça, j'ai pas
20 pu amener beaucoup d'eau au moulin, c'était quand
21 même un mercador à ce moment-là, c'était quand même
22 pas bien organisé comme centre.

23 Q. **[103]** Quand vous dites: « C'était un mercador »?

24 R. Bien, c'est qu'on vendait toutes sortes de... c'est
25 des petites boutiques pas complétées, là, c'était

1 pas un centre d'achats qu'on connaît avec des
2 magasins.

3 Q. **[104]** Des entreprises, je dirais pas fort, mais
4 plus connues...

5 R. Exactement.

6 Q. **[105]** ... qui font venir la clientèle?

7 R. C'est ça, c'était pas fort, oui.

8 Q. **[106]** O.K. Donc, vous nous disiez que monsieur
9 Magnan se fait remercier de ses services. Vous
10 connaissez déjà monsieur Accurso. Expliquez-nous
11 comment vous allez être intéressé par le poste de
12 monsieur Magnan.

13 R. Bien, je savais que monsieur Accurso avait une
14 relation avec Johnny Lavallée parce que ça m'avait
15 été dit alors j'ai demandé à monsieur Accurso si je
16 pouvais rencontrer Johnny Lavallée pour discuter de
17 la possibilité de prendre la présidence de SOLIM.

18 Q. **[107]** Quel rôle occupe monsieur Lavallée à ce
19 moment-là, donc, en quatre-vingt-quinze (95)?

20 R. Monsieur Lavallée, bien, il était quand même à la
21 FIPOE.

22 Q. **[108]** O.K.

23 R. Il était également au Fonds de solidarité, au
24 conseil du Fonds. Il était sur le conseil de SOLIM.

25 Q. **[109]** O.K. Et comment savez-vous qu'il a... que

1 vous avez intérêt à lui parler ou, c'est-à-dire que
2 c'est une personne, que si vous voulez cet emploi-
3 là, bien, ça serait bon que vous lui parliez ou
4 vous la rencontriez?

5 R. Je vais vous avouer, c'était la seule personne que
6 je connaissais qui était près de SOLIM.

7 Q. **[110]** Qui était près...?

8 R. En dehors de monsieur... qui était près de SOLIM en
9 dehors de monsieur Magnan.

10 Q. **[111]** O.K. Vous me dites, vous avez dit v'là
11 quelques instants qu'on vous avait dit que monsieur
12 Accurso avait des bonnes relations avec monsieur
13 Lavallée. Peut-être nous donner un peu plus de
14 détails; qui vous avait dit ça?

15 R. Bien monsieur, monsieur Magnan me l'avait quand
16 même expliqué. C'était quand même évident quand on
17 les rencontrait ensemble également, là.

18 Q. **[112]** C'est-à-dire qu'il y avait une chimie, une
19 symbiose, un...

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[113]** ... on appelle ça, une proximité entre les
22 deux individus?

23 R. C'est clair que c'était des bons amis. C'est sûr,
24 oui.

25 Q. **[114]** Hum, hum. Donc, dans ce contexte-là, qu'est-

1 ce que vous allez faire? Vous allez contacter
2 monsieur Accurso pour lui demander si c'est
3 possible de rencontrer monsieur Lavallée? Peut-être
4 nous expliquer qu'est-ce qui... qu'est-ce que vous
5 allez faire comme démarche à ce moment-là?

6 R. Bien, j'ai tout simplement fait la demande à Tony.

7 Q. **[115]** Vous l'avez appelé?

8 R. Je l'ai appelé effectivement et puis j'ai fait la
9 demande de rencontrer monsieur Lavallée, une
10 rencontre que j'ai eue effectivement puis j'ai
11 quand même discuté de la possibilité de prendre la
12 présidence de SOLIM. Je vais t'avouer que ça a duré
13 très longtemps. L'attente a été près d'un an.

14 Q. **[116]** Entre votre première manifestation auprès de
15 monsieur Accurso...

16 R. Eh voilà.

17 Q. **[117]** ... et monsieur Lavallée et votre embauche?

18 R. C'est ça.

19 Q. **[118]** O.K. Monsieur Accurso, quand vous lui
20 dites... j'imagine vous l'appelez, vous dites est-
21 ce que je pourrais parler à monsieur Lavallée? Je
22 suis intéressé par le poste. Expliquez-moi un peu
23 quel genre de conversation vous avez avec monsieur
24 Accurso parce que, je comprends de votre témoignage
25 qu'à ce moment-là, c'est pas nécessairement votre

1 meilleur ami. Ça a été une relation d'affaires que
2 je pourrais qualifier de ponctuelle...

3 R. Je... Bien, disons, je l'ai connu par... par
4 rencontre seulement mais disons que si on veut
5 avancer dans la vie, il faut prendre des démarches,
6 alors j'ai simplement pris la peine de l'appeler.

7 Q. **[119]** Sachant qu'il...

8 (09:53:46)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[120]** Qui était, qui était à la tête de la SOLIM
11 pendant un an?

12 R. Temporairement, disons, par intérim, c'est un nommé
13 Paul-André Lazure qui était l'adjoint de monsieur
14 Magnan à ce moment-là.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[121]** Il y a combien d'employés à ce moment-là à la
17 SOLIM?

18 R. Environ...

19 Q. **[122]** Monsieur Magnan, monsieur Lazure?

20 R. Oui, environ une dizaine, une dizaine d'employés.

21 Q. **[123]** Donc, expliquez-nous, donc vous dites que
22 vous avez rencontré monsieur Lavallée finalement
23 après votre contact...

24 R. C'est ça.

25 Q. **[124]** Il faut tenter, comme vous dites, donc vous

1 avez dit, bien, je vais... je vais appeler monsieur
2 Accurso, il semble connaître bien monsieur Lavallée
3 puis monsieur Lavallée semble être une personne
4 présente.

5 R. Oui.

6 Q. **[125]** Donc, vous le rencontrez ou vous l'appellez,
7 monsieur Lavallée?

8 R. Non, je l'ai rencontré initialement mais une fois
9 que je l'ai rencontré, il m'a donné ses coordonnées
10 et j'ai pu l'appeler à partir de là.

11 Q. **[126]** Où l'avez-vous rencontré? Est-ce que vous
12 vous en souvenez? Je sais que ça fait déjà un
13 certain temps, mais...

14 R. La place habituelle, chez Galeries Laval, oui.

15 Q. **[127]** Galeries Laval?

16 R. Tops ou Onyx...

17 Q. **[128]** Onyx ou au Tops, ça serait...

18 R. En fait, Tops est là, Onyx est à côté et puis les
19 salons sont en arrière, alors...

20 Q. **[129]** Donc, vous l'avez rencontré dans un des, des
21 établissements ...

22 R. C'est ça.

23 Q. **[130]** ... de monsieur Accurso...

24 R. Oui, pour un, pour un lunch, je crois, à ce moment-
25 là, oui.

1 Q. **[131]** Puis c'est lui qui vous dit, bien, viens...
2 monsieur Marion, venez ici, on va se rencontrer à
3 tel endroit?

4 R. C'est ça.

5 Q. **[132]** C'est pas vous qui proposez, on pourrait
6 aller au...

7 R. Bien, il faut quand même dire c'est, c'est par
8 l'entremise de Tony, alors c'était chez Tony
9 effectivement.

10 Q. **[133]** Est-ce que monsieur Accurso est présent à
11 cette ren... à cette première rencontre-là?

12 R. Oui, absolument.

13 Q. **[134]** Absolument? Pourquoi dites-vous
14 « absolument »? C'est-à-dire...

15 R. Absolument parce qu'il avait une bonne relation
16 alors j'imagine que monsieur, monsieur Lavallée
17 voulait avoir son opinion également.

18 Q. **[135]** O.K. Et donc vous rencontrez monsieur
19 Lavallée. Donc, j'imagine, là, puis on fait ça
20 court un peu, vous exposez...

21 R. Oui.

22 Q. **[136]** ... votre intérêt, vos compétences, puis vous
23 vendez un peu votre salade en bon québécois...

24 R. Exact.

25 Q. **[137]** ... pour dire que vous êtes la personne

1 appropriée pour ce poste-là?

2 R. C'est ça.

3 Q. **[138]** C'est quoi la réponse de monsieur Lavallée à
4 ce moment-là? Est-ce qu'il semble enthousiaste à
5 cette idée-là ou il réagit pas vraiment?

6 R. Il a pris, il a pris ça en délibéré effectivement
7 et puis, comme je vous dis, ça a duré un bon bout
8 de temps. Alors j'imagine que, ça a donné la chance
9 de voir s'il y avait d'autres candidats aussi.

10 Parce que monsieur Lazure avait des amis et puis il
11 demandait à ses amis de faire application pour le
12 poste.

13 Q. **[139]** O.K.

14 R. Mais avant de faire l'application pour le poste, je
15 dois admettre également que j'ai approché monsieur
16 Lazure en lui demandant si lui était intéressé pour
17 le poste.

18 Q. **[140]** Et est-ce qu'il était intéressé?

19 R. Il m'a dit non.

20 Q. **[141]** O.K.

21 R. Je lui ai demandé s'il avait une objection que
22 j'applique pour le poste. Il a dit non. Alors,
23 c'est ce que j'ai fait.

24 Q. **[142]** O.K. Si on revient à la rencontre, donc
25 monsieur Lavallée prend, pour reprendre votre

1 témoignage, prend ça en délibéré. Monsieur Accurso,
2 lui, est-ce qu'il intervient à la rencontre ou il
3 est... C'est quoi sa réaction, c'est quoi sa
4 conduite, son comportement?

5 R. Bien, c'était une discussion... c'était une
6 discussion assez générale, là. Il m'avait vu un
7 petit peu à quelques reprises pour essayer de
8 l'aider à faire de la location. Alors il avait une
9 certaine opinion positive à mon égard.

10 Q. **[143]** O.K. Donc, si vous dites que ça a pris un an,
11 cette rencontre-là va avoir lieu fin quatre-vingt-
12 quatorze (94) début quatre-vingt-quinze (95)
13 approximativement?

14 R. Peut-être plus, plus tôt que ça la... cette
15 rencontre-là parce que ça a duré longtemps avant
16 que j'arrive en poste et je suis arrivé en poste à
17 peu près en quatre-vingt-quinze (95) chez SOLIM
18 comme président.

19 Q. **[144]** Donc, on pourrait dire en quatre-vingt-
20 quatorze (94)?

21 R. Oui, quatre-vingt-quatorze (94).

22 Q. **[145]** Vous nous avez dit v'là quelques instants que
23 suite à cette première rencontre-là, monsieur
24 Lavallée va vous donner ses coordonnées. Est-ce
25 qu'il va y avoir plusieurs échanges entre monsieur

1 Lavallée et vous?

2 R. Bien, j'ai été tannant peut-être parce que je l'ai
3 appelé à plusieurs reprises, oui.

4 Q. **[146]** Pour montrer, pour démontrer votre intérêt
5 toujours.

6 R. Eh voilà. Ça bougeait pas vite alors j'avais pas le
7 choix.

8 Q. **[147]** Et après sa délibération, encore une fois
9 pour reprendre votre réponse, il va vous... Comment
10 va se passer votre embauche?

11 R. Finalement, il m'a fait rencontrer Henri Massé.

12 Q. **[148]** O.K.

13 R. Et on est allés luncher et j'ai pensé que j'avais
14 pas eu une bonne rencontre avec Henri parce que,
15 la... la réaction, ma réaction personnelle, j'ai
16 dit je pense pas que j'aie eu une bonne rencontre.

17 Q. **[149]** O.K.

18 R. Monsieur Massé m'a dit, tu radotes, tu fais ci, tu
19 fais ça, alors je me sentais accusé plus que
20 d'autre chose.

21 Q. **[150]** Et où a eu lieu cette rencontre-là avec
22 monsieur Massé?

23 R. C'est un restaurant sur la rue, pas tellement loin
24 du Fonds de solidarité.

25 Q. **[151]** O.K. Monsieur Massé, monsieur Lavallée. Est-

1 ce qu'il y a d'autres personnes présentes?

2 R. Non, c'est tout.

3 Q. [152] Vous êtes les trois ensemble?

4 R. Nous sommes les trois, oui.

5 Q. [153] Donc monsieur Lavallée, une fois qu'il...

6 Avant cette rencontre-là, est-ce... comment qu'il
7 vous dit... présente ça? Est-ce qu'il vous dit, par
8 exemple, bon bien je pense que tu ferais un bon
9 candidat mais il faut que je te présente aux autres
10 personnes ou...?

11 R. Il n'y a pas eu de promesse aucune parce que,
12 disons que... (inaudible) il faudrait que tu
13 rencontres Henri puis on verra où ça va aller.

14 Q. [154] O.K. Donc, vous rencontrez monsieur Massé.
15 Vous êtes pas très enthousiaste suite à la
16 rencontre.

17 R. Non, je...

18 Q. [155] Je présume que si vous êtes ici aujourd'hui
19 c'est que... monsieur Massé a trouvé que vous
20 étiez...

21 R. Bien, premièrement, je penserais pas jamais d'être
22 ici aujourd'hui mais je le suis, là.

23 Q. [156] Donc, suite à cette rencontre-là avec
24 monsieur Massé, monsieur Lavallée va vous
25 contacter?

1 R. Effectivement, monsieur Lavallée, par la suite, va
2 finir par me contacter pour me dire que : « Après
3 évaluation, on a décidé que tu aurais le poste. »
4 Alors, c'était un appel qui m'a confirmé que
5 j'aurais le poste.

6 Q. **[157]** Monsieur Massé, à ce moment-là, il n'est pas
7 président de la FTQ?

8 R. Oui. Non. Excusez-moi! Il est secrétaire,
9 effectivement. C'est Clément Godbout qui est
10 président.

11 Q. **[158]** Parce qu'il va le devenir, de mémoire,
12 quelques années plus tard?

13 R. Oui.

14 Q. **[159]** Monsieur Godbout, allez-vous le rencontrer,
15 lui?

16 R. Lorsque j'ai pris le poste, monsieur Godbout m'a
17 appelé pour un lunch. Il dit, simplement, il
18 voulait m'expliquer un peu ses désirs sur SOLIM. Et
19 puis il m'avait mentionné quelque chose qui a resté
20 avec moi, il m'a dit : « Écoute, Richard, tout ce
21 que je veux, c'est que tu fasses des deals
22 d'affaires. J'ai dit, je vais remercier Johnny
23 aussi. Il dit, non, non, remercie pas Johnny,
24 remercie Henri Massé. » C'est ce que j'ai fait.

25 Q. **[160]** Qui dirige le Fonds, la famille - quand je

1 dis « la famille », c'est le Fonds de solidarité et
2 toutes ses entités - à ce moment-là quand vous
3 arrivez en quatre-vingt-quinze (95)?

4 R. À mon arrivée, c'était Claude Blanchet.

5 Q. **[161]** Est-ce que vous l'avez rencontré monsieur
6 Blanchet avant votre embauche?

7 R. Non.

8 Q. **[162]** Après, j'imagine que vous l'avez rencontré?

9 R. Il était sur mon conseil.

10 Q. **[163]** Il siégeait?

11 R. Il siégeait au conseil.

12 Q. **[164]** Sans entrer dans le détail, donc vos
13 conditions salariales, je comprends que lorsque
14 vous débutez, c'est environ cent trente-cinq mille
15 dollars (135 000 \$) par année?

16 R. Ce n'est pas environ, c'est exactement ça.

17 Q. **[165]** C'est exactement ça?

18 R. Oui.

19 Q. **[166]** Est-ce qu'il y a d'autres avantages en plus
20 du salaire?

21 R. Non.

22 Q. **[167]** Autres que les vacances évidemment, des
23 avantages normaux, mais est-ce qu'il y a un
24 pourcentage...

25 R. Non, il n'y a rien d'établi. Il faut quand même

1 réaliser que c'est une société en commandite. Et
2 puis je suis le directeur de la société en
3 commandite. Alors, j'ai dû former ma propre
4 entreprise pour prendre la gestion de SOLIM.

5 Q. **[168]** Et quand vous prenez, vous arrivez donc en
6 quatre-vingt-quinze (95), vous prenez le contrôle,
7 si je peux mettre des guillemets, je les mets, mais
8 vous prenez la direction, devrais-je plutôt dire,
9 de la SOLIM, c'est quoi l'état de la SOLIM? Je
10 parle au niveau financier. Est-ce que c'est
11 prospère ou plutôt, ça ne va pas très très bien?
12 Décrivez-nous un peu l'état de la SOLIM en quatre-
13 vingt-quinze (95).

14 R. Disons que, non, ce n'était pas, ce n'était pas
15 prospère. Ce qui venait d'arriver, le projet dont
16 je vous ai mentionné, les neuf immeubles, on venait
17 d'en disposer. Et puis on avait des pertes au
18 niveau disposition. Alors, on avait une perte
19 d'environ cinq millions (5 M\$) cette année-là.

20 Q. **[169]** Puis les rendements sur une base annuelle?

21 R. Les rendements étaient à peine deux pour cent (2 %)
22 sur les rendements des immeubles existants.

23 Q. **[170]** Donc, somme toute, ça avait de la misère à
24 faire ses frais, comme on pourrait dire?

25 R. Absolument. Oui.

1 Q. **[171]** Si on revient à vos conditions. Donc, vous
2 avez un salaire. En deux mille un (2001), il va y
3 avoir une modification que je qualifierais de
4 substantielle à vos conditions de travail?

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[172]** De quelle nature sont-elles?

7 R. De deux façons. J'ai eu une augmentation
8 spécifique, un montant global. Et j'avais établi à
9 ce moment-là, puis il y a une raison pour ça, je
10 vais vous l'expliquer par la suite, une
11 augmentation automatique de deux pour cent (2 %)
12 par année.

13 Q. **[173]** Non, bien, allons-y, là.

14 R. Et ensuite j'ai négocié un pourcentage de deux et
15 demi pour cent (2,5 %) de l'actif total sur
16 l'augmentation de la plus-value.

17 Q. **[174]** Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ou dans
18 quel contexte cela se produit? Parce que vous êtes
19 embauché en quatre-vingt-quinze (95), puis six ans
20 plus tard...

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[175]** ... on signe un addenda à votre contrat, on
23 le bonifie de façon, comme je le disais tout à
24 l'heure, relativement substantielle.

25 R. Hum, hum.

1 Q. [176] Expliquez-nous le contexte qui va mener à
2 cette bonification-là de vos conditions de travail,
3 Monsieur Marion.

4 R. J'ai été très patient, parce que je n'avais pas
5 d'interlocuteur particulièrement pour les
6 augmentations. Je parlais au Fonds, ça n'avancait
7 pas. Je parlais au conseil, ça n'avancait pas
8 tellement. Alors, dans un contexte que je voyais
9 les autres fonds spécialisés, parce que SOLIM,
10 c'était un fonds spécialisé. Dans l'immobilier, il
11 y avait deux autres fonds spécialisés : un fonds
12 dans la technologie de l'information et un fonds
13 également dans le biotech. Le modus operandi de ces
14 fonds-là, c'était une participation aux profits
15 avec un pourcentage de l'ensemble de l'actif sous
16 gestion. Alors, j'ai essayé de négocier un
17 pourcentage de l'ensemble de l'actif sous gestion
18 chez SOLIM pour gérer mon propre personnel. Le
19 personnel travaillerait pour moi à ce moment-là. Le
20 Fonds n'a pas voulu ce changement-là. Ils ont
21 préféré garder la SOLIM et un contrôle absolu sur
22 la SOLIM. Alors, j'ai révisé ma position pour
23 négocier un salaire pour moi. Et je vous avoue qu'à
24 cent trente-cinq mille (135 000 \$) au départ, ce
25 n'était pas un gros salaire pour la responsabilité.

1 Q. **[177]** Le parc immobilier de la SOLIM en quatre-
2 vingt-quinze (95), c'est environ combien de
3 millions?

4 R. En quatre-vingt-quinze (95), c'est environ
5 cinquante millions (50 M\$), mais c'est surtout plus
6 tard que j'ai négocié. Puis là on était rendu à
7 plus de deux cents (200 M\$) et on a fini à trois
8 cent trente millions (330 M\$).

9 Q. **[178]** Quand vous dites « fini », c'est à votre
10 départ en deux mille quatre (2004)?

11 R. À mon départ en deux mille quatre (2004). Il y
12 avait trois cent trente millions (330 M\$)
13 d'investissements de la part du Fonds de solidarité
14 dans SOLIM. Ce qui voulait dire qu'on avait au-delà
15 de un milliard d'actifs sous gestion à cause du
16 levier financier.

17 Q. **[179]** Donc, vous avez passé de cinquante millions
18 (50 M\$) à environ un milliard (1 G\$)?

19 R. Bien, trois cent trente millions (330 M\$)
20 d'investissements directs et puis de un milliard
21 (1 G\$) avec les actifs sous gestion à cause du
22 levier financier.

23 Q. **[180]** Avec les partenariats que vous faisiez...

24 R. Avec les partenariats, et caetera.

25 Q. **[181]** ... avec les différents promoteurs notamment?

1 R. Oui. Avec un financement environ de soixante (60) à
2 soixante-dix pour cent (70 %) par immeuble.

3 Q. **[182]** D'accord. Cet addenda-là donc va être signé
4 par vous le vingt-neuf (29) octobre deux mille un
5 (2001)?

6 R. Oui.

7 Q. **[183]** Et cet addenda-là va être signé entre la
8 SOLIM et ActiGeste, qui est votre compagnie de
9 gestion que vous utilisez...

10 R. C'est ça.

11 Q. **[184]** ... à la SOLIM?

12 R. Exact.

13 Q. **[185]** Et ce document-là va être signé, le premier
14 document va être signé par vous?

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[186]** À la fois pour la SOLIM et à la fois pour
17 ActiGeste, je me trompe?

18 R. Oui, mais je signais dans ce sens-là, c'est dans
19 tous les documents je signais comme ça. Mais ça
20 prenait une approbation. Et l'approbation est venue
21 du Fonds de solidarité.

22 Q. **[187]** Elle est venue plus tard?

23 R. Oui.

24 Q. **[188]** Donc, c'est quelques semaines plus tard.

1 Donc, monsieur Jean Lavallée, un certain Maurice
2 Prud'homme, qui est vice-président de groupe aux
3 participations, va entériner, si on veut, cette
4 entente-là?

5 R. Exact.

6 Q. **[189]** Cet addenda-là à votre contrat de travail.

7 R. C'est ça.

8 Q. **[190]** Si on revient à votre contrat de travail,
9 donc ça vient un peu cristalliser votre salaire en
10 deux mille un (2001), en le mettant, en le fixant à
11 cent soixante-dix mille dollars (170 000 \$)?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[191]** Et on va également prévoir une indexation?

14 R. De deux pour cent (2 %), annuel, oui.

15 Q. **[192]** La raison, vous vouliez l'expliquer tout à
16 l'heure?

17 R. Oui. Je n'avais pas... Je ne voulais pas aller
18 demander des augmentations à toutes les années,
19 alors j'ai voulu quand même le fixer une fois pour
20 toutes.

21 Q. **[193]** Et en plus de cette cristallisation du
22 salaire avec la fixation d'une augmentation fixe,
23 donc l'indexation de deux pour cent (2 %), vous
24 nous avez parlé tout à l'heure d'un pourcentage de

1 la plus-value. Peut-être nous décrire un peu en
2 quoi consistait cet addenda-là concernant le
3 pourcentage, le deux point cinq pour cent (2,5 %).

4 R. Disons qu'il n'y avait pas de fonds de pension chez
5 SOLIM, alors mon intention c'était d'établir un
6 genre de fonds de pension. Mais le deux point cinq
7 pour cent (2,5 %) de la plus-value, c'est
8 aléatoire. Il peut y avoir des moins-value aussi,
9 alors...

10 Q. **[194]** Ça fait que ça aurait pu être zéro?

11 R. Ça aurait pu être zéro.

12 Q. **[195]** O.K. Mais le contrat, si je comprends bien,
13 c'est deux point cinq pour cent (2,5 %) de la plus-
14 value des immeubles? Donc, on prend une photo au
15 moment que vous arrivez...

16 R. C'est ça.

17 Q. **[196]** Donc, il y a une valeur de cent millions
18 (100 M\$), et quand vous partez il y a une valeur de
19 deux cent millions (200 M\$), donc il y a une plus-
20 value de cent millions (100 M\$), vous avez droit à
21 deux point cinq (2,5)...

22 R. J'aurais aimé cent (100), mais c'était une plus-
23 value de cinquante (50).

24 Q. **[197]** Donc, ça vous donnait un pourcentage en

1 fonction de la plus-value, à votre départ. On va y
2 revenir tout à l'heure, lorsqu'on va parler de
3 votre départ de la SOLIM.

4 R. Pour répondre aussi, au niveau des évaluations,
5 c'était une évaluation externe qui se faisait par
6 les vérificateurs ou par les évaluateurs agréés. Et
7 plus souvent qu'autrement, on faisait une nouvelle
8 évaluation aux trois ans, à peu près. Comme ça se
9 faisait, je pense, à la Caisse de dépôt, aussi.

10 Q. **[198]** À ce moment-là, quand vous arrivez en quatre-
11 vingt-quinze (95), savez-vous qui... vous souvenez-
12 vous, plutôt, qui préside le conseil de la SOLIM?

13 R. Au début, ça a été Claude Blanchet.

14 Q. **[199]** Qui était le président-directeur général du
15 Fonds de solidarité?

16 R. Oui.

17 Q. **[200]** À son départ, est-ce que vous vous souvenez
18 qui a pris la présidence du conseil
19 d'administration?

20 R. Je pense que ça a été Johnny Lavallée à ce moment-
21 là, mais je sais que Raymond Bachand a siégé.
22 Alors, est-ce qu'il y a eu un petit bout de temps
23 avec Raymond et ensuite Johnny? Ça se peut.

24 Q. **[201]** O.K. Mais rapidement après le départ de

1 monsieur Blanchet, sous réserve d'une petite
2 période de transition avec monsieur Bachand, c'est
3 monsieur Lavallée qui a pris le...

4 R. C'est ça. Effectivement, oui.

5 Q. **[202]** ... la présidence du conseil?

6 R. Du conseil de SOLIM, oui.

7 Q. **[203]** O.K. Est-ce que vous observez un changement à
8 partir de ce moment-là, entre la phase... bien, pas
9 la phase, mais la période avant la présidence de
10 monsieur Lavallée, et après?

11 R. Je ne peux pas dire qu'il y a eu un changement,
12 parce que je n'avais pas été là tellement longtemps
13 avec lui, alors non, je n'ai pas vu de gros
14 changement à ce moment-là.

15 Q. **[204]** Je pourrais dire, pendant que vous présidez
16 la SOLIM, votre président de conseil, la quasi-
17 totalité de la période, c'est monsieur Lavallée?

18 R. C'est monsieur Lavallée, oui.

19 Q. **[205]** On va aborder maintenant votre séjour à la
20 SOLIM, maintenant qu'on a compris comment vous êtes
21 arrivé à la SOLIM. Donc, vous nous expliquez un
22 peu, où étaient situés vos bureaux? Est-ce qu'ils
23 étaient à l'endroit aujourd'hui sur Crémazie, dans
24 les deux tours de la FTQ?

1 R. Non. Non. Non. Ça c'est... heureusement, on n'était
2 pas là.

3 Q. **[206]** Où étiez-vous à ce moment-là, Monsieur
4 Marion?

5 R. On était aux Cours Mont-Royal. Et il y avait un
6 immeuble que le Fonds s'était porté acquéreur, sur
7 la rue Saint-Jacques. Et le Fonds voulait s'en
8 départir. C'était un immeuble, je pense, du... je
9 pense, du syndicat des papiers, pâtes et papiers.
10 Alors, l'immeuble était dans les livres du Fonds de
11 solidarité. C'est un immeuble d'environ un million
12 de dollars (1 M\$). Alors, SOLIM s'est portée
13 acquéreur de l'immeuble, puis on est déménagés sur
14 la rue Saint-Jacques.

15 Q. **[207]** Donc, les bureaux de la SOLIM étaient là?

16 R. Ça faisait plaisir aussi à tout le monde qu'on
17 fasse ça, parce que c'était un immeuble qui n'avait
18 pas beaucoup de locataires. Puis nous, notre bail
19 était terminé aux Cours Mont-Royal.

20 Q. **[208]** Donc, ça permettait d'acheter un immeuble et
21 d'avoir un locataire en partant de là?

22 R. C'est ça. C'était bon pour tout le monde.

23 Q. **[209]** Est-ce que c'est l'endroit où vous allez être
24 pendant tout votre séjour à la SOLIM?

1 R. Oui.

2 Q. **[210]** Pour quelle raison, avez-vous une raison
3 particulière pourquoi vous n'êtes pas tout
4 simplement dans les bureaux du Fonds de solidarité?

5 R. L'objectif d'une société en commandite, c'est de
6 séparer la responsabilité légale. Alors, c'est pour
7 ça qu'on n'est pas nécessairement situé avec le
8 Fonds à ce moment-là.

9 Q. **[211]** Ça fait qu'en vous séparant, pour vous, ça
10 vous permettait d'être réconforté à ce niveau-là?

11 R. Bien, ce n'était pas moi, c'était ce que le Fonds
12 désirait faire. C'était la même chose avec les
13 autres fonds spécialisés. Ils n'étaient pas au
14 Fonds. Ça a changé en cours de route, mais ça a
15 modifié, mais à ce moment-là, c'était les
16 intentions.

17 Q. **[212]** Parfait. Expliquez-nous un peu la SOLIM,
18 monsieur Gaétan Morin qui était au Fonds de
19 solidarité est venu faire une présentation il y a
20 quelques semaines, mais vous, vous avez quand même
21 été à la SOLIM, ce qu'il n'a pas été. Expliquez-
22 nous, peut-être, qu'est-ce qu'un projet type à la
23 SOLIM? Comment fonctionne la SOLIM? Parce que le

1 fonds, lui, va peut-être faire soit des
2 investissements, va faire des prêts, va prendre des
3 garanties et fournir des cautions, notamment, bien
4 entendu, mais la SOLIM c'est une entité légèrement
5 différente qui a un modus operandi qui diffère
6 aussi.

7 R. Oui.

8 Q. **[213]** Pouvez-vous nous l'expliquer un peu, un
9 projet type, comment fonctionne-t-il?

10 R. Bien, disons qu'il s'agit d'avoir initialement une
11 demande d'investissement que l'on peut analyser à
12 la SOLIM, et si on est confiant que c'est un bon
13 placement, j'avais un conseil que... il n'y avait
14 pas de date spécifique au conseil, alors je
15 cumulais des dossiers intéressants pour
16 l'investissement et j'allais à mon conseil, je
17 convoquais le conseil. On déposait nos
18 investissements, les demandes d'investissement.
19 Chaque demande d'investissement représentait un
20 montant d'investissement de la part du Fonds. Une
21 fois approuvé chez SOLIM, le Fonds était avisé des
22 montants à faire parvenir à SOLIM. Ça aussi, ça
23 impliquait ça.

24 Q. **[214]** Parfait. Et c'était toujours, corrigez-moi si

1 je me trompe, mais la quasi totalité du temps,
2 c'était en partenariat avec, par exemple, une autre
3 entité pour ériger un immeuble?

4 R. L'objectif du départ, puis d'ailleurs quand SOLIM
5 avait été fondée, c'était, je crois, nécessairement
6 en partenariat. Mais au fur et à mesure, j'ai
7 trouvé certains investissements qui... qui
8 n'amenait pas de partenaires. Alors
9 effectivement, quand je suis arrivé, j'avais établi
10 quand même disons des... une mission pour la SOLIM
11 et la mission était triple, en principe, c'était de
12 l'investissement dans l'immobilier pour le
13 développement, via développement, c'était la
14 création d'emplois puis investissement également
15 dans la technologie de l'information ou de
16 l'investissement pour créer de nouvelles
17 technologies.

18 Q. **[215]** O.K.

19 R. Heureusement pour nous, si je peux continuer dans
20 cette veine-là...

21 Q. **[216]** Oui, oui, allez-y.

22 R. Heureusement pour nous, on a pu réaliser notre
23 mission très rapidement par la voie des CDTI,
24 Centre de développement des technologies de
25 l'information, de CDBL, Centre de développement de

1 biotechnologies à Laval en partenariat avec l'INRS,
2 l'Institut national de recherche scientifique et
3 également le CDBS, Centre de développement de
4 biotechnologies de Sherbrooke associé avec le
5 Centre hospitalier de Sherbrooke.

6 La particularité de ces immeubles-là, c'est
7 que le ministère du Revenu avait créé des immeubles
8 désignés dans lesquels les locataires avaient droit
9 à un crédit fiscal pour chaque emploi créé. En
10 fait, un crédit d'impôt pour chaque emploi créé.
11 Alors pour nous, c'était idéal, c'était quand même
12 dans le contexte de création d'emplois dans le
13 développement immobilier et également permettre la
14 création d'emplois dans la nouvelle technologie,
15 biotechnologie et également technologie de
16 l'information.

17 Q. **[217]** Ces crédits d'impôt là aussi constituaient un
18 levier supplémentaire dans... dans votre objectif
19 de créer de l'emploi?

20 R. Oui. Ça n'a pas plu à tout le monde dans le domaine
21 de l'immobilier à Montréal, mais ça nous a plu à
22 nous.

23 Q. **[218]** Et pouvez-vous nous donner des exemples de
24 réalisations que vous avez faites d'immeubles à
25 Montréal?

1 R. Bien dans le CDTI, j'ai dit les CDTI parce que dans
2 les CDBL, il y en avait dans le biotechnologie
3 seulement que deux. Dans les CDTI, il y en avait
4 deux. Il y avait celui de Montréal, c'est connu
5 comme la Cité du multimédia, alors c'est huit
6 phases, un million deux cent mille pieds carrés
7 (1,2 M pi²). Et c'est... ça s'est fait avec la SDM,
8 Société de développement de Montréal parce que les
9 terrains en question qui était le Faubourg aux
10 Récollets, c'était détenu par la Ville de Montréal.
11 La Ville avait acheté ces terrains-là depuis fort
12 longtemps à fort prix également et puis ça faisait
13 longtemps qu'il n'y avait pas de développement.
14 Alors en développant cette phase-là, bien tout le
15 monde le sait puis je pense qu'il faut quand même
16 l'admettre, ça a été la bougie d'allumage pour le
17 Vieux-Montréal, tout a changé à partir de là. Alors
18 c'était une belle mission.

19 À Québec, heureusement pour nous, ça a été
20 la même chose, c'était dans le secteur de Saint-
21 Roch et puis c'est "l'idée" du Soleil, l'édifice du
22 Soleil, l'ancien édifice du Soleil qui était
23 abandonné depuis plusieurs années. Là aussi, ça a
24 été une bougie d'allumage pour le secteur.

25 Q. [219] D'accord. Donc, dans le cadre de vos

1 fonctions, vous faites certains projets, vous en
2 approuvez, vous en refusez certains. Je vais
3 aborder maintenant certains projets que vous avez
4 refusés qui vous avaient été amenés par monsieur
5 Lavallée...

6 R. O.K.

7 Q. **[220]** ... et/ou monsieur Accurso. J'aimerais ça que
8 vous nous parliez du dossier de la Pourvoirie
9 Joncas.

10 R. Disons que...

11 Q. **[221]** Bien premièrement, on va y aller avec... de
12 ce dossier-là, on va y aller avec l'approche, donc
13 quand... quand... voyons... quand entendez-vous,
14 pardon, parler de la première fois de la Pourvoirie
15 Joncas et de ce projet-là?

16 R. Disons qu'au fil de ma présidence, je recevais des
17 invitations pour aller à Laval.

18 Q. **[222]** Quand vous dites aller à Laval c'est,
19 aller...

20 R. Au Petit salon, le Petit salon de Laval pour
21 rencontrer Johnny, souvent c'était là.

22 Q. **[223]** Quand vous dites « Petit salon de Laval »,
23 c'est soit au Tops ou...

24 R. Bien, il n'y a pas de « soit au Tops » c'était
25 derrière les... c'était entre les deux, les salons,

1 c'était entre Tops et Onyx.

2 Q. **[224]** O.K. Donc c'était là qu'avaient lieu vos
3 rencontres?

4 R. Oui, on me convoquait là et puis dans...

5 Q. **[225]** « On », c'est qui, ça? Quand vous dites
6 « on » vous a convoqué là?

7 R. Bien, je dis « on »... c'était... c'était Johnny
8 mais plus souvent qu'autrement Tony était là aussi.

9 Q. **[226]** D'accord. Donc, pour la Pourvoirie Joncas, on
10 vous convoque au Petit salon à Laval, monsieur
11 Accurso et monsieur Lavallée sont présents?

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. **[227]** Est-ce qu'il y a d'autres membres... pas
14 d'autres membres, d'autres personnes qui sont à
15 cette rencontre-là?

16 R. Non, pas à ma connaissance.

17 Q. **[228]** Donc, on vous fait venir à Laval et on
18 vous... j'imagine vous vous assoyez et qu'est-ce
19 qu'on va vous présenter ou proposer?

20 R. On me parle d'un très beau projet, effectivement,
21 de pourvoirie qui servirait tout le monde, donc
22 tous les gens, FTQ et tout ça, alors c'était quand
23 même quelque chose d'intéressant selon eux.

24 Q. **[229]** Mais c'était d'ériger un chalet ou...?

25 R. C'était dans le Parc La Vérendrye, c'était

1 plusieurs chalets, à ma connaissance.

2 Q. **[230]** Dans le fond, un site touristique, là, où que
3 les gens peuvent coucher là puis faire chasse et
4 pêche?

5 R. Je pense chasse, pêche et tout ça, oui.

6 Q. **[231]** D'accord. Qui vous le présente ce projet-là,
7 c'est monsieur Lavallée ou monsieur Accurso qui
8 vous décrit, là, le...

9 R. Je pense qu'ils en avaient discuté entre eux mais
10 d'après moi, c'était monsieur Lavallée
11 principalement, oui.

12 Q. **[232]** O.K. Avec monsieur Accurso qui est toujours
13 présent puis qui...

14 R. C'est ça, oui.

15 Q. **[233]** De façon approbateur.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[234]** Et comment qu'on va vous décrire ce projet?
18 Donc, je comprends que le projet, c'est dans le
19 parc de la Vérendrye...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[235]** ... pourvoirie, mais est-ce qu'on im... est-
22 ce qu'on vous explique quels seront les
23 investissements, qui seront les partenaires?

24 R. Oh! Je me souviens pas d'avoir discuté de
25 partenariat. On avait tout simplement parlé de

1 réaliser ce genre de projet-là et puis, je vais
2 vous admettre que ça me plaisait pas tellement
3 parce que je retenais ce que monsieur Clément
4 Godbout m'avait donné: fais des deals d'affaires.
5 Je voyais pas ça comme un deal d'affaires.

6 Q. **[236]** Vous voyiez ça comment monsieur Marion?

7 R. Je le voyais pas du tout comme un deal d'affaires
8 premièrement. Et deuxièmement, j'ai, à ce moment-là
9 j'ai désiré communiquer avec Henri Massé parce que
10 je connaissais Henri, j'avais quand même eu pas mal
11 de contacts avec Henri au fil des années.

12 Q. **[237]** Au fil des années. Parce que là, à ce moment-
13 là, pour voir, ce projet-là il vous est présenté,
14 on saute un peu dans le temps mais deux mille trois
15 (2003)? Deux mille deux (2002)? Deux mille quatre
16 (2004)? Quelles années?

17 R. À peu près, à peu près. Mais Henri Massé était sur
18 mon conseil au début. C'est comme ça que je l'avais
19 connu.

20 Q. **[238]** Oui, c'est ça. Donc vous avez pu apprendre à
21 le connaître...

22 R. Ah! oui, absolument.

23 Q. **[239]** ... de quatre-vingt-quinze (1995) à...

24 R. Deux mille (2000)...

25 Q. **[240]** ... deux mille trois (2003), là...

1 R. Oui. Alors j'ai appelé monsieur Massé et je lui ai
2 mentionné le dossier en question et je lui ai dit,
3 écoute Henri, moi je veux pas faire ça. Il dit, tu
4 fais bien, fais-le pas. Alors...

5 Q. [241] À ce moment-là, il est président de la FTQ?

6 R. Effectivement, il est président de la FTQ.

7 Q. [242] Juste avant de l'appeler, donc, je me... là
8 monsieur Lavallée, monsieur Accurso vous présentent
9 le projet de la pourvoirie Joncas. Vous dites, je
10 vais y penser, je vais regarder ça?

11 R. Ah! bien écoute, je pouvais dire non sur le coup,
12 là, mais disons que c'est pas un projet que, que je
13 mettais dans mes, dans mes dossiers favorables.

14 Q. [243] Vous avez pas dit oui sur le coup mais vous
15 pouviez pas dire...

16 R. J'ai pas dit oui, j'ai pas dit non.

17 Q. [244] Pourquoi vous nous dites que vous pouviez pas
18 dire non sur le coup?

19 R. Faut, faut connaître la... la façon que ça
20 fonctionne. Disons que, un refus catégorique, je
21 pense j'aurais parti plutôt. C'est aussi simple que
22 ça.

23 Q. [245] Parti de la SOLIM?

24 R. Et voilà.

25 Q. [246] On va y revenir tout à l'heure. Donc...

1 (10:15:47)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[247]** J'aimerais juste savoir pourquoi vous vouliez
4 pas embarquer dans ce projet-là?

5 R. Bien, comme je mentionnais, Madame la Président, je
6 trouvais pas que c'était un projet qui était un
7 p... disons un investissement en... d'un projet
8 d'affaires.

9 Q. **[248]** Il devait y avoir des motifs derrière ça?

10 R. Bien oui, c'est facile dans un sens parce que,
11 c'est que, c'est une pourvoirie alors, c'est quoi
12 la valeur des immeubles dans une pourvoirie et qui
13 va me payer le loyer? C'est pas...

14 Q. **[249]** Est-ce qu'il y avait des associés aussi
15 derrière ça qui...?

16 R. Je ne pense pas. Je crois que Tony était impliqué.
17 Je crois qu'il y avait peut-être un autre type, un
18 joueur d'hockey je pense qu'on a mentionné à un
19 moment donné dans ce projet-là mais, j'ai pas
20 élaboré assez pour aller trop loin. On m'a juste
21 parlé de... de l'idée à ce moment-là et puis, avant
22 que ça aille trop loin, c'est là que j'ai décidé de
23 parler à monsieur Massé. Alors j'ai pas élaboré les
24 détails mais pour moi c'était pas un projet
25 d'investissement immobilier à proprement dit.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [250] Donc vous, en tant que... ah! pardon...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. [251] Donc en tant...

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. [252] Est-ce qu'elle existait cette pourvoirie-là?

9 R. Non, pas à ce moment-là.

10 Q. [253] Donc c'était de la créer de toutes pièces?

11 R. Et voilà.

12 Q. [254] Donc, qu'est-ce qu'il y avait de

13 l'immobilier, c'était la construction des chalets

14 mais après ça, c'était l'opération d'une pourvoirie

15 et ça c'est pas de l'immobilier selon vous?

16 R. Mais même la création du chalet, disons que je le

17 voyais pas comme un contexte d'un investissement

18 pour SOLIM, là, tu sais.

19 Q. [255] Est-ce que, il y a des prévisions financières

20 sur le, les rentrées d'argent? On vous avait...

21 R. On est pas rentré là, non.

22 Q. [256] ... On vous avait jamais (inaudible)?

23 R. Ça a été préliminaire la discussion mais je savais

24 où ça voulait aller alors j'ai voulu en avoir le

25 coeur net et j'ai communiqué avec monsieur Henri

1 Massé très rapidement.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[257]** Donc monsieur Massé, vous allez chercher, si
4 je peux dire cela, puis sinon, si je me trompe,
5 dites-moi le, vous êtes allé chercher l'appui moral
6 de monsieur Massé pour pouvoir refuser le projet?

7 R. Bien, refuser le projet... Disons qu'au moins
8 j'avais son appui. Je ne savais pas si lui en était
9 d'accord alors, je voulais être certain parce
10 que...

11 Q. **[258]** Et qu'est-ce que vous avez fait à ce moment-
12 là? Une fois que vous avez parlé à monsieur Massé,
13 j'imagine qu'éventuellement vous allez retourner
14 voir monsieur Lavallée?

15 R. Bon, on a discuté un peu de différents genres de
16 projets puis à un moment donné, Johnny m'a dit, tu
17 sais Richard, si tu veux pas faire ce projet-là,
18 j'ai de l'argent dans FIPOE moi. Il dit j'ai pas
19 beaucoup d'intérêt et ça, puis il dit, écoute...
20 Bien je lui ai dit, Johnny c'est peut-être une
21 occasion. Pourquoi tu le fais pas dans la FIPOE?

22 Q. **[259]** Savez-vous à ce moment-là combien il y avait
23 dans la FIPOE?

24 R. Aucune idée. J'ai jamais connu la FIPOE.

25 Q. **[260]** Ça... Dans, dans le fonds, c'est dans le

1 fonds de la FIPOE je veux dire, là?

2 R. Oui, ça avait rien à faire avec le fonds
3 immobilier...

4 Q. **[261]** Le Fonds de solidarité...

5 R. ... le Fonds de solidarité ou le fonds SOLIM, rien
6 comme ça.

7 Q. **[262]** Et puis est-ce que c'est la première fois que
8 monsieur Lavallée vous disait qu'il y avait de
9 l'argent dans le fonds de la FIPOE, qui faisait pas
10 d'intérêt puis il savait pas quoi faire avec?

11 R. Bien oui, ah! ben écoute, il avait pas de raison de
12 discuter de la FIPOE avec moi, là.

13 Q. **[263]** O.K.

14 R. Mais j'ai pris l'occasion de lui suggérer que
15 c'était peut-être un placement qu'il pourrait faire
16 de, de son côté parce que, chez SOLIM c'était pas
17 un placement qui était vraiment un placement
18 d'affaires.

19 Q. **[264]** O.K. Donc, est-ce qu'il vous, il va, il va
20 acquiescer à votre suggestion?

21 R. Bien, évidemment il l'a fait par la suite, oui.
22 Oui, il l'a fait par la suite, oui.

23 Q. **[265]** C'est-à-dire que le projet de la pourvoirie
24 Joncas...

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[266]** Ce que j'aimerais comprendre c'est pourquoi
2 ça aurait été un placement pour la FIPOE et pas
3 pour vous? Et pas pour la SOLIM?

4 R. Je ne peux répondre pour sûr. Il avait ses raisons
5 mais j'imagine, comme il me mentionnait que les
6 intérêts étaient très faibles à la FIPOE, alors...
7 Comment il était structure le deal, comment étaient
8 structurées la, les rentrées de fonds pour ça, je
9 ne sais pas. Je peux pas, je peux pas répondre
10 parce que je ne sais pas. J'ai pas analysé le
11 dossier.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[267]** Est-ce qu'on pourrait dire dans le fond que
14 ça, c'est, en le dirigeant, en le redirigeant vers
15 la FIPOE, c'est une façon aussi de vous sortir du
16 dossier, c'est-à-dire ...

17 R. J'étais pas au dossier.

18 Q. **[268]** ... en disant non, en disant, écoutez
19 monsieur Lavallée, vous allez pouvoir le faire
20 pareil, puis dans le fond...

21 R. Bien, c'est un peu ça.

22 Q. **[269]** ...vous détournez l'attention...

23 R. Oui.

24 Q. **[270]** ... pour qu'il puisse réaliser son projet?

25 R. Disons, les discussions étaient positives, il n'y

1 avait rien de négatif à ce moment-là.

2 (10:19:07)

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[271]** Est-ce que vous savez c'est qui construit le
5 chalet finalement, quelle entreprise l'a construit?

6 R. Je ne peux répondre de façon officielle, non.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[272]** Donc, ça, c'est le premier projet que
9 monsieur Lavallée et monsieur Accurso vous
10 présentent que vous refusez?

11 R. Disons que c'était plus Johnny Lavallée dans ma
12 tête. Mais effectivement Tony était là. Oui, c'est
13 le premier projet où je n'ai pas avancé.

14 Q. **[273]** On va vous présenter un autre projet...

15 R. Excusez! Remarquez, il n'y a aucun projet, j'ai
16 reçu pendant toutes ces années-là, c'est aucune
17 pression de faire des projets.

18 Q. **[274]** Non, excusez-moi, j'aurais dû préciser ma
19 question. Un projet auquel vous n'étiez pas
20 confortable...

21 R. Oui.

22 Q. **[275]** ... mais que monsieur Lavallée voulait,
23 insistait, si on veut, et que vous avez quand même
24 dit non?

25 R. Il n'a pas totalement insisté. Il me l'avait

1 présenté. Puis ça n'a pas été plus loin. Disons, on
2 avait parlé généralement. Puis dès le départ, il
3 avait vu mon opinion.

4 Q. **[276]** D'accord. Maintenant, j'aimerais qu'on parle
5 du projet de condominiums ou de copropriétés
6 divises du 6650 boulevard ou rue Couture.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[277]** Quand vous a-t-on approché la première fois
9 pour présenter ce projet-là?

10 R. Je ne peux pas répondre quand on m'a approché. Mais
11 je sais que le projet...

12 Q. **[278]** Qui?

13 R. ... m'avait été mentionné, également encore dans
14 une rencontre avec monsieur Lavallée et Tony était
15 sûrement présent aussi.

16 Q. **[279]** Toujours dans le petit salon à Laval?

17 R. Oui.

18 Q. **[280]** Donc, monsieur Lavallée, monsieur Accurso
19 probablement, si je me fie à votre témoignage, vont
20 vous présenter ce projet-là. Expliquez-nous un peu
21 le déroulement de la rencontre.

22 R. Bien, ce qu'on m'expliquait, c'est que ce serait un
23 beau projet de condominiums. Je ne connaissais pas
24 le nom de la rue, même je ne m'en souvenais pas.
25 Mais vous me dites, c'est la rue Couture. Et puis

1 il y avait pas mal de gens de la FTQ qui semblaient
2 vouloir acheter des condos à l'intérieur de ça. On
3 m'avait parlé de cette possibilité-là.

4 Q. **[281]** Donc, on vous présente ce projet-là. Vous
5 entendez parler de cette possibilité-là que des
6 membres de...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[282]** ... la grande famille FTQ, que ce soit
9 Construction ou non, peu importe...

10 R. Oui.

11 Q. **[283]** ... qui vont y habiter. Quelle est votre
12 réaction? Comment allez-vous traiter ce dossier de
13 demande-là?

14 R. Encore, ce n'est pas un « deal » d'affaires pour
15 moi.

16 Q. **[284]** Pourquoi?

17 R. Bien, c'est un petit peu trop près du Fonds, de la
18 FTQ. Écoute, conflit d'intérêts. Je n'étais pas à
19 l'aise.

20 Q. **[285]** Vous n'étiez pas confortable.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[286]** Est-ce qu'il y avait d'autres personnes qui
23 étaient présentes à cette rencontre-là?

24 R. À cette rencontre que j'ai, pas à ma connaissance,
25 Madame la Présidente. Il y avait Tony et Johnny

1 Lavallée. Là, c'est avec moi. Il y a peut-être eu
2 autre chose. Mais avec moi, ça, la première
3 rencontre.

4 Q. **[287]** Ou est-ce que vous avez su qu'il y avait
5 d'autres personnes qui étaient impliquées dans ce
6 projet-là?

7 R. Non. La personne qui s'occupait du projet, je lui
8 ai parlé, c'est un nommé John Pampura. John
9 Pampura, je savais, avait déjà travaillé pour Tony
10 Accurso. Et ça avait mal fini entre eux.
11 Maintenant, il construisait. Une autre chose qui me
12 mettait mal à l'aise.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[288]** Le fait que ce soit un projet dont le
15 promoteur est monsieur Pampura?

16 R. Bien, c'est-à-dire qu'il y avait une certaine
17 relation avec le groupe au préalable, mais un petit
18 peu comme toute chose, il était parti, puis ils se
19 parlaient encore.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[289]** Est-ce qu'il y avait un monsieur Eddy
22 Brandoni qui était dans ce projet-là?

23 R. Bien, comme je mentionne, effectivement, c'est
24 qu'il y avait des gens de la FTQ. Alors, je crois
25 qu'Eddy faisait partie, probablement que Jocelyn

1 Dupuis faisait partie, et cetera. Il y avait ces
2 gens-là qui semblaient... Puis d'ailleurs, oui, ça
3 se peut. Mais quand je dis « fait partie », qui
4 avait l'intention d'acheter probablement, pas faire
5 partie du projet, mais probablement l'intention
6 d'acheter, parce que j'avais su qu'il y en avait
7 plusieurs qui voulaient se porter acquéreur de
8 condo à l'intérieur du projet.

9 Q. **[290]** Et qu'est-ce qui vous rendait mal à l'aise
10 par rapport à ça?

11 R. Ça. Ça.

12 Q. **[291]** C'est-à-dire?

13 R. C'est-à-dire que c'est des gens qui sont très près
14 de Johnny Lavallée et le groupe, sont très près de
15 la FTQ. Et je ne crois pas que SOLIM a été créée ou
16 le Fonds a été créé pour faire plaisir aux gens de
17 la FTQ en particulier. La seule place où je verrais
18 une possibilité de faire les choses avec la FTQ,
19 c'est de construire des immeubles pour les
20 syndicats. Et on l'a fait à certains endroits où
21 les syndicats deviennent locataires dans certaines
22 régions. Ça, ça me va. Mais à part de ça, je ne le
23 voyais pas.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[292]** Donc, institutionnellement, vous n'avez pas

1 de problème, mais c'est quand ça devient
2 individuellement, donc là...

3 R. Oui.

4 Q. **[293]** ... pour vous, la ligne est là?

5 R. Je peux vous dire qu'on sait que, en construisant
6 des condos, il peut y avoir bien des problèmes.

7 Q. **[294]** Donc, ce projet-là vous est présenté. Vous
8 n'êtes pas chaud à cette idée-là. Vous venez de
9 nous l'exposer.

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[295]** Comment allez-vous l'évacuer, si je peux
12 utiliser cette expression-là?

13 R. FIPOE.

14 Q. **[296]** Même stratégie qu'avec la pourvoirie Joncas?

15 R. Eh voilà!

16 Q. **[297]** Et savez-vous si, éventuellement, la FIPOE,
17 va investir effectivement dans ce projet-là?

18 R. Je crois que oui. J'en ai ouï-dire, mais je ne l'ai
19 pas suivi. J'ai parti peu de temps après.

20 Q. **[298]** À ce moment-là, monsieur Lavallée, lui, sa
21 réaction, ça lui convient, vous réussissez à lui...

22 R. Je me souviens pas d'ennui particulier. Non.

23 Q. **[299]** Et à ce moment-là, on est toujours dans les
24 mêmes années, deux mille deux (2002), trois (03) ou
25 quatre (04) environ.

1 R. Oui, environ...

2 Q. [300] À la...

3 R. ... deux... deux (02), trois (03), oui,
4 possiblement.

5 Q. [301] Avant votre départ.

6 R. Oui.

7 Q. [302] Il y a un troisième dossier...

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Q. [303] Avant d'arriver au troisième dossier...

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Q. [304] ... j'aimerais savoir comment, d'une façon
14 générale, se faisaient les... les projets à la
15 SOLIM?

16 R. La réalisation des projets ou l'approbation?

17 Q. [305] L'approbation, la réalisation et tout ça.

18 R. L'approbation. Bien, l'approbation, c'était basé
19 sur le... disons une analyse chez nous, une analyse
20 technique de la part de SOLIM, avec un conseil de
21 SOLIM qu'on convoquait, j'avais... je convoquais
22 selon les besoins, avec quatre ou cinq projets,
23 avec l'analyse technique qui est déposée,
24 approbation chez SOLIM, suivi des... d'avis au
25 Fonds qui envoyait les... les argents. Et plus

1 souvent qu'autrement, on était en partenariat, mais
2 il y a eu des cas où on n'était pas en partenariat.
3 Et je peux peut-être juste ajouter au niveau de
4 SOLIM... en tout cas, j'en parlerai peut-être
5 tantôt, là.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[306]** Allez-y. Allez-y. Pendant que vous avez...

8 R. Non, mais les réalisations de SOLIM, je peux en
9 parler plus tard, là.

10 Q. **[307]** Ah! O.K. On en parlera à votre départ...

11 R. Oui. D'accord.

12 Q. **[308]** ... dans les circonstances entourant votre
13 départ.

14 R. O.K. Ça va, Madame la Présidente?

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Oui.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Oui.

19 Q. **[309]** Donc, le troisième projet que je veux aborder
20 avec vous, Monsieur Marion, c'est le dossier de la
21 Marina Brousseau.

22 R. Oui.

23 Q. **[310]** Expliquez-nous c'est quand la première fois
24 ou le contexte plutôt dans lequel vous entendez
25 parler de ce projet-là la première fois.

1 R. Je ne sais pas si ça m'a été déposé à moi ou à un
2 de mes associés, mais effectivement la Marina
3 Brousseau est arrivée sur mon bureau et puis on
4 discutait d'un emplacement encore sur... dans une
5 marina, l'achat ou investissement dans une marina,
6 mais il y avait pas de développement de prévu dans
7 ça, là. Alors, encore là, je ne voyais pas ça comme
8 un deal d'affaires.

9 Q. [311] O.K. Est-ce qu'il y a d'autres préoccupations
10 que vous aviez quand vous étudiez ce... ce projet-
11 là?

12 R. Là encore, c'est un petit monde, alors j'ai entendu
13 parler qu'il y avait une situation dans laquelle il
14 y avait peut-être des Hells autour. Il y avait des
15 bateaux cigare qu'on appelle. Et en étant
16 originaire de Cornwall, il y a une île de Cornwall,
17 puis il y a beaucoup d'autochtones, puis je sais
18 que les bateaux cigares, ça sert pour des
19 cigarettes et puis pour la drogue. Alors, ça me
20 plaisait pas d'embarquer dans une situation
21 semblable sans avoir de développement à faire dans
22 une marina. Il y avait... c'est pas une marina où
23 on construisait des condos sur le bord de l'eau,
24 là, il y avait rien.

25 Q. [312] Quand vous dites « des Hells », vous parlez

1 de motards criminalisés?

2 R. Bien, vous savez, ça se parle, là, les choses.

3 Q. **[313]** Non, mais juste pour qu'on soit sur la même
4 longueur d'ondes.

5 R. Oui.

6 Q. **[314]** Quand vous parlez de bateau cigare, vous
7 parlez des bateaux, en fait, en long qui vont...

8 R. Très rapide.

9 Q. **[315]** ... très rapidement.

10 R. Très rapide.

11 Q. **[316]** Qui vont très rapide.

12 R. C'est pas pour le plaisir.

13 Q. **[317]** O.K. Ça va trop vite, c'est ça.

14 R. Non. Voilà!

15 Q. **[318]** Donc, le projet ne vous plaît pas du tout.

16 Est-ce que vous vous souvenez qui va vous présenter
17 le projet ou qui sera le porteur de ballon? C'est
18 une expression qu'on a entendue.

19 R. C'est arrivé chez SOLIM, ça se peut que ce soit par
20 l'entremise de... peut-être que j'ai eu un appel,
21 puis je l'avais transféré à un de mes associés, je
22 me souviens pas. Mais, je me souviens qu'un matin,
23 monsieur Gionet est rentré dans mon bureau, il me
24 confirme qu'il avait rencontré Johnny Lavallée le
25 soir auparavant. Puis, ça, c'était nouveau parce

1 que jamais Johnny parlait à quelqu'un d'autre chez
2 moi. Alors, il avait rencontré Johnny à mon insu.
3 Il était pas mal blanc, il était un peu nerveux, il
4 dit : « Écoute, Richard, il dit, la marina, là,
5 c'est pas une question de pas le faire, il dit,
6 c'est une question, il faut qu'on le fasse ».

7 Q. **[319]** C'est Gionet, monsieur Gionet qui vous dit
8 ça.

9 R. C'est ça.

10 Q. **[320]** Le lendemain de sa rencontre...

11 R. Avec monsieur Lavallée.

12 Q. **[321]** ... rencontre qu'on pourrait qualifier
13 d'inhabituelle.

14 R. Inhabituelle.

15 Q. **[322]** Par rapport à ce qui se passait d'habitude.

16 R. Bien, je pensais que c'était inhabituel, mais je
17 pense que j'ai réalisé par la suite qu'il y en a eu
18 plusieurs.

19 Q. **[323]** Savez-vous, cette rencontre-là, si c'est
20 monsieur Gionet qui l'avait convoquée ou si c'est
21 monsieur Lavallée qui avait...

22 R. Je ne peux répondre.

23 Q. **[324]** Et peut-être revenir un peu. Quand monsieur
24 Gionet dit « j'ai parlé à monsieur Lavallée, il
25 faut que ce projet-là passe absolument »...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[325]** ... vous dites qu'il est blême.

3 R. Oui. Bien, disons que ça... ça lui plaisait pas lui
4 non plus à ce moment-là parce qu'il savait que je
5 voulais pas le faire.

6 Q. **[326]** O.K.

7 R. Alors, bien, j'ai dit : « Écoute, j'ai dit, dans
8 les circonstances prépare le dossier. » Mais,
9 encore là, j'étais pas pour dire catégoriquement,
10 là « si la décision était qu'on le fait ce projet-
11 là, prépare le dossier. »

12 Q. **[327]** Parce que si vous aviez dit « non »
13 catégoriquement?

14 R. Bien, là, j'ai réalisé qu'il y avait... il avait
15 sans doute fait une discussion entre Johnny et puis
16 monsieur Gionet, alors j'ai dit : « Prépare le
17 dossier ».

18 Q. **[328]** O.K. Mais, si vous aviez... si vous aviez dit
19 « non » catégoriquement, vous risquiez...

20 R. Je pense, ça aurait été aux oreilles de Johnny
21 assez rapide, puis j'aurais parti plus vite.

22 Q. **[329]** O.K.

23 R. C'est-à-dire, j'ai parti assez vite, mais je le
24 réalisais pas à ce moment-là.

25 Q. **[330]** À posteriori, vous avez fait certains

1 constats dont on va faire état tout à l'heure.

2 R. Voilà!

3 (10:28:20)

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Q. **[331]** Êtes-vous parti rapidement après ce projet-
6 là?

7 R. Pas tellement longtemps, oui.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[332]** C'est la première fois que vous abordez
10 monsieur Gionet. On va faire une petite parenthèse
11 sur monsieur Gionet, un peu pour apprendre... pour
12 comprendre, pardon, comment il est entré dans...
13 dans votre univers et celui de la SOLIM. Donc...

14 R. Oui.

15 Q. **[333]** ... qui a embauché monsieur Gionet à la
16 SOLIM?

17 R. C'est moi.

18 Q. **[334]** O.K.

19 R. Toutes les embauches chez SOLIM, c'était moi qui
20 les faisais.

21 Q. **[335]** Mais, monsieur Gionet, en d'autres termes,
22 Gionet... monsieur Gionet, pardon, n'est pas
23 présent en quatre-vingt-quinze (95) quand vous...
24 quand vous débutez vos fonctions.

25 R. Non. Non.

1 Q. **[336]** Donc, nécessairement vous allez l'engager
2 éventuellement.

3 R. Oui. J'avais... j'avais mon... mon adjoint, vice-
4 président investissement, c'était Michel Cyr.

5 Q. **[337]** D'accord.

6 R. Michel Cyr c'est un ingénieur qui avait beaucoup de
7 contacts dans la construction, avec les
8 entrepreneurs, et puis il nous rendait un fier
9 service, parce que dans la Cité du Multimédia, on a
10 fait le développement nous-mêmes. Alors, on est
11 allés chercher des soumissionnaires nous-mêmes.
12 Alors, Michel Cyr était tellement bon que la Caisse
13 de dépôt est venue me le chercher.

14 Q. **[338]** O.K. Ça fait que là, vous avez perdu un
15 homme, il fallait le remplacer?

16 R. Et voilà. On était partenaires avec la Caisse de
17 dépôt à ce moment-là, dans la Cité du Multimédia,
18 parce que c'était un million deux cent mille
19 (1,2 M) pieds carrés, je vous ai dit, deux cent
20 millions (200 M\$) d'investissement, c'était gros
21 pour nous. Alors, la Caisse avait pris un tiers. Et
22 puis Michel est allé travailler pour eux, alors
23 j'ai cherché un nouveau, une nouvelle personne
24 comme... au niveau des investissements. J'avais
25 rencontré Gionet parce que c'était un évaluateur

1 pour une boîte de courtiers immobiliers.

2 Q. **[339]** Donc, vous avez eu affaire avec lui dans le
3 passé?

4 R. Bien, juste pour faire des évaluations de certains
5 immeubles.

6 Q. **[340]** O.K.

7 R. Et puis aussi, un type à la Banque Laurentienne,
8 René Lamarche, me l'avait recommandé aussi. Je ne
9 connaissais pas René, je ne connaissais pas non
10 plus, par la suite j'ai appris que c'était des
11 meilleurs amis.

12 Q. **[341]** O.K. Puis aujourd'hui, monsieur René
13 Lamarche, il est où?

14 R. Je crois qu'il est rendu au Fonds immobilier.

15 Q. **[342]** En quelle année approximativement embauchez-
16 vous monsieur Gionet?

17 R. Ça doit être quelques années avant que je parte. Il
18 a passé au moins deux ans avec moi.

19 Q. **[343]** Vous souvenez-vous quand monsieur Cyr est
20 parti?

21 R. Environ, juste à peu près quelques mois auparavant.

22 Q. **[344]** O.K. Mais vous n'avez pas plus la date, nous
23 donner un indice?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[345]** Monsieur Gionet, quand il arrive, est-ce que

1 c'est un ami de monsieur Accurso, de monsieur
2 Lavallée?

3 R. Non. Connais pas du tout.

4 Q. **[346]** C'est vous qui l'engagez, puis ça passe
5 directement par vous, il n'y a pas monsieur
6 Lavallée, monsieur Accurso ou autre personne qui
7 vous suggère d'engager monsieur Gionet?

8 R. Il n'y a personne qui s'est ingéré dans mes choix.

9 Q. **[347]** Donc, c'est vous qui avez présenté monsieur
10 Gionet à monsieur Lavallée?

11 R. Non plus.

12 Q. **[348]** Ils se sont présentés seuls, ou...?

13 R. Bien, disons qu'il n'y avait pas de présentation à
14 faire, ils faisaient le travail d'analyste des
15 investissements. C'est moi qui allais à mes
16 conseils avec mon vice-président finances. Alors,
17 il n'y avait pas de contact régulier avec. À un
18 moment donné, ça s'est fait, c'est sûr.

19 Q. **[349]** Mais vous ne savez pas comment?

20 R. Mais je ne me souviens pas comment. C'est
21 probablement avec moi, on a peut-être eu un lunch,
22 puis je l'ai présenté à ce moment-là, mais je ne me
23 souviens pas des circonstances.

24 Q. **[350]** Donc, vous ne pouvez pas expliquer comment,
25 pas du jour au lendemain, mais en deux ans, on ne

1 connaît pas monsieur Lavallée ni monsieur Accurso,
2 puis deux ans après...

3 R. Bien, on les connaît pas nom, on ne les connaît pas
4 beaucoup pour avoir fait des rencontres.

5 Q. [351] Personnellement, je veux dire, on ne les
6 connaît pas personnellement...

7 R. Non.

8 Q. [352] ... et deux ans après, bon, la veille, on va
9 en tête-à-tête...

10 R. Bien, il y a sûrement eu des rencontres en cours de
11 route, là.

12 Q. [353] Mais vous ne savez pas comment s'est
13 développée cette amitié-là?

14 R. Oui. Bien, ça peut avoir développé, parce qu'on
15 avait fait des projets avec Marton comme
16 entrepreneur, alors il y a sûrement eu des
17 conversations en cours de route, mais pas tellement
18 avec Johnny Lavallée, mais peut-être avec Tony.

19 Q. [354] Ça clôt, je ferme la première parenthèse,
20 Monsieur Gionet, mais j'en ouvre une autre sur
21 Johnny Lavallée. Monsieur Lavallée, est-ce que vous
22 avez déjà... est-ce qu'il vous a déjà demandé
23 conseil personnellement, pour ses affaires
24 personnelles, monsieur Lavallée?

25 R. Il y avait à un moment donné où il avait un... ou

1 des investissements dans l'immobilier, et si je me
2 souviens, c'était dans du résidentiel multi-
3 locatif.

4 Q. **[355]** Donc, des appartements?

5 R. Des appartements. Je crois que c'était dans la
6 région où il demeure, je crois. Quoique je ne sais
7 même pas où il demeure, pour être franc, mais
8 c'était dans le bout de Mascouche, Terrebonne, je
9 crois. C'était un partenariat avec une autre
10 personne, et puis semble-t-il qu'il y avait des
11 conflits, puis il se demandait si ça valait la
12 peine de se sortir du partenariat.

13 Q. **[356]** Est-ce que vous vous souvenez qui était ce
14 partenaire-là?

15 R. Non, je n'ai jamais su qui c'était. Je n'ai pas
16 posé de question, j'ai seulement regardé l'aspect
17 financier et l'aspect fiscal de sa sortie d'un
18 partenariat comme celui-là.

19 Q. **[357]** Est-ce que vous vous souvenez quelle était la
20 valeur des actifs qu'avaient les deux partenaires?

21 R. Je crois qu'on avait une valeur totale d'environ
22 six millions (6 M\$), mais comment d'hypothèque, je
23 ne m'en souviens pas, là.

24 Q. **[358]** Donc, vous n'êtes pas en mesure de nous dire
25 l'équité?

1 R. Non. Six millions (6 M\$) c'est beau, mais l'équité
2 je ne la connais pas.

3 Q. **[359]** Mais vous connaissez le marché de
4 l'immobilier, tant résidentiel que commercial?

5 R. C'est ça.

6 Q. **[360]** Si j'ai, normalement, minimalement, si j'ai
7 six millions (6 M\$) d'actifs, j'ai au moins une
8 équité minimale pour pouvoir avoir du financement
9 auprès des banques?

10 R. Oui, ça c'est évident, oui. Puis si ça fait trente
11 (30) ans que tu es propriétaire, tu as une équité
12 totale, ça dépend. Je ne me souviens pas, je ne
13 peux pas le confirmer.

14 Q. **[361]** Mais il y a minimalement une équité minimum?

15 R. Ah, c'est sûr. Il n'y a aucun doute.

16 Q. **[362]** C'est-à-dire qu'il n'est pas hypothéqué à
17 cent pour cent (100 %)?

18 R. Sûrement pas. Sûrement pas.

19 Q. **[363]** C'est quoi les pourcentages, normalement,
20 quand on est dans le résidentiel mais qu'on a
21 plusieurs portes? Au moins mettre vingt pour cent
22 (20 %) de...

23 R. Ça dépend de la force de la garantie qu'on peut
24 donner, mais on peut aller chercher un financement
25 quand même de soixante (60 %), soixante-dix pour

1 cent (70 %).

2 Q. **[364]** De la valeur totale?

3 R. Oui, en commercial, oui.

4 Q. **[365]** Donc, on peut présumer qu'il y a au moins une
5 trentaine de pour cent (30 %) d'équité sur le six
6 millions (6 M\$)?

7 R. Ah, sûrement.

8 Q. **[366]** Minimalement?

9 R. Sûrement, oui. Minimum, oui.

10 Q. **[367]** Dans le cadre de vos fonctions, toujours à la
11 SOLIM, donc je reviens à votre séjour à la SOLIM,
12 on va reparler de monsieur Gionet...

13 R. En passant, j'ai suggéré de ne pas vendre. Ce
14 n'était pas une bonne idée.

15 Q. **[368]** O.K. L'histoire ne dit pas si...

16 (10:33:52)

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[369]** En quelle année, environ? En quelle année
19 c'était?

20 R. C'était dans milieu de mon mandat, je pense, là, ce
21 n'était pas à la fin. C'était vraiment dans le
22 milieu, alors peut-être deux mille (2000), deux
23 mille un (2001).

24 Q. **[370]** Au tournant de deux mille un (2001)? Puis
25 savez-vous s'il a suivi vos contacts de pas se...

1 pas vos contacts, pardon, vos conseils de ne pas...

2 R. Je peux pas répondre.

3 Q. [371] Il ne vous a jamais demandé...

4 R. Non, c'est jamais revenu dans... en tout cas.

5 Q. [372] Je vais vous nommer des noms d'individus pour
6 savoir si vous les connaissez puis si oui, quelle
7 relation vous avez eue avec eux dans le cadre de
8 votre séjour à la SOLIM.

9 R. Oui.

10 Q. [373] Mais ça peut dépasser, ça peut être après ou
11 avant, mais principalement, évidemment, pendant
12 votre séjour. Denis Vincent, est-ce que vous
13 connaissez cet individu-là?

14 R. Je connais le nom. La personne, je l'ai peut-être
15 rencontrée, mais je la connais pas plus que ça.

16 Q. [374] O.K. Pourquoi connaissez-vous le nom de Denis
17 Vincent?

18 R. Bien si je me souviens, Denis était pilote
19 d'hélicoptère je crois, à moins que je fasse
20 erreur, là, je pense qu'il y en avait deux dans le
21 girond qui étaient pilotes d'hélicoptère puis son
22 nom m'a été mentionné dans le contexte qu'on allait
23 à la pêche, pas moi, là, mais on me parlait de la
24 pêche, de la chasse avec Denis.

25 Q. [375] Monsieur Lavallée?

1 R. Oui, principalement, là.

2 Q. [376] Monsieur Accurso?

3 R. Principalement ces deux personnes-là, oui.

4 Q. [377] Monsieur Massé, lui, est-ce qu'il vous
5 parlait de...

6 R. J'ai pas... je parlais pas avec monsieur Massé
7 régulièrement comme ça, non.

8 Q. [378] Quand vous... juste une petite question,
9 peut-être c'est une façon que vous avez de parler,
10 mais quand vous me parlez de Denis, alors vous...
11 moi, quand je prénomme quelqu'un je le connais
12 assez bien, mais vous, est-ce que vous connaissez
13 bien Denis Vincent pour l'appeler Denis?

14 R. Non. Non mais vous m'avez mentionné le nom.

15 Q. [379] O.K. Non, c'est ça, c'est juste... c'est ça
16 que je me demandais, c'est peut-être juste une
17 façon que vous avez de parler, là, de...

18 R. Non, j'ai... bien même ça, je me souviens pas de
19 son visage, je me souviens du nom.

20 Q. [380] Savez-vous s'il avait été impliqué dans des
21 projets à la SOLIM?

22 R. Pas dans mon... pas dans ma période à moi en tous
23 les cas.

24 Q. [381] Carl Mongrain, est-ce que c'est un nom qui
25 sonne une cloche?

1 R. Je vous disais qu'il y avait deux noms qui étaient
2 pilotes d'hélicoptère, je crois que c'est le
3 deuxième.

4 Q. **[382]** O.K. Mais vous savez pas si lui, avait eu des
5 dossiers investissement...

6 R. Pas avec moi. Pas durant mon terme.

7 Q. **[383]** Laurent Gaudreau, est-ce que c'est quelque
8 chose qui vous dit... c'est un nom qui vous dit
9 quelque chose?

10 R. Oui. Oui, c'est un nom qui me dit quelque chose.

11 Q. **[384]** Dans quel contexte?

12 R. Je pense que c'est un type qui m'a approché pour un
13 projet de... dans le Port de Québec, si je me
14 souviens, je pense que c'était lui et puis je pense
15 qu'il voulait faire quelque chose avec L'Aurore
16 boréale ou quelque chose comme.

17 Q. **[385]** Mais le projet c'est... vous êtes parti avant
18 que le projet...

19 R. Oui, mais j'avais quand même dit... bien c'était
20 assez préliminaire, là, il y avait... les choses
21 étaient pas tellement attachées à ce moment-là,
22 mais encore là, un projet de cette envergure-là, de
23 ce genre-là, c'est pas vraiment un investissement
24 dans l'immobilier, tu sais, alors je lui avais
25 quand même mentionné, mais j'ai pas eu d'autre

1 retour, je suis parti avant.

2 Q. **[386]** Dans le cadre de vos fonctions, est-ce que
3 vous, vous avez touché des pots de vin, des
4 avantages, des contre-parties?

5 R. Jamais.

6 Q. **[387]** Jamais? Est-ce qu'on vous en a offert?

7 R. Jamais.

8 Q. **[388]** Vous avez pas eu... donc, vous avez jamais
9 refusé parce qu'on vous en a jamais offert?

10 R. Et voilà. J'aurais refusé aussi.

11 Q. **[389]** Là, je vais passer vite, j'imagine qu'à Noël,
12 vous avez reçu des bouteilles de vin puis des
13 petits cadeaux comme ça, mais rien de... rien de
14 sérieux?

15 R. Ah, ça dans le domaine, il y en avait beaucoup.

16 Q. **[390]** O.K.

17 R. J'en ai encore, tellement qu'il y en avait.

18 Q. **[391]** O.K. Vous en recevez plus, mais il vous en
19 reste encore?

20 R. Il m'en reste encore.

21 Q. **[392]** O.K. Mais c'est des petites choses qu'on a
22 entendu déjà ici, donc des petits cadeaux de Noël,
23 rien de... de substantiel?

24 R. Le domaine, effectivement, fonctionnait comme ça,
25 des cadeaux de Noël, des bouteilles de vin, des

1 bouteilles de fort, de... d'alcool.

2 Q. **[393]** Est-ce que je pourrais dire que le cadeau le
3 plus substantiel que vous avez eu ça serait quoi,
4 selon vous, de mémoire?

5 R. J'en n'ai pas eu... ah de substantiel?

6 Q. **[394]** Bien c'est pas nécessairement à vous
7 personnellement mais à... vous êtes PDG, là, ça
8 peut être donné à vous mais au bénéfice de
9 d'employés.

10 R. Bien, à un moment donné, j'ai reçu un... pour les
11 cigares, une boîte pour cigares. Je l'ai encore
12 également.

13 Q. **[395]** De la... est-ce que vous vous souvenez de la
14 part de quelle personne?

15 R. C'était Marcel Melançon de Marton qui était
16 l'associé de Tony.

17 Q. **[396]** O.K. Est-ce que monsieur Accurso vous a déjà
18 offert sa loge au Centre Bell?

19 R. À un moment donné, j'ai reçu l'appel de Tony pour
20 me dire regarde, Richard, c'est entre les fêtes,
21 là, c'est les Ice Capades, si tu veux, je peux te
22 donner ma loge. Au début j'ai dit non, mais après
23 ça j'ai vérifié autour puis il y avait plusieurs
24 enfants dans la famille qui voulaient y aller alors
25 je l'ai accepté.

1 Q. **[397]** O.K. Qui... qui était... vous avez invité
2 qui?

3 R. Bien c'est surtout des gens de... de ma famille ou
4 des amis.

5 Q. **[398]** O.K. Est-ce que monsieur Accurso vous a donné
6 d'autres biens substantiels?

7 R. Bien disons qu'à un autre moment donné, mon fils il
8 est... il est friand, je devrais peut-être pas le
9 dire parce que les Canadiens sont favoris ici, mais
10 il est friand des Flyers de Philadelphie alors
11 quand les Flyers étaient en ville, il m'a demandé
12 si j'avais des billets, j'ai dit non, mais j'ai
13 appelé Tony puis Tony m'a dit: « Kid, il m'appelait
14 toujours Kid, il dit écoute, pas de problème »
15 alors il m'a fourni des billets de...

16 Q. **[399]** Monsieur Accurso vous appelait Kid?

17 R. Oui.

18 Q. **[400]** Est-ce que je me trompe ou vous êtes
19 légèrement plus âgé que monsieur Accurso?

20 R. Peut-être plus.

21 Q. **[401]** Plus que légèrement?

22 R. Pas juste légèrement.

23 Q. **[402]** Ça a au moins dix (10) ans de différence avec
24 lui?

25 R. Non, mais ça me plaisait de me faire appeler Kid

1 quand même.

2 Q. **[403]** Ça vous rajeunissait?

3 R. Et voilà.

4 Q. **[404]** O.K. Eddy Brandone, est-ce que c'est
5 quelqu'un que vous connaissez?

6 R. Oui.

7 Q. **[405]** Dans quel contexte avez-vous affaire avec
8 lui?

9 R. Bien encore là, Eddy c'est un type qui fréquentait
10 le Tops ou le... l'Onyx et puis je l'ai rencontré
11 là. Et puis je ne sais pas quelle était la
12 relation, je sais pas s'il était parti de la FTQ au
13 départ mais, ou après, mais je pense qu'il y a eu
14 du mouvement, là, à l'intérieur des, du syndicat et
15 puis, lorsque j'ai quitté, Eddy m'a approché pour
16 faire des mandats pour les Teamsters. Ça avait rien
17 à faire avec la FTQ ou...

18 Q. **[406]** Donc c'est après deux mille quatre (2004).

19 R. Ah! oui, après deux mille quatre (2004), oui.

20 Q. **[407]** Pendant que vous êtes directeur...

21 R. Bien j'étais, j'étais consultant. Alors il m'a
22 approché pour faire quelques projets.

23 Q. **[408]** Quand l'avez-vous connu monsieur Brandone?

24 R. Au cours de ma période de présidence. Je peux pas
25 vous dire quand, là, mais je l'ai connu

1 définitivement dans le début je dirais de ma
2 présidence.

3 Q. **[409]** Donc dès quatre-vingt-quinze (1995), quatre-
4 vingt-seize (1996), monsieur Brandone c'est
5 quelqu'un...

6 R. Je dirais... je dirais que je l'ai rencontré assez
7 rapidement, oui.

8 Q. **[410]** Donc à Laval?

9 R. À Laval, oui.

10 Q. **[411]** Puis quand on dit à Laval, on dit...

11 R. Oui parce que les gens venaient pas...

12 Q. **[412]** ... les établissements de monsieur Accurso.

13 R. ... les gens venaient pas à mon bureau à moins
14 qu'ils avaient un projet à déposer mais ils
15 venaient pas à mon bureau puis je ne fréquentais
16 pas ces gens-là puis c'était, disons, un modus
17 operandi de ma part, je ne voulais pas fréquenter
18 les gens comme tel, je voulais pas devenir
19 tellement ami...

20 Q. **[413]** Pourquoi?

21 R. Parce... bien, c'est une confrérie hein? Les
22 syndicats, c'est une confrérie, alors tout le monde
23 connaît tout le monde puis à un moment donné, il y
24 en a dix qui viennent te demander des
25 investissements en même temps, alors c'est quelque

1 chose que je voulais éviter.

2 Q. **[414]** Donc vous essayez de pas faire partie du
3 conseil d'administration...

4 R. J'essayais.

5 Q. **[415]** ... du dimanche si on veut.

6 R. Ah! absolument, absolument.

7 (10:40:30)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[416]** Je voudrais juste revenir sur monsieur
10 Vincent. Vous avez dit que vous l'aviez vu à
11 quelques reprises?

12 R. Sûrement, oui. Je m'en souviens pas.

13 Q. **[417]** Et vous avez parlé aussi de monsieur Laurent
14 Gaudreau.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[418]** Est-ce qu'il y avait un lien entre les deux?

17 R. Ça, je ne saurais pas. Je peux pas répondre. Denis
18 Vincent, je me souviens pas qu'il soit jamais venu
19 me voir au bureau, mais je l'ai sûrement rencontré
20 dans ses... dans des rencontres là-bas à Laval.

21 Gaudreau, il est venu me voir au bureau par
22 exemple. Mais Denis Vincent, non.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[419]** Si on revient à monsieur Brandone...?

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Oui, vas-y.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[420]** Si on revient à monsieur Brandone, donc, vous
4 l'avez... Quand vous le voyiez, c'était lorsque
5 vous étiez convoqué dans les établissements de
6 monsieur Accurso à Laval?

7 R. Pas tout le temps. C'est qu'il y avait quand même
8 des, des rencontres à l'occasion. Comme par
9 exemple, la célébration du cinquantième (50^e)
10 anniversaire de naissance de Tony. Alors il y avait
11 du monde là. On me présentait du monde puis c'est
12 comme ça que je rencontrais ces gens-là. Encore là,
13 j'y allais pas souvent mais, à un moment donné,
14 faut quand même, faut quand même participer dans
15 certaines de leurs, de leurs activités.

16 Q. **[421]** Donc vous êtes allé aux cinquante (50) ans de
17 monsieur Accurso. Est-ce que vous avez eu d'autres
18 événements de cette... type-là que vous allez
19 assisté?

20 R. Le seul que je me souviens, c'est le mariage de sa
21 fille.

22 Q. **[422]** O.K. Mais à part quelques rares exceptions,
23 vous préféreriez rester éloigné?

24 R. J'essayais, j'essayais poliment de m'en esquiver,
25 oui.

1 Q. **[423]** Quand vous dites « poliment », c'est que vous
2 étiez souvent convié, convié à venir faire un tour
3 à Laval?

4 R. Pas souvent puis, mais la, quand on me convoquait
5 pour Laval, c'était pas une bonne journée pour moi.

6 Q. **[424]** Non?

7 R. J'essayais de l'éviter.

8 Q. **[425]** Ça vous enchantait... Ça vous enchantait pas?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[426]** Pourquoi?

11 R. Je m'attendais à des demandes particulières.

12 Q. **[427]** Quand vous alliez à Laval?

13 R. Oui.

14 Q. **[428]** Pouvez-vous nous expliquer d'abord un peu
15 plus explicitement?

16 R. Bien, exactement, les projets dont je viens de vous
17 faire mention tantôt, les projets que j'ai refusés,
18 alors...

19 Q. **[429]** Oui...

20 R. C'était normalement pour rencontrer quelqu'un ou
21 pour discuter d'un projet en cours. Alors, j'aimais
22 pas ça qu'on s'ingère dans mes projets qui
23 existaient si ça fonctionnait bien. Deuxièmement,
24 de me faire présenter d'autres projets,
25 j'appréciais pas tellement parce que c'était pas

1 toujours des projets que je voulais faire alors,
2 comment je m'en esquivais?

3 Q. **[430]** Bien, pouvez-vous nous expliquer un peu plus
4 parce que, comme président de la SOLIM, c'était,
5 vous deviez investir alors pourquoi ce qu'on vous
6 présentait à Laval, vous aviez une réticence ou
7 semblez nous dire que vous aviez une réticence...

8 R. Pour les raisons que je viens de vous donner,
9 Madame la Présidente, c'est que j'avais la
10 réticence en ce sens que c'était des gens que je
11 rencontrerais probablement sur place, dont je
12 devais faire des suivis par la suite. Y'a rien de
13 mal à faire des bons investissements mais, comme je
14 vous dis, y'en a plusieurs d'élus mais peu...
15 euh... plusieurs d'invités mais peu d'élus. Alors
16 ça causait certains ennuis des fois et
17 deuxièmement, les rencontres à Laval perduraient
18 assez longtemps. J'essayais de pas prendre un verre
19 mais comme tout le monde, on prend un verre et puis
20 c'est une heure (1h00), deux heures (2h00) du matin
21 à rentrer des fois. Ça me plaisait pas, mais, avec
22 des cigares, puis c'est pas intéressant. J'ai pas
23 d'autres raisons particulières, là. C'était juste
24 que c'était pas une invitation qui était toujours
25 agréable.

1 Q. **[431]** Est-ce que je comprends que lorsque l'on vous
2 présentait des projets, c'était dans votre bureau?

3 R. Oui. Les projets, si on était pour analyser les
4 projets. Mais on me présentait des personnes qui
5 avaient des projets. Alors...

6 Q. **[432]** O.K.

7 R. ... et par la suite, on venait à mon bureau si on
8 voulait avancer dans le projet. Et plus souvent
9 qu'autrement, je les rencontrais. Les gens qu'on me
10 présentait, je les rencontrais dans mon bureau la
11 semaine ou deux semaines plus tard. Mais c'était
12 pas toujours des projets hein? C'était des fois
13 juste des rencontres de, parler d'affaires.

14 Q. **[433]** O.K. Poursuivez maître.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[434]** Donc, parlant justement, pour rebondir sur
17 les questions de la présidente, parlant de ces
18 rencontres-là avec des investisseurs, j'aimerais ça
19 que vous nous parliez de Ronald Beaulieu. Avez-vous
20 déjà rencontré monsieur Beaulieu?

21 R. Oui. J'ai rencontré monsieur Beaulieu, c'était
22 peut-être encore dans le milieu de mon mandat, ce
23 n'était pas à la fin de mon mandat, moi. C'était
24 quand même...

25 Q. **[435]** Au tournant des années deux mille (2000)?

1 R. Quelque chose comme deux mille (2000), deux mille
2 un (2001), deux mille deux (2002).

3 Q. **[436]** Pourquoi vient-il vous rencontrer, monsieur
4 Beaulieu?

5 R. Je pense que c'était justement une des rencontres,
6 Madame la Présidente, qui a suivi de Laval, et puis
7 il est venu me voir avec un projet. Il avait un
8 projet, je crois que c'est un centre d'achats à
9 Port-Cartier. Et puis il avait besoin de
10 financement pour réaménager le centre, pour
11 améliorer son centre et aller chercher des
12 locataires.

13 Q. **[437]** Quand vous dites, c'est une rencontre qui a
14 suivi une rencontre à Laval, est-ce que ça veut
15 dire que c'est un projet qui a d'abord été initié
16 ou vous a d'abord été apporté par monsieur Lavallée
17 ou monsieur Accurso avant que cette rencontre-là
18 ait lieu avec monsieur Beaulieu?

19 R. Je pense que c'est plutôt monsieur Lavallée à ce
20 moment-là qui m'a parlé...

21 Q. **[438]** Qui vous a parlé de ce projet-là?

22 R. Oui.

23 Q. **[439]** Qui vous dit : « Monsieur Beaulieu va aller
24 vous rencontrer »?

25 R. Je l'ai peut-être même rencontré lors d'une soirée,

1 je ne m'en souviens pas, là, lors d'une invitation.
2 Puis : « Écoute, regarde, Ronnie, il a un projet. »
3 Puis et cetera. C'est comme ça qu'on l'appelait.
4 « J'aimerais ça que tu les rencontres. » Ça fait
5 qu'il est venu me voir par la suite. Mais c'est un
6 projet qu'on avait avancé, je pense, huit cent
7 mille dollars (800 000 \$). Mais c'est un projet qui
8 était très bien attaché. Puis je ne le connaissais
9 pas Ronnie Beaulieu. La seule chose qui avait
10 arrivé en cours de route dans mon analyse du
11 dossier, c'est que la Banque Laurentienne m'avait
12 confirmé qu'il y avait eu un problème de prêt
13 usurier dans son dossier.

14 Q. **[440]** Donc qu'il avait été reconnu coupable...

15 R. Également.

16 Q. **[441]** ... d'infraction criminelle en lien avec des
17 prêts usuriers?

18 R. Également, oui. Et suite à ça, j'ai une réticence.

19 Alors, j'ai parlé à monsieur Lavallée. Il m'a dit :
20 « Non, non, oublie ça, ça fait longtemps, puis il
21 est correct. »

22 Q. **[442]** Dans les faits, savez-vous ça faisait combien
23 de temps?

24 R. Je ne savais pas. C'est parce que j'ai attaché le
25 dossier très solide. Alors, j'étais à l'aise avec

1 mon placement. Et je trouvais que vu que c'était à
2 Port-Cartier, c'était quand même un bon
3 investissement pour le Fonds pour aider la région.

4 Q. **[443]** Quand vous dites vous avez attaché, c'est-à-
5 dire les garanties étaient telles que vous ne
6 pouviez pas perdre?

7 R. Les garanties étaient bonnes. D'ailleurs, si j'ai
8 bien compris, les garanties étaient tellement
9 bonnes, il nous a remplacé par la suite pour un
10 autre prêt. Il nous a remboursé. Après mon départ,
11 parce que je n'étais pas là, mais j'en ai entendu
12 parler.

13 Q. **[444]** Est-ce que Jocelyn Dupuis avait été présent
14 dans ce dossier-là de monsieur Beaulieu?

15 R. Pas à ma connaissance. Je n'ai pas rencontré
16 Jocelyn Dupuis pour discuter de dossiers, si je me
17 souviens, ou presque pas.

18 Q. **[445]** Presque pas?

19 R. Bien « presque pas », je l'ai rencontré à
20 l'occasion, là, mais pour dire, venir chez moi ou
21 me proposer un dossier ou venir me parler d'un
22 dossier, non.

23 Q. **[446]** Mais peut-être dans une soirée à Laval,
24 dire : « Hey, Monsieur Marion, il y a tel
25 dossier »?

1 R. J'allais à Laval quand même à cinq, huit fois par
2 année. Je n'allais pas à Laval à tous les mois.
3 Mais non, ça, c'est possible. Pour Jocelyn :
4 « C'est mon ami. » Il avait plusieurs amis.

5 Q. **[447]** À ce moment-là, on revient au dossier de
6 monsieur Beaulieu. Saviez-vous qu'il avait des
7 intérêts dans le Bar 1035 notamment? Saviez-vous
8 qui était-il?

9 R. Il m'avait mentionné...

10 Q. **[448]** Ses investissements et tout?

11 R. Non, je ne sais pas comment... Mais il m'avait
12 mentionné qu'il avait un bar. Il dit : « Je vais
13 t'inviter un jour. » Mais je ne suis jamais allé.

14 Q. **[449]** Savez-vous c'était quoi le genre de bar dont
15 il parlait?

16 R. C'est un bar de danseuses. Ça, il me l'avait dit,
17 effectivement. C'est pour ça qu'il m'en avait
18 parlé.

19 Q. **[450]** Saviez-vous en sus des accusations
20 criminelles dont on a parlé il y a quelques
21 instants, saviez-vous s'il était en lien avec
22 différents individus du crime organisé?

23 R. Non, pas du tout.

24 Q. **[451]** Vous ne saviez pas...

25 R. Je ne savais pas du tout.

1 Q. **[452]** Est-ce qu'il y avait un moyen à la SOLIM pour
2 vous de vérifier les antécédents ou du moins les...
3 Parce que vous me dites, c'est la Banque
4 Laurentienne qui vous le dit. Mais est-ce que vous
5 aviez des outils nécessaires pour pouvoir établir,
6 bien, cette personne-là, ce n'est pas quelqu'un de
7 très fréquentable?

8 R. Je vous avoue, Maître, qu'on aurait sûrement pu
9 trouver des outils, mais je n'en ai pas vu la
10 nécessité. Du moins durant ma période. Je n'ai pas
11 expérimenté des problèmes semblables. Mais écoutez,
12 ça aurait pu m'arriver.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[453]** Mais quand on vous a allumé qu'il aurait été
15 condamné pour prêts usuraires...

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[454]** ... est-ce que c'est l'ascendant de monsieur
18 Lavallée sur vous qui a fait que vous n'avez pas
19 poussé plus loin ou...

20 R. Je ne dirais pas l'ascendant, mais...

21 Q. **[455]** ... votre instinct de survie ou?

22 R. Peut-être un peu de tout. Mais, non, je n'avais pas
23 de raison de penser le contraire. Puis je n'ai pas
24 fait la vérification à partir de là. Mais j'étais
25 confiant que j'avais un bon dossier aussi. C'est

1 pour ça que je n'ai pas été plus loin. Mais si
2 c'était un dossier que j'aurais eu beaucoup de
3 pression à faire, j'aurais peut-être été plus loin.
4 J'en avais déjà refusé certains dossiers pour des
5 raisons. Mais ça ne m'est pas venu à l'idée durant
6 cette période-là.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[456]** Est-ce qu'il y a eu des dossiers
9 d'investissement avec Giovanni Bertolo?

10 R. Non, jamais. Lui, je l'ai rencontré. Encore je
11 pense que c'est Johnny qui me l'a présenté à son
12 bureau. Mais je l'ai rencontré juste dans le
13 contexte qu'il disait qu'il était représentant de
14 tuiles et de céramiques et de marbre, puis si on
15 avait besoin de choses semblables, il m'a donné une
16 carte d'affaires, mais c'était le contact. C'est la
17 seule fois que je l'ai rencontré.

18 Q. **[457]** Est-ce que monsieur Lavallée vous a
19 présenté...

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Je m'excuse.

22

23

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. **[458]** Quand il vous a dit ça, c'était si vous en
3 aviez besoin à titre personnel?

4 R. Non. Non, non.

5 Q. **[459]** Non.

6 R. Dans les projets que SOLIM exécutait. Oui.

7 Q. **[460]** O.K.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[461]** Est-ce que monsieur Lavallée ou monsieur
10 Accurso, dans le cadre de vos rencontres
11 ponctuelles, là, et occasionnelles à Laval...

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[462]** ... est-ce qu'ils vous ont présenté des
14 membres de crime... du crime organisé ou des...

15 R. Je ne saurais pas répondre parce que, s'il y en
16 avait, je les connaissais pas.

17 Q. **[463]** Vous n'avez pas... O.K. Vous ne saviez pas.

18 R. Non.

19 Q. **[464]** Vous n'étiez pas au courant.

20 R. On m'a dit : « Lui, c'est dans... » Non.

21 (10:49:48)

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Q. **[465]** Non, mais maintenant vous connaissez...
24 j'imagine que vous...

25 R. J'ai pas suivi totalement vos...

1 Q. **[466]** O.K.

2 R. ... vos réunions, mais effectivement j'entends
3 parler de certains noms. Oui.

4 Q. **[467]** O.K. Alors, donc les noms dont vous avez
5 entendus parler...

6 R. Oui.

7 Q. **[468]** ... est-ce que ces personnes-là vous ont été
8 présentées à l'époque sans que vous sachiez
9 qu'elles faisaient partie du crime organisé?

10 R. Je dirais deux, Madame la Présidente.

11 Q. **[469]** Oui.

12 R. Les deux dont je viens de vous mentionner, Bertolo
13 et Beaulieu, c'est les deux seuls que je pourrais
14 reconnaître.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[470]** Juste avant de prendre la pause, j'aimerais
17 ça que vous nous parliez là de... des bilans
18 sociaux qui sont faits à la SOLIM pour différents
19 dossiers, le cas échéant, bien entendu.

20 R. Oui. Disons que ça s'est pas... c'était pas un
21 problème chez nous, là, mais ça se faisait.

22 Q. **[471]** Quand vous dites « c'est pas un problème »,
23 c'est que c'était pas...

24 R. Des bilans sociaux, je ne crois pas que SOLIM en
25 ait fait tellement, là. Là on parle que le Fonds en

1 faisait peut-être, mais, nous, on n'en faisait pas
2 tellement.

3 Q. **[472]** Quand vous dites « pas tellement », c'est
4 arrivé ponctuellement ou occasionnellement d'en
5 faire?

6 R. Bien, bilans sociaux, en voulant dire examiner, là,
7 les... les gens qui faisaient les... les demandes
8 de placement.

9 Q. **[473]** Oui, pour savoir s'ils respectaient, par
10 exemple, les... les droits des travailleurs,
11 l'environnement, des trucs comme ça, là.

12 R. Ah! Bien, ça, oui. Ça... ça, on le savait
13 rapidement, hein, je veux dire, c'est... c'est de
14 la... C'étaient des gens qui travaillaient dans
15 les... on faisait du développement immobilier, donc
16 on parlait de syndicats qui connaissaient les...
17 les développeurs ou les entrepreneurs. Alors, dès
18 le départ, on nous disait : « Écoute, il est bon,
19 lui, t'sais. » Ça fait que j'allais pas tellement
20 plus loin. C'est peut-être innocent de ma part,
21 mais j'ai pas eu d'ennui quand même, là, mais...

22 Q. **[474]** Non, non. Ça va, il n'y a pas de mal.

23 R. ... ça se faisait comme ça.

24 Q. **[475]** Donc, il n'y a pas vraiment... il n'y a pas
25 vraiment de bilan social.

1 R. Bien, la preuve...

2 Q. [476] On... on s'informait bouche à oreille, mais
3 il y avait pas de... de... il y a pas un bilan
4 écrit...

5 R. Non.

6 Q. [477] ... avec un rapport dans le dossier en
7 disant...

8 R. Quand... quand les dossiers de développement
9 arrivaient, puis je le mentionnais au conseil, il y
10 avait trois personnes de la FTQ là, ils savaient
11 rapidement si les gens respectaient les conditions.

12 Q. [478] Donc, il est onze heures moins cinq
13 (10 h 55), j'allais aborder un autre thématique. Je
14 pense que, à ce moment-là, on prendrait la pause,
15 ce serait approprié.

16 R. O.K.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20 LA GREFFIÈRE :

21 Monsieur Marion, vous êtes toujours sous le même
22 serment.

23 R. D'accord.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. [479] Donc, Madame la Présidente, Monsieur le

1 Commissaire, on va aborder maintenant un sujet...
2 le prochain sujet, pardon. Donc, j'aimerais ça, on
3 va parler de Antonio Accurso, donc monsieur
4 Accurso, de façon un peu plus détaillée. On l'a
5 effleuré déjà dans la première partie de votre
6 témoignage. Maintenant, on va peut-être y aller de
7 façon plus détaillée. Lorsque vous arrivez à la
8 SOLIM dès quatre-vingt-quatorze (94) comme
9 consultant, est-ce que vous êtes en contact avec
10 monsieur Accurso? Est-ce que vous pouvez constater
11 sa... sa présence ou...

12 R. Non, pas vraiment.

13 Q. **[480]** Ce sera seulement lorsque vous accédez au
14 siège de...

15 R. Effectivement.

16 Q. **[481]** ... directeur... président directeur
17 général...

18 R. C'est ça.

19 Q. **[482]** ... que vous prenez réellement connaissance
20 de la présence d'Accurso autour.

21 R. C'est ça. Suite à... suite à ma demande de le
22 rencontrer puis ensuite de... d'initier la
23 rencontre avec Johnny Lavallée, oui. Mais, avant
24 ça, non, j'avais pas... j'avais eu cette rencontre-
25 là pour essayer d'aider à faire de la location,

1 mais c'est tout.

2 Q. **[483]** Lorsque vous arrivez à la SOLIM et que vous
3 prenez connaissance, je présume, des dossiers...

4 Oui.

5 (11:35:40)

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Q. **[484]** C'est quand même monsieur Accurso qui vous
8 avait introduit à monsieur Lavallée.

9 R. Par la suite, une fois que je l'avais rencontré
10 avec monsieur Magnan, l'ancien président, pour
11 essayer de trouver des locataires pour le centre
12 Galerie Laval, effectivement. Ça, ça a été ma
13 première rencontre. J'ai travaillé un petit peu
14 pour aider la location, ça n'a pas fonctionné.

15 Q. **[485]** Non, mais pour obtenir le poste.

16 R. Oui, par la suite, oui. Par la suite, j'ai
17 communiqué avec Tony qui, lui, m'a fait rencontrer
18 Johnny.

19 Q. **[486]** C'est ça.

20 R. Effectivement, oui.

21 Q. **[487]** Parfait.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[488]** Donc, j'étais à vous demander comme question
24 : lorsque vous arrivez à la présidence direction
25 générale de la SOLIM, j'imagine que vous allez

1 prendre connaissance des dossiers qui font partie
2 des actifs de la SOLIM.

3 R. Absolument Oui.

4 Q. **[489]** O.K. À ce moment-là, quand vous faites cette
5 étude-là, est-ce que vous observez que monsieur
6 Accurso - et quand je dis « monsieur Accurso », ça
7 implique toutes les entreprises qu'il a, incluant
8 Marton - est-ce que vous constatez qu'il est
9 présent ou non dans différents projets?

10 R. Ah! Non, non. Effectivement, à mon entrée dans...
11 dans... chez SOLIM, il y avait un projet avec
12 monsieur Accurso. C'est qu'ils étaient partenaires,
13 SOLIM était partenaire à cinquante pour cent (50 %)
14 dans Galerie Laval.

15 Q. **[490]** C'était le seul projet?

16 R. C'était le seul projet.

17 Q. **[491]** O.K. En parlant de Galerie Laval, est-ce
18 qu'il y a quelque chose de particulier au niveau
19 notamment il y a eu une caution, je crois, qui a
20 été éventuellement octroyée à monsieur Accurso sur
21 Galerie Laval? Est-ce que vous êtes en mesure de
22 nous expliquer un peu au niveau du pourcentage
23 d'intérêt puis du prêt qu'on lui avait fait?

24 R. Ça, c'était pas une caution de la part de SOLIM.

25 Q. **[492]** C'était au Fonds.

1 R. C'était une caution de la part du Fonds,
2 effectivement.

3 Q. **[493]** Êtes-vous en mesure de nous expliquer la
4 nature de cette caution-là ou vous êtes pas à
5 l'aise?

6 R. Je peux expliquer un peu ce que j'en sais, là.
7 C'est peut-être pas totalement exact, mais je crois
8 que c'est un montant qui était d'un prêt
9 hypothécaire de l'ordre de à peu près vingt
10 millions (20 M\$), je crois. Et pour le maintenir,
11 l'institution financière demandait une caution.

12 Q. **[494]** D'accord.

13 R. Ça a été discuté longuement, en long et en large,
14 et à ma connaissance, le Fonds a finalement donné
15 une caution. Et j'avais dit à ce moment-là - parce
16 que j'étais pas impliqué, mais j'avais dit à Tony -
17 parce qu'on demandait un pourcentage, un intérêt
18 sur cette caution, Tony voulait pas la payer.
19 Alors, j'avais dit à Tony que dans le domaine,
20 effectivement, dépendamment du montant,
21 dépendamment du risque, ça peut aller à deux pour
22 cent (2 %) de la caution.

23 Q. **[495]** Et savez-vous combien monsieur Accurso a dû
24 payer d'intérêt sur cette caution-là?

25 R. Je... encore là, je crois, là, pour être... je suis

1 pas certain à cent pour cent (100 %), mais c'était
2 en bas de un pour cent (1 %).

3 Q. **[496]** O.K. En parlant de Galerie Laval...

4 R. Excusez.

5 Q. **[497]** Oui.

6 R. C'est quand même relatif, Maître, parce que si on
7 veut ne pas faire la caution, la problématique du
8 prêt rappelé. C'est la deuxième... c'est la
9 deuxième...

10 Q. **[498]** Et pire que... et pire que...

11 R. Bien, c'est ça, exactement.

12 Q. **[499]** On s'entend là-dessus. Vous avez fait état,
13 au début on a pris le temps de bien cibler ou
14 détailler plutôt votre parcours professionnel. On a
15 vu que, dans l'immobilier, vous avez une bonne
16 expertise.

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[500]** Êtes-vous en... Vous savez que Galerie Laval
19 a ultimement été rachetée par le Fonds de
20 solidarité.

21 R. Oui. Je l'ai lu dans les journaux, oui.

22 Q. **[501]** O.K. Vous avez lu la valeur que ça a été
23 racheté?

24 R. Ça m'a surpris.

25 Q. **[502]** Parce que vous connaissez quand même Galerie

1 Laval pour notamment avoir eu vos premiers contacts
2 avec la SOLIM et monsieur Accurso avec Galerie
3 Laval.

4 R. Oui, mais j'étais quand même parti depuis un bon
5 bout de temps, là, mais ceci dit, j'ai trouvé que
6 la valeur était quand même substantielle. Oui.

7 Q. **[503]** Pourquoi?

8 R. Parce que ça ne valait pas la valeur en question,
9 là. On parlait de quatre-vingt millions (80 M\$).
10 Pour moi, c'était au moins vingt millions (20 M\$)
11 de trop, mais c'est mon opinion personnelle. Je
12 n'avais pas vu la situation de Galeries Laval, je
13 n'ai jamais retourné.

14 Q. **[504]** Vous n'êtes jamais allé inspecté là ?

15 R. J'ai jamais retourné. Alors je peux pas dire pour
16 sûr là.

17 Q. **[505]** Donc, for de votre expérience de près de près
18 de trente, trente-cinq ans dans le domaine, peut-
19 être pas pendant les trente-cinq (35) années, mais
20 plusieurs années, vous évaluez à...

21 R. Bien...

22 Q. **[506]** ... à froid comme ça que... que vous avez
23 peut-être été payé de quelques millions?

24 R. C'est mon opinion, oui.

25 Q. **[507]** Monsieur Accurso vous a déjà approché, aussi,

1 je crois, relativement au terrain face au Centre
2 Bell, l'aréna du Canadien de Montréal?

3 R. Oui, j'ai eu un appel à un moment donné mais ça,
4 c'est pas mal plus tard dans ma présidence, j'ai eu
5 un appel de Tony pour dire: « Écoute, Richard, on
6 va acheter le terrain devant le Centre Bell »
7 c'était une partie de terrain parce qu'il y a
8 plusieurs parcelles de terrain devant le Centre
9 Bell et c'était du stationnement à l'époque.

10 Q. **[508]** Donc, Monsieur Accurso vous contacte
11 directement?

12 R. Oui.

13 Q. **[509]** Est-ce que c'est fréquent qu'il vous contacte
14 directement pour des dossiers d'investissement?

15 R. Il pouvait le faire, définitivement et il avait mon
16 numéro.

17 Q. **[510]** Est-ce que c'est anormal qu'un entrepreneur
18 ou un promoteur vous contacte directement?

19 R. Disons qu'il y en avait pas beaucoup d'autres qui
20 le faisaient, là, mais lui, il le faisait,
21 effectivement, mais on se connaissait depuis le
22 début quand même, là, tu sais.

23 (11:40:04)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[511]** Je suis tentée de vous demander qui c'était

1 les autres qui le faisaient.

2 R. Bien ceux avec qui on avait beaucoup de travaux, à
3 titre d'exemple, on travaillait beaucoup avec
4 Prével alors on avait des appels de Prével dans ce
5 contexte-là parce que c'est des gens qu'on a fait
6 une bonne feuille de route avec eux. Il y en avait
7 pas beaucoup d'autres. Mais ceux avec qui on
8 faisait des projets continuellement, oui.

9 Q. **[512]** O.K.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[513]** Donc, si on revient au terrain, donc monsieur
12 Accurso vous appelle relativement... pour
13 manifester son intérêt relativement à ce terrain-
14 là?

15 R. Oui.

16 Q. **[514]** Peut-être nous expliquer un peu quelle est la
17 nature des échanges que vous avez avec lui à ce
18 moment-là.

19 R. Disons que le... lorsqu'il a fait l'appel, je
20 trouvais que le... le marché n'était pas bon pour
21 acheter des terrains et faire des condos parce que
22 c'était des condos qu'il voulait faire mais il y a
23 des périodes où c'est favorable, il y a d'autres
24 périodes où c'est moins favorable, je pensais que
25 la période n'était pas favorable et puis quand je

1 lui ai dit: « C'est qui, ça, « on »? », bien il
2 dit: « C'est toi. » J'ai dit: « Moi... SOLIM? »
3 « C'est ça. » Bien j'ai dit: « Écoute, Tony, c'est
4 pas un projet, là, que je veux faire puis à part de
5 ça, c'est pas dans mon mandat d'acheter des
6 terrains, on veut faire du développement
7 immobilier, c'est ça mon mandat. »

8 Q. **[515]** Puis qu'est-ce que vous lui avez dit, à ce
9 moment-là, à monsieur Accurso?

10 R. Bien j'ai dit que je voulais pas faire ça, j'ai
11 dit: « Tu auras pas tout avec moi. » Bien il dit:
12 « Tu as pas compris, je veux tout. »

13 Q. **[516]** Qu'est-ce que vous comprenez quand il dit:
14 « Je veux tout »?

15 R. Bien tous les projets possibles.

16 Q. **[517]** Avec la SOLIM?

17 R. Et voilà.

18 Q. **[518]** Diriez-vous que monsieur Accurso c'est une
19 personne sympathique?

20 R. Très, très sympathique.

21 Q. **[519]** Est-ce que vous diriez qu'il a tendance à se
22 rapprocher de ceux... des gens qui peuvent
23 éventuellement l'aider ou d'être sympathique à
24 l'égard des gens dans lesquels il voit peut-être un
25 intérêt?

1 R. Je dirais que l'histoire semble le prouver, là,
2 effectivement, oui.

3 Q. **[520]** Mais en ce qui... je parle surtout de vos
4 connaissances personnelles, c'est sûr qu'a
5 posteriori, c'est plus facile de dire ça, mais à ce
6 moment-là, là, quand vous êtes en...

7 R. Non, non, c'est une personne très sympathique, on
8 peut pas dire le contraire.

9 Q. **[521]** O.K.

10 R. Beaucoup d'entregent, très sympathique.

11 Q. **[522]** O.K. Comment qualifieriez-vous son
12 implication à la SOLIM, c'est-à-dire pas qui rôdait
13 autour, mais en étant proche de monsieur Lavallée,
14 en ayant beaucoup de projets...

15 R. Hum.

16 Q. **[523]** ... est-ce que vous avez l'impression
17 qu'il... qu'il... sans dire qu'il participait aux
18 décisions mais qui... qu'il délibérait, pour
19 reprendre votre expression de plus tôt ce matin
20 dans certaines décisions, qu'il conseillait
21 monsieur Lavallée, bref, qu'il avait son mot à
22 dire?

23 R. Il avait son mot à dire, mais il y avait un autre
24 joueur, aussi, à l'époque qui avait son mot à dire
25 qui a quitté par la suite, c'était le MAR de

1 Marton, Marton c'est Marcel Melançon et TON, T-O-N,
2 c'est Tony.

3 Q. **[524]** O.K.

4 R. Alors Marcel Melançon avait des très bons contacts
5 au Fonds, ça a débuté comme amitié avec Louis
6 Laberge alors Marcel Melançon faisait beaucoup le
7 joint. Tony était pas tellement le joint avec moi
8 au départ, c'est à la fin lorsque Marcel est parti.

9 Q. **[525]** Lorsqu'il a quitté, là, je pense à la fin des
10 années quatre-vingt-dix (90), là?

11 R. Je me souviens pas quand mais c'est... ça aurait de
12 l'allure que c'était dans cette période-là. Alors
13 c'était Marcel qui était plutôt le contact à ce
14 moment-là.

15 Q. **[526]** Donc, monsieur Accurso qui vous dit qu'il
16 veut tout avoir en parlant des projets de la SOLIM,
17 est-ce que monsieur Accurso vous a déjà fait part
18 aussi de ses ambitions monopolistiques relativement
19 à certains domaines de la construction ou certains
20 matériaux?

21 R. Non, mais disons que c'est sûr que quand on a le
22 monopoly dans un contexte particulier c'est payant,
23 alors oui, il avait mentionné que dans le ciment,
24 il aimerait ça avoir le contrôle et le monopoly
25 dans le ciment au Québec. C'est un peu normal pour

1 un entrepreneur, plus on a le monopoly, mieux
2 c'est.

3 Q. [527] Êtes-vous en mesure d'expliquer aux
4 commissaires certains faits que vous avez eu
5 connaissance relativement à l'achat par monsieur
6 Accurso de l'entreprise Simard Beaudry? Sans
7 nécessairement rentrer dans les détails de qui mais
8 juste expliquer un peu ce que vous en savez.

9 R. Bien ça, il y a une personne près du dossier qui
10 m'avait mentionné, à un moment donné, parce que
11 Simard et Beaudry, c'était la propriété de madame
12 Simard, c'était Mario Beaulieu qui était son mari,
13 c'était l'ancien ministre des finances. À son
14 décès, semble-t-il qu'elle voulait vendre
15 l'entreprise. Alors, on m'a avisé qu'il y avait une
16 discussion sérieuse avec un acheteur et puis
17 c'était près d'aboutir lorsque le Fonds s'est
18 présenté pour s'assurer de l'achat de Simard et
19 Beaudry en faveur de Tony Accurso.

20 Q. [528] Donc, c'est cette personne-là proche du
21 dossier, on mentionnera pas son nom, ce n'est pas
22 nécessaire, mais c'est une personne proche du
23 dossier qui vous a informé...

24 R. C'est la personne qui était au dossier,
25 effectivement.

1 Q. **[529]** Comment fonctionnait, donc, vous avez un
2 projet avec un partenaire pour ériger un immeuble,
3 souvent c'est comme ça, comment déterminez-vous qui
4 va construire, qui sera le promoteur, qui va ériger
5 l'immeuble en question?

6 R. Plus souvent qu'autrement, en partenariat, c'était
7 les développeurs eux-mêmes. À titre d'exemple,
8 Prével était un de nos bons partenaires. On ne
9 faisait pas du résidentiel quand je suis arrivé
10 chez SOLIM. Mais j'ai eu un projet qui a été déposé
11 de leur part, et puis c'était, Henri Massé était
12 sur le conseil à ce moment-là. Et puis il dit :
13 « Ho, ho, le résidentiel, Richard, on ne touche pas
14 du tout. » Il dit : « Travail au noir, non. »
15 « Bien, j'ai dit, ça tombe bien, le président de
16 cette entreprise-là est également président de
17 l'APCHQ cette année, alors on va travailler avec
18 lui. » « Ah, il dit, ça, ça m'intéresse, on le
19 fait. »

20 Q. **[530]** Juste pour bien comprendre, être bien
21 certain que je comprends, monsieur Massé n'était
22 pas chaud à l'idée de faire du résidentiel parce
23 qu'il y avait trop de travail au noir dans ce
24 secteur-là?

25 R. C'est l'opinion de... Il savait sûrement plus que

1 moi au niveau de...

2 Q. **[531]** Mais c'est ce qu'il vous a dit et c'est ce
3 que vous avez compris?

4 R. C'est ce qu'on a...

5 Q. **[532]** Mais finalement, ça s'est concrétisé, donc...

6 R. Ça s'est concrétisé, parce qu'on a fait un des
7 meilleurs projets de SOLIM. On a fait le
8 développement à Ville Mont-Royal, tout près de la
9 station de train. C'était un projet d'envergure, et
10 puis ça a été très rentable pour la SOLIM.

11 Q. **[533]** Donc ça, c'est la situation où le promoteur
12 vous présente un projet, il dit « j'ai besoin
13 d'aide et je vais le construire moi-même »?

14 R. Exact.

15 Q. **[534]** Mais des fois, il y a d'autres projets qui
16 arrivent alors qu'on n'a pas de promoteur
17 identifié?

18 R. Oui, c'est arrivé, certainement, dont je vous
19 parlais, le CDTI, le Centre de développement des
20 technologies de l'information, CDBN, CDBS,
21 effectivement.

22 Q. **[535]** O.K. Donc, comment, à ce moment-là,
23 fonctionnez-vous pour pouvoir déterminer qui sera
24 le constructeur?

25 R. Souvent, on utilisait une méthode de pointage. En

1 d'autres mots, on déterminait le pointage des
2 entrepreneurs qui faisaient des soumissions.

3 Q. **[536]** Vous alliez en appel d'offres?

4 R. On avait engagé un type qui était anciennement de
5 la SDM, puis je l'avais nommé directeur de la Cité
6 du Multimédia, à titre d'exemple. Mais comme je
7 vous ai dit tantôt, la Cité du Multimédia, c'est un
8 million deux cent mille (1,2 M) pieds carrés et
9 huit phases, alors il y a eu pas mal de projets.

10 Q. **[537]** Et à ce moment-là, donc, c'est un système
11 d'appel d'offres. Et vous, c'est vous-même qui
12 était le comité avec d'autres personnes, et vous...

13 R. Non.

14 Q. **[538]** Comment ça fonctionnait?

15 R. Ah bien, c'est-à-dire que, on avait un conseil
16 d'administration, la Cité du Multimédia, et puis
17 notre directeur déposait les demandes, et puis
18 évaluait aussi les propositions.

19 Q. **[539]** Est-ce qu'à un certain moment, compte tenu de
20 la présence de Marton, vous avez peut-être décidé
21 de favoriser d'autres entrepreneurs, pour faire
22 taire certaines rumeurs à l'effet que, « on sait
23 bien, la SOLIM, Marton, c'est toujours ensemble »?

24 R. Disons que, au début, je le savais que les gens
25 dans l'industrie trouvaient que Tony Accurso en

1 menait large avec le Fonds. Et...

2 Q. **[540]** Avec le Fonds ou à la SOLIM?

3 R. Avec le Fonds, mais ça comprenait la SOLIM.

4 Q. **[541]** Ça comprenait la SOLIM?

5 R. Parce que le Fonds a investi chez Tony, et la SOLIM
6 faisait, bien, Galeries Laval, et puis il y avait
7 d'autres projets potentiels. Alors, Marton avait
8 quand même réalisé l'édifice. Parce que Marton, ce
9 n'était pas un gros entrepreneur, en principe, ça
10 fait qu'on disait qu'il était... eux se disaient
11 gros. Ils ont réalisé quand même l'édifice de la
12 FTQ et l'édifice du Fonds.

13 Alors, fort de cette expérience-là, on
14 voulait aussi rédiger (sic) des immeubles dans la
15 Cité du Multimédia. Et comme je vous ai mentionné,
16 Michel Cyr, qui avait le pouls des entrepreneurs et
17 puis également des, disons des gens de la... des
18 architectes et des ingénieurs, m'avait mentionné
19 que, « Richard, il faudrait qu'on fasse attention,
20 parce que tout le monde pense qu'on va tout donner
21 à Marton. » Alors, pour m'assurer la base, et
22 j'avais parlé avec Jonnny Lavallée, il avait
23 accepté le principe, j'ai dit : « Écoute, le
24 premier, on va les vérifier, puis on va le donner à
25 Marton Verreault, coentreprise. »

1 Q. **[542]** O.K.

2 R. Et c'est ce qu'on a fait.

3 Q. **[543]** De façon à diluer un peu...?

4 R. Bien, pour essayer d'enlever cette impression,
5 parce que si je voulais faire des projets chez
6 SOLIM, il fallait que j'indique qu'il n'y avait pas
7 d'interférence, quand même, parce qu'autrement je
8 n'aurais pas grand projet devant moi. Et
9 deuxièmement, par la suite, ça a été Pomerleau qui
10 a fait certaines phases. Et ensuite, c'est revenu à
11 Marton, effectivement, dans les dernières phases.

12 Q. **[544]** Et toujours dans l'objectif de diversifier un
13 peu les constructeurs, pour faire taire les
14 rumeurs?

15 R. Autant que possible, mais il y avait quand même des
16 valeurs dans les autres soumissionnaires aussi
17 quand même.

18 Q. **[545]** La décision de procéder par appel d'offres,
19 c'est vous qui vous autogouverniez, à cet effet-là?

20 R. Bien, je n'étais pas le seul, parce qu'on avait la
21 Caisse...

22 Q. **[546]** Je parle de la SOLIM, là.

23 R. Bien, oui, pour les projets qui nous concernaient,
24 mais dans la Cité du Multimédia, c'était tellement
25 un gros projet que la Caisse de dépôt y participait

1 aussi.

2 Q. **[547]** Donc, ça forçait d'autant plus à procéder de
3 cette façon-là?

4 R. Et voilà. Oui.

5 Q. **[548]** Est-ce qu'il était possible, en vertu des
6 statuts de la SOLIM et de son fonctionnement, d'y
7 aller de gré à gré? C'est-à-dire, dire « moi
8 j'engage untel entrepreneur »?

9 R. Oui, définitivement, je n'avais pas de contrainte.

10 Q. **[549]** Et savez-vous si c'est de cette façon-là que
11 Marton avait pu être avantagé, du moins selon la
12 rumeur, dans le passé par du gré à gré?

13 R. C'est-à-dire que, comme je vous ai mentionné
14 tantôt, c'est sûr que Marton en menait large. Il
15 avait l'emphase pour aider Marton et donner des
16 projets à Marton autant qu'il en était possible
17 mais, j'avais des limites.

18 Q. **[550]** Est-ce que monsieur Lavallée lui, il avait
19 tendance à pousser pour Marton?

20 R. C'est clair que, autant que possible, on favorise
21 Marton.

22 Q. **[551]** Ça c'était la, le... c'était les directives?

23 R. C'est ça.

24 Q. **[552]** Non écrites...

25 R. Bah! il y a... c'était non écrites, effectivement.

1 (11:49:39)

2 LE PRÉSIDENT :

3 Q. **[553]** C'est ce que monsieur Lavallée disait?

4 R. C'est sûr.

5 Q. **[554]** Non mais, il vous l'a dit?...

6 R. Mais c'était clair...

7 Q. **[555]** ... On favorise autant que possible...

8 R. Oui, définitivement.

9 Q. **[556]** ... Marton?

10 R. C'est clair et puis il y avait d'autres gens sur le
11 conseil qui disaient la même chose. Quelques gens
12 de la FTQ.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[557]** Qui?

15 R. Il y avait Louis Bolduc qui favorisait aussi
16 Marton.

17 Q. **[558]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes au
18 conseil?

19 R. Ou Tony. Non, c'était ces... bien c'était les gens
20 de la FTQ qui connaissaient bien Marton puis toutes
21 les raisons qu'ils semblent avoir donné. La
22 relation était bonne, la création d'emploi était
23 bonne avec eux autres, je crois que les employ...
24 pas les employeurs mais les travailleurs étaient
25 bien traités, et cetera.

1 Q. **[559]** J'aimerais maintenant qu'on aborde votre
2 départ de la SOLIM. Donc on a vu jusqu'à maintenant
3 que vous êtes arrivé, dans une situation, je dirais
4 pas précaire mais une situation financière à deux
5 pour cent (2 %) de rendement, des déficits annuels,
6 d'un actif de, vous m'avez dit quoi, à peine
7 cinquante millions (50 M\$)?

8 R. Cinquante millions (50 M\$) disons d'investissement
9 de la part du fonds, là.

10 Q. **[560]** O.K. Donc en... début avril deux mille quatre
11 (2004), on va mettre fin à votre emploi. À ce
12 moment-là, quel est le portrait économique de la
13 SOLIM, la veille de votre mise à pied?

14 R. La fin de l'année venait de terminer au mois de
15 mars comme tel alors SOLIM avait, était rendue avec
16 trois cent trente millions (330 M\$)
17 d'investissement de la part du Fonds de solidarité
18 et le rendement était passé de deux pour cent (2 %)
19 à vingt-trois pour cent (23 %) cette année-là.

20 Q. **[561]** Annuel?

21 R. Vingt-trois pour cent (23 %) pour cette année-là.

22 Q. **[562]** O.K. Pour cette année-là.

23 R. Il a monté de façon graduelle pour atteindre vingt-
24 trois pour cent (23 %) l'année où j'ai, j'ai
25 quitté.

1 Q. **[563]** Donc, en toute humilité, vous pouvez dire que
2 vous avez, au niveau des performances...

3 R. Oui, je pense que c'était...

4 Q. **[564]** ... vous avez fait votre travail.

5 R. Je dirais mission accomplie. Je pense que ça a été
6 mentionné que probablement durant ma présidence,
7 que SOLIM était désorganisée, une petite équipe
8 mais, désorganisée comme ça, c'est bon.

9 Q. **[565]** En tout cas, les, les résultats sont là.

10 R. Oui.

11 Q. **[566]** Puis est-ce que deux mille quatre (2004),
12 parce qu'on a pas nécessairement les tableaux, mais
13 deux mille quatre (2004), est-ce que c'est une
14 année hors de l'ordinaire ou il y a quand même une
15 constante progression dans les rendements?

16 R. Ah! c'est hors de l'ordinaire.

17 Q. **[567]** Pardon?

18 R. C'était hors de l'ordinaire. On avait...

19 Q. **[568]** L'année d'avant, c'était combien?

20 R. L'année d'avant, c'était environ vingt pour cent
21 (20 %) mais ça a été graduel, là. L'année d'avant
22 ça, c'est probablement dans les quinze pour cent
23 (15 %). Ça a été une montée graduelle.

24 Q. **[569]** O.K. Mais je veux dire, on est pas passé de
25 deux (2 %) à vingt-trois (23 %) une année?

1 R. Non, non, non, non.

2 Q. **[570]** Ça c'est pas... c'est pas une photo qui
3 serait trompeuse...

4 R. Non, non, pas du tout.

5 Q. **[571]** ... c'est-à-dire que c'est une progression
6 constante.

7 R. Non, c'est ça.

8 Q. **[572]** O.K. Donc, peut-être nous expliquer, selon
9 vous, quels sont les facteurs, parce que
10 vraisemblablement, c'est pas, c'est pas le
11 rendement, là...

12 R. Non.

13 Q. **[573]** ... du moins, à prime abord. Peut-être que
14 monsieur Lavallée viendra un jour nous dire que
15 c'est peut-être cette raison-là mais bon, à prime
16 abord, pour le commun des mortels, ça semble pas
17 être la situation.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[574]** Selon vous, quels sont les facteurs qui ont
20 mené à la terminaison de votre contrat d'emploi,
21 là, en avril deux mille quatre (2004) monsieur
22 Marion?

23 R. Pas de raison particulière mais j'ai l'impression
24 que le refus de certains dossiers effectivement a
25 conduit à, à mon, à mon renvoi.

1 Q. **[575]** Est-ce que les agissements de monsieur
2 Gionet, selon vous, et je dis bien selon vous, et
3 avec un regard en deux mille treize (2013), là,
4 avec les... est-ce que selon vous sa conduite a pu
5 jouer dans la balance?

6 R. Sans, sans aucun doute.

7 Q. **[576]** Pourquoi?

8 R. Bien je pense qu'il voulait mon poste.

9 Q. **[577]** Quel élément factuel qui vous...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[578]** Qui voulait votre poste?

12 R. Monsieur Gionet.

13 Q. **[579]** Monsieur Gionet.

14 R. Mon adjoint.

15 Q. **[580]** O.K. Est-ce que quand vous refusiez les,
16 certains projets...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[581]** ... est-ce que vous aviez des ... des
19 répliques, est-ce que vous... est-ce que des gens
20 revenaient sur vous, est-ce que vous aviez de la
21 pression pour accepter? Est-ce qu'on vous faisait
22 des reproches pour avoir refusé? Est-ce que vous
23 sentiez un vent glacial?

24 R. Ça, ça s'est pas rendu à ce niveau-là parce que les
25 deux premiers projets que j'avais refusés, c'était

1 quand même, tu sais, passé dans la FIPOE, donc,
2 j'ai pas eu de répercussions par la suite. Et le
3 seul projet que j'ai dit que je ne voulais pas
4 faire, c'était celui-là, celui de la marina
5 Brousseau, le seul projet où j'avais dit à monsieur
6 Gionet, je l'avais pas dit à Johnny Lavallée à ce
7 moment-là, je l'avais dit à monsieur Gionet.

8 Il y avait un autre projet que j'avais
9 refusé en cours de route mais, je ne pense pas
10 qu'il faisait partie d'une, d'une obligation ou
11 quelque chose que monsieur Lavallée voulait faire,
12 c'était la maison Notman.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[582]** Pouvez-vous nous en parler brièvement de ça?

15 R. Oui, la maison Notman c'est une, c'est un immeuble
16 qui est situé devant, je pense ça s'appelle Opus,
17 l'hôtel Opus sur le coin de St-Laurent et
18 Sherbrooke.

19 Q. **[583]** Oui, côté sud-ouest, oui?

20 R. Oui, et voilà. Alors, on m'avait envoyé un nommé
21 Dario Pietrantonio pour me présenter un projet de
22 vouloir acheter cet immeuble et le convertir en
23 hôtel.

24 Q. **[584]** Qui vous avait référé monsieur Pietrantonio?

25 R. Je pense que ça venait de monsieur Lavallée. Oui,

1 je pense. Mais j'ai refusé ce projet-là parce que
2 le type en question est avocat.

3 Q. **[585]** O.K.

4 R. Il s'occupe de brevets. Alors, il m'a dit que c'est
5 lui qui gérait l'hôtel. Moi, j'ai déjà géré des
6 hôtels, et je sais ce que c'est. Je pensais qu'il y
7 aurait un problème.

8 Q. **[586]** Ne gère pas un hôtel qui veut. On ne devient
9 pas gestionnaire d'hôtel du jour au lendemain?

10 R. Pas exactement, non. Et puis ça prend un réseau
11 quand même de réservations. On peut le trouver, et
12 cetera. Mais il voulait le baser sur le Delano à
13 Miami. Et par hasard, j'avais vu le Delano à Miami,
14 il est sur la plage de South Beach. C'est
15 impressionnant. C'est un hôtel-boutique. Puis quand
16 on rentre, il y a des rideaux à peu près de trente
17 pieds de haut (30 pi), puis on ouvre les rideaux,
18 puis on est sur la mer. C'est beau, mais est-ce que
19 c'est viable ici? Pas convaincu.

20 Q. **[587]** Il manque la mer en tout cas.

21 R. Eh voilà!

22 Q. **[588]** Donc, si on revient à... Je ne sais pas si,
23 Madame la Présidente, vous aviez d'autres
24 questions?

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Non.

2 Q. [589] Je voulais simplement savoir quelle était la
3 façon dont on se comportait avec vous.

4 R. Mais ça a été bien, Madame la Présidente. Je n'ai
5 pas eu d'ennui particulier avant ça.

6 Q. [590] Mais qu'est-ce qui vous fait dire à ce
7 moment-là que votre départ est lié à votre refus
8 d'octroyer certains contrats...

9 R. Bien, il y a deux raisons, je présume.

10 Q. [591] ... à monsieur Accurso?

11 R. Le refus en est un. Si je reviens juste un petit
12 peu en arrière, c'est que, à un moment donné, parce
13 que je faisais des rencontres hebdomadaires avec
14 mes employés et on parlait des projets en cours,
15 des projets à venir, et cetera.

16 Et puis monsieur Lavallée m'avait convoqué
17 à peu près peut-être un bon mois avant. Et puis il
18 me répétait des choses qui émanaient de nos
19 rencontres. Alors, lors d'un déjeuner avec mes
20 employés, j'ai dit : « Écoutez, vérifiez vos
21 téléphones, d'après moi, il y a des écouteurs,
22 parce que ce n'est pas possible. Je ne comprends
23 pas ce qui se passe. » J'ai compris par la suite.
24 Et quand il m'a dit ça, il dit : « Tu parles dans
25 mon dos, tu fais ci, tu fais ça. » J'ai dit : « Je

1 ne comprends pas, Johnny, j'ai dit, on va venir
2 (sic) monsieur Gionet. » J'aurais dû être plus
3 intelligent. Mais il m'a dit : « Non, ce n'est pas
4 nécessaire. » Ça a resté comme ça.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[592]** Là, les sous-entendus que vous faites, c'est
7 que, plus tard, qu'est-ce que vous avez compris
8 quand vous parlez de téléphone puis de « j'aurais
9 dû »? Vous avez compris que monsieur Gionet?

10 R. Bien, j'avais compris qu'il y avait de la
11 conversation et du coulage de la part de nos
12 dossiers à l'intérieur qui se passaient dans mon
13 dos à monsieur Lavallée.

14 Q. **[593]** De la part de monsieur Gionet?

15 R. Oui.

16 Q. **[594]** Vous disiez tantôt que monsieur Gionet, selon
17 vous, il voulait votre chaise?

18 R. Bien, je n'en doute pas.

19 Q. **[595]** Est-ce que vous avez remarqué si monsieur
20 Gionet se rapprochait de monsieur Accurso et de
21 monsieur Lavallée?

22 R. Si je l'avais vu, j'aurais fait quelque chose, mais
23 ça ne s'est pas avéré.

24 Q. **[596]** Sauf dans le dossier de Marina Brousseau,
25 vous avez appris le lendemain?

1 R. Bien, là, j'avais appris qu'il y avait eu vraiment
2 une rencontre à mon insu, oui.

3 Q. **[597]** Puis entre avril deux mille quatre (2004)
4 puis cet épisode-là avec la Marina Brousseau, il se
5 passe combien de temps? Il s'écoule combien de
6 temps environ?

7 R. Entre?

8 Q. **[598]** Entre le refus du dossier Marina Brousseau et
9 votre congédiement?

10 R. Bien, il n'est pas passé beaucoup de temps, parce
11 que la Marina Brousseau, c'était le dernier projet
12 que j'avais en principe dit « je ne veux pas
13 faire ». Puis j'ai quitté une semaine après, ou
14 quelque chose comme. Ça n'a pas été long.

15 Q. **[599]** Savez-vous si...

16 (11:57:11)

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[600]** Tout à l'heure vous avez dit que vous avez
19 demandé à monsieur Gionet quand même de monter le
20 dossier pour le conseil d'administration?

21 R. Oui.

22 Q. **[601]** Donc, c'est au conseil d'administration que
23 le dossier a été refusé ou c'est par vous-même, il
24 n'a jamais été présenté?

25 R. Il n'a jamais été présenté.

1 Q. **[602]** Parce que vous l'avez refusé finalement?

2 R. Bien, c'est-à-dire moi personnellement, j'ai dit à
3 Gionet : « Je refuse ce dossier-là, je ne veux pas
4 le faire. » Lui, il est arrivé à mon insu qu'il
5 avait parlé à Johnny Lavallée puis a dit : « On va
6 le faire, parce qu'il veut le faire. » Là, tout ce
7 que j'ai dit : « Bien, prépare le dossier. »

8 Q. **[603]** Donc, vous l'avez laissé présenter le dossier
9 au conseil d'administration qui l'a accepté?

10 R. J'ai été parti avant, je ne l'ai pas laissé faire
11 rien. C'est qu'il a préparé le dossier sûrement
12 après moi, parce que, définitivement, ils l'ont
13 fait.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[604]** Savez-vous s'ils l'ont fait avec la Solim ou
16 avec le Fonds, le savez-vous?

17 R. Ah, ça, je ne peux pas vous répondre.

18 Q. **[605]** Donc, si on revient aux raisons de votre
19 congédiement, le refus des dossiers, selon vous?

20 R. Bien, je n'en vois pas d'autres.

21 Q. **[606]** Refus de dossiers, monsieur Gionet un peu qui
22 parle dans votre dos. Il y a peut-être un autre
23 facteur. Parlez-nous de Stéphane Lavallée. Je pense
24 que vous avez eu un épisode avec Stéphane Lavallée
25 qui est le neveu de monsieur Jean Lavallée.

1 R. C'est sûrement un autre facteur, vous avez raison.

2 Q. [607] Peut-être nous expliquer un peu cet épisode-
3 là que vous avez eu avec monsieur Lavallée.

4 R. Oui. Disons que chez Solim, je n'avais pas... Il y
5 a des reprises, des fois, où on veut être proactif
6 pour sauver un dossier, diminuer les coûts. Alors,
7 j'avais engagé un type pour faire de la gestion
8 immobilière dans certains projets. Et puis il y
9 avait un projet qu'il s'apprêtait à terminer, mais
10 on avait certains ennuis. Et puis Johnny m'avait
11 dit : « J'aimerais que tu engages mon neveu. »
12 Alors, j'ai rencontré Stéphane. Puis pour ne pas
13 l'engager, pour le connaître un peu, je lui ai
14 donné un mandat. Alors, il restait environ trois
15 cent mille dollars (300 000 \$) à faire dans ce
16 projet-là de compléter.

17 Et puis Johnny n'était pas content, il
18 dit : « Je ne t'ai pas dit de lui donner un mandat,
19 je t'ai dit de l'engager. » Mais j'ai quand même
20 maintenu le mandat à ce moment-là. Et à un moment
21 donné, Johnny m'appelle puis il dit : « Écoute,
22 Richard, on a un problème, il dit, les gens ne sont
23 pas payés. » Les gens qui complétaient le travail,
24 pas payés. J'ai dit : « Je ne comprends pas. Je
25 vais vérifier. » Puis Stéphane Lavallée était rendu

1 à Québec cette journée-là. Alors on est allé dans
2 le bureau, on a sorti les factures, j'en avais pour
3 cinq cent mille (500 000).

4 Q. **[608]** De factures impayées?

5 R. Impayées.

6 Q. **[609]** Alors que la tâche principale de Stéphane
7 Lavallée c'était...

8 R. On l'avait évalué à trois cents (300).

9 Q. **[610]** Mais sa tâche principale, c'était de payer
10 ces factures-là?

11 R. Bien pas juste les payer mais les superviser,
12 c'était de compléter les travaux. On avait déjà
13 évalué environ trois cents (300), on l'avait... on
14 lui avait demandé à lui d'évaluer, il est arrivé
15 avec environ trois cents (300). Mais là, lorsqu'on
16 a commencé à fouiller, on en avait pour cinq cents
17 (500).

18 Q. **[611]** Puis est-ce que monsieur Lavallée, là, je
19 parle de Stéphane, est-ce qu'il vous avait dit que
20 les travaux avançaient pas, est-ce qu'il avait
21 justifié avant ou après?

22 R. Non, les travaux avançaient, mais il y avait des
23 gens non payés et je ne savais pas pourquoi parce
24 que c'est Johnny qui me l'a appris.

25 Q. **[612]** O.K. Puis qu'est-ce que vous avez fait quand

1 vous avez constaté qu'il faisait pas son travail?

2 R. Bien quand il est revenu de Québec, le lendemain,
3 je l'ai remercié.

4 Q. **[613]** Donc, vous avez mis fin à son contrat de
5 consultant?

6 R. J'ai pas... j'ai pas posé de questions, je l'ai
7 remercié.

8 Q. **[614]** O.K. Quand vous avez... quand monsieur
9 Lavallée, je vais y aller avec les prénoms cette
10 fois-ci, quand Jean Lavallée vous demande d'engager
11 Stéphane Lavallée, est-ce que vous consultez des
12 gens pour voir si c'est une bonne idée, qui est ce
13 Stéphane Lavallée là?

14 R. Non.

15 Q. **[615]** Vous demandez pas à monsieur Accurso...

16 R. Ah bien Tony m'avait dit: « Engage-le pas j'ai déjà
17 eu ce problème-là » mais c'est pour ça que je l'ai
18 peut-être pas engagé correct... directement, je lui
19 ai donné un mandat.

20 Q. **[616]** De consultant au lieu d'être employé?

21 R. Je le sais pas pourquoi Johnny... Tony m'a dit ça,
22 mais il m'avait dit ça, il dit: « Kid, engage-le
23 pas. »

24 Q. **[617]** Pourquoi vous l'avez appelé exactement,
25 monsieur Accurso, juste pour savoir?

1 R. Je l'ai pas appelé, c'est que Tony avait su que la
2 commande avait été faite.

3 Q. **[618]** O.K.

4 R. C'est ça.

5 Q. **[619]** Puis monsieur Lavallée, Jean, cette fois-ci,
6 est-ce que... comment il réagit, lui, quand il
7 apprend que vous avez pas parfaitement suivi ses
8 instructions, c'est-à-dire que vous l'avez engagé
9 comme consultant et non comme employé? Est-ce que
10 ça lui posait problème?

11 R. Bien ça a été toléré, ça a été toléré sur le coup,
12 j'ai pas eu d'autres réactions, mais il était pas
13 content, ça c'est clair.

14 (12:00:55)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[620]** Quelles étaient les compétences de monsieur
17 Stéphane Lavallée?

18 R. Technicien en immobilier, il avait certaines
19 compétences, c'est clair.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[621]** Une fois que vous l'avez remercié de ses
22 services, vous avez mis fin à son contrat de
23 consultant de façon plus juridique, quelle a été la
24 réaction, à la fois de Stéphane Lavallée et de Jean
25 Lavallée?

1 R. Je me souviens pas de réactions trop négatives,
2 Johnny m'a pas tellement parlé à ce moment-là,
3 hein, c'est arrivé très... très, très tôt après mon
4 départ. Mon départ a suivi très rapidement après
5 alors j'ai pas eu de réaction. J'imagine qu'ils
6 avaient une planification, eux autres, mais moi
7 j'ai pas eu de réaction tellement. La seule chose
8 j'ai entendue, effectivement, il y a un type qui
9 nous a mentionné, à ce moment-là, un type de
10 l'externe qui nous a dit: « Écoute, je viens
11 d'entendre, il dit, de la bouche de Stéphane
12 Lavallée que la FTQ va prendre con... va prendre le
13 contrôle de SOLIM. » Je pensais que c'était
14 farfelu.

15 Q. **[622]** Pourquoi vous dites que vous pensiez que
16 c'était farfelu?

17 R. Bien je pensais pas que ça arriverait.

18 Q. **[623]** Parce que c'est arrivé?

19 R. C'est quand même le Fonds, là, c'est pas...

20 Q. **[624]** Est-ce que c'est arrivé ou...?

21 R. Bien l'histoire va le dire, vous allez voir
22 l'histoire ici. Vous pourrez juger par vous-même,
23 j'ai pas...

24 Q. **[625]** Donc, ce sont, selon vous, les facteurs qui
25 ont milité ou qui auraient peut-être empressé

1 monsieur Lavallée à mettre fin à votre relation
2 d'emploi. Cette terminaison-là va se produire dans
3 le cadre de deux rencontres, on a déjà effleuré une
4 première rencontre, mais là, puisqu'on est dans le
5 coeur du sujet, peut-être revenir sur cette
6 première rencontre et surtout la deuxième
7 rencontre.

8 R. Bien la première rencontre, c'est comme j'ai
9 mentionné, c'était tout simplement de... de me
10 mentionner que je parlais dans son dos, et caetera
11 et puis j'avais pas réalisé ce qui se passait, mais
12 certainement l'histoire pendant le mois, on m'a dit
13 que... où ça émanait. La deuxième rencontre, il m'a
14 convoqué à Laval.

15 Q. **[626]** Encore dans le Petit salon?

16 R. La fameuse place du salon, effectivement. Alors,
17 lorsque je me suis rendu, on m'a indiqué le salon,
18 j'ai ouvert la porte, j'ai pas eu le temps de le
19 saluer, il m'a lapidé d'injures et de gros mots, je
20 les répéterai pas ici, Madame la Présidente et puis
21 ça a duré à peu près dix (10), quinze (15) minutes.

22 Q. **[627]** Donc, il vous injure pendant dix (10), quinze
23 (15) minutes?

24 R. À peu près.

25 Q. **[628]** Si on enlève les blasphèmes, là, dans le

1 concret, qu'est-ce qu'il va vous dire, il va
2 sûrement vous mentionner certains motifs de
3 congédiement?

4 R. Ça s'est arrêté là pour le moment puis il a appelé
5 Tony Accurso pour se joindre à nous.

6 Q. **[629]** O.K.

7 R. Alors, il a continué, il a dit: « Tu as jamais rien
8 fait pour moi, il dit, tu as pas engagé mon neveu,
9 tu parles dans mon dos, je vais te descendre. »

10 Q. **[630]** Quand il dit: « Je vais te descendre »...?

11 R. Bien je l'ai pris au figuratif, là, je l'ai pas
12 pris...

13 Q. **[631]** Il va s'assurer que votre carrière...

14 R. C'est ça.

15 Q. **[632]** ... ne soit plus aussi prospère qu'elle était
16 avant?

17 R. Je présume c'était... c'était l'intention.

18 Q. **[633]** O.K. Et monsieur Accurso, lui, il réagit
19 comment? Est-ce qu'il approuve ou il sent mal à
20 l'aise?

21 R. Il est très mal à l'aise, il regardait à terre, il
22 m'a presque pas regardé et puis... alors j'ai dit à
23 Johnny: « Est-ce que... est-ce que c'est fini? Est-
24 ce que tu as fini, toi? » Il dit: « Non »

25 Q. **[634]** Il a recontinué?

1 R. Il dit: « Non, il dit écoute, là, quel âge que tu
2 as, la? Oui, il dit c'est ça, il dit écoute, tu es
3 pas mal vieux, là, il dit, je vais te donner
4 cinquante mille (50 000), va-t-en chez vous, prends
5 ta retraite. » Ça a été la fin, là je lui ai dit :
6 « As-tu fini, là? » Il a dit oui. J'ai parti.

7 Q. **[635]** Vous avez quitté, O.K. J'ai une question qui
8 me préoccupe, moi. Parce que monsieur Lavallée, à
9 ce moment-là, c'est le président du conseil
10 d'administration de la SOLIM?

11 R. Oui.

12 Q. **[636]** Mais lui, savez-vous, est-ce qu'il vous a
13 montré une résolution, est-ce qu'il vous a montré
14 un document pour justifier que lui, il décidait de
15 vous congédier du jour au lendemain?

16 R. Il y a eu un suivi par la suite, mais je n'ai pas
17 vu de résolution à cet effet-là. Mais il y a eu un
18 suivi, parce que, une semaine plus tard, au retour
19 au bureau, j'ai eu l'appel de Pierre Genest. Il ne
20 faut pas mélanger avec Gionet, c'est Genest,
21 c'était le président à l'époque du Fonds de
22 solidarité, Pierre Genest. Ils m'ont... c'est sa
23 secrétaire qui a appelé pour me parler et je
24 n'étais pas au bureau. C'était le six (6), c'était
25 une semaine après. C'était le six (6) mars, et puis

1 ça a l'air que l'avocate avait mentionné à ma
2 secrétaire aussi : « Écoute, on va t'envoyer une
3 lettre, elle est un peu raide, mais ce n'est pas
4 personnel. » Pas personnel.

5 Alors, j'ai pris connaissance de la lettre,
6 c'était assez personnel, merci. En tous les cas,
7 monsieur Genest a avisé qu'il était pour passer au
8 bureau, et puis qu'il voulait avoir la salle de
9 conférence. Alors, quand il est arrivé, il est
10 arrivé avec quelqu'un, et puis il dit : « Tu sais
11 pourquoi je suis ici? » J'ai dit oui. Mais dans la
12 lettre, on avait indiqué : « Suite à nos
13 discussions », de la part de monsieur Genest, « on
14 est obligés de mettre fin à ton mandat. » Chose
15 cocasse, je n'ai jamais parlé avec monsieur Genest
16 de ça. Il exécutait la commande de Johnny.

17 Q. **[637]** Monsieur Genest, ça? Monsieur Genest, c'est
18 lui qui est entre monsieur Yvon Bolduc et Raymond
19 Bachand? Au niveau de la direction?

20 R. Non, il était entre Bachand et... Attendez, il
21 était après monsieur Bachand, pardon, tu as raison.

22 Q. **[638]** Donc, avant monsieur Bolduc?

23 R. C'est ça, et voilà.

24 Q. **[639]** Yvon, à ne pas confondre avec Louis.

25 R. Alors, j'ai dit : « Écoute, Pierre, je suis

1 conscient pourquoi tu es ici, c'est clair, j'ai
2 préparé mes boîtes, elles sont là. La salle de
3 conférence est prête, parle aux employés, par le
4 temps que tu sors, je vais être parti. » Et j'ai
5 pris mes boîtes, j'ai parti. Dix (10) ans de
6 service, parti. Avec une belle appréciation.

7 Q. **[640]** Je ne veux pas rentrer dans le détail, mais
8 finalement, j'imagine, vous n'allez pas partir
9 comme ça puis tourner la page? Vous allez faire une
10 certaine réclamation?

11 R. Oui, disons que, heureusement pour moi, j'avais
12 quand même un contrat.

13 Q. **[641]** Donc, votre addenda de deux mille un (2001)
14 devenait d'autant plus utile?

15 R. Et voilà. Oui.

16 Q. **[642]** En deux mille quatre (2004)?

17 R. Oui. Oui, absolument. Ce n'était pas prévu comme
18 ça, mais c'est sûr que c'est devenu utile, oui.

19 Q. **[643]** Et donc, vous avez signé une entente pour
20 confirmer ou cristalliser, si on veut, la fin de
21 votre emploi avec...

22 R. Oui, ça, ça a pris du temps. Ça, ça a pris presque
23 sept, huit mois avant que je puisse finaliser... de
24 réaliser mon entente.

25 Q. **[644]** Dans l'entente, il y a une entente de

1 confidentialité?

2 R. Oui.

3 Q. **[645]** De ne pas parler de ce que vous avez vu dans
4 le cadre de vos fonctions, puis ... confidentiel,
5 là, je ne veux pas rien insinuer.

6 R. Exactement. Ce qui n'est pas connu du public,
7 effectivement, oui.

8 Q. **[646]** Et avec votre addenda de deux mille un (2001)
9 et le deux point cinq pour cent (2,5 %), ça vous a
10 donné une somme globale pour votre fin d'emploi de
11 combien?

12 R. Bien, deux point cinq pour cent (2,5 %), moi
13 j'avais évalué la plus-value depuis mon entrée à
14 cinquante millions de dollars (50 M\$). Et puis le
15 problème, c'est qu'on a demandé à monsieur Gionet
16 d'évaluer la (inaudible). Lui, il est arrivé à la
17 moitié.

18 Q. **[647]** Et finalement? Parce que deux point cinq pour
19 cent (2,5 %) de cinquante millions (50 M\$) c'est un
20 million deux cent cinquante mille (1,25 M\$).

21 R. Un million deux cinquante (1,25 M\$).

22 Q. **[648]** Puis c'est comme ça que vous avez réglé,
23 finalement?

24 R. Finalement j'ai réglé comme ça, oui.

25 Q. **[649]** Plus quoi, environ six mois de salaire qui a

1 continué à vous être versé?

2 R. On a continué à payer mon salaire pour environ six
3 ou sept mois, oui.

4 Q. **[650]** Monsieur Lavallée vous a dit qu'il allait
5 vous descendre. Vous avez compris que c'était au
6 niveau professionnel, bien entendu. Est-ce que ça
7 s'est concrétisé là, cette menace de... comment je
8 pourrais dire, d'empêcher votre carrière de
9 continuer?

10 R. Ça s'est concrétisé par l'entremise de monsieur
11 Gionet, oui, effectivement. J'ai, quand on
12 travaille dans une entreprise, c'est sûr que les
13 gens avec qui on a fait des développements, des
14 projets, ont un intérêt peut-être de faire une
15 relation de travail avec toi.

16 Alors, j'ai été approché par trois groupes
17 différents. Et comme par hasard, on est allé
18 déjeuner ou luncher, si vous voulez, dans le Vieux-
19 Montréal, parce qu'on était dans le Vieux-Montréal,
20 et on est allés déjeuner, je pense c'était à
21 L'Épicier, puis on n'allait jamais là. On n'allait
22 jamais là. Alors, par hasard, j'étais avec ces
23 partenaires-là, et puis monsieur Gionet arrive avec
24 Marcel Melançon. Quelle surprise. Jamais vu venir.
25 Ils ont reçu un appel de monsieur Gionet par la

1 suite disant : « Vous faites affaire avec Marion,
2 on ne fait plus affaire avec vous autres. »

3 Q. **[651]** Donc, je ne les nommerai pas, question de ne
4 pas les brimer, mais c'est des partenaires avec le
5 Fonds qui se sont fait dire : « Si vous engagez
6 Marion, on oublie ça »?

7 R. À deux reprises.

8 Q. **[652]** À deux reprises. Donc, deux partenaires
9 différents qui étaient peut-être intéressés par vos
10 services?

11 R. Oui. Le deuxième partenaire, le deuxième c'est
12 encore la même chose, c'est un type avec qui j'ai
13 été prendre un déjeuner, puis monsieur Gionet est
14 arrivé dans la salle avec quelqu'un d'autre. Il m'a
15 salué en passant. Alors, je ne sais pas si c'était
16 juste dire : « Eille, salut, c'est moi encore! » Je
17 ne le sais pas.

18 Q. **[653]** Bref vous avez pas eu... puis après ça, vous
19 aviez dit au début que vous êtes consultant donc,
20 devant ces embûches-là, vous êtes devenu
21 consultant?

22 R. Oui, je suis consultant.

23 Q. **[654]** O.K.

24 R. J'ai travaillé avec Yves Séguin, l'ancien ministre
25 des Finances pour mettre en place son entreprise

1 de... hypothécaire associée avec Costco.

2 Q. **[655]** O.K.

3 (12:09:23)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[656]** Toujours le monsieur Gionet en question,
6 celui que vous, vous aviez engagé et que vous aviez
7 amené à SOLIM?

8 R. Oui.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[657]** Quand vous dites que ça a pris un certain
11 temps avant de régler tout ça, six, sept mois...

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[658]** Quel est l'élément déclencheur? Est-ce qu'il
14 y a un élément déclencheur plutôt qui a fait en
15 sorte que ça s'est réglé rapidement?

16 R. Disons que j'étais conscient que le Fonds sortait
17 ses états financiers. Je parle du Fonds, pas SOLIM,
18 là, le Fonds...

19 Q. **[659]** O.K.

20 R. ... et à l'intérieur du Fonds, c'est que, on
21 indique la valeur des immeubles. Comme la Caisse de
22 dépôt le fait. Mais par contre, ce qui rentre dans
23 le calcul de la valeur des immeubles, c'est la
24 plus-value, la moins-value également. Alors, j'ai
25 avisé que, écoutez, si il y a une moins-value, vous

1 êtes obligés de le marquer dans vos états
2 financiers. Je sais que vous avez pas une bonne
3 année, vous ne le ferez pas. Alors si c'est le cas,
4 je vais communiquer à l'AMF, vous allez être
5 obligés de répondre aux questions. Alors j'ai eu
6 mon règlement une semaine plus tard.

7 Q. **[660]** Ça fait que vous avez un peu forcé la main
8 pour...

9 R. Et voilà.

10 Q. **[661]** ... essayer de débloquer les choses...

11 R. Heureusement je connaissais le président. Je
12 l'avais rencontré dans des... dans d'autres
13 projets.

14 Q. **[662]** Qui était à ce moment-là, monsieur St-Gelais
15 je crois.

16 R. St-Gelais. J'ai jamais fait l'appel en passant.

17 Q. **[663]** Là...

18 R. À monsieur St-Gelais.

19 Q. **[664]** O.K.

20 R. Non.

21 Q. **[665]** Vous avez eu ce que vous vouliez.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[666]** Là vous parlez de l'année où vous êtes
24 quitté, là, vous parlez de deux mille quatre
25 (2004), deux mille cinq (2005). C'est deux

1 mauvaises années et vous disiez que...

2 R. Bien, c'était pas une des meilleures années pour
3 le Fonds à ce moment-là à ma connaissance, alors...

4 Q. **[667]** Idéalement, on aurait présenté une baisse de
5 valeur.

6 R. Pour...

7 Q. **[668]** Et vous les, vous les soupçonniez de ne pas
8 l'avoir fait?

9 R. Non, ils l'ont, ils l'ont pas fait. Ils ont laissé
10 les valeurs que moi j'avais établies. Ils ont pas
11 diminué les valeurs pour me payer moins. Ils ont
12 maintenu les valeurs qui étaient quand même mes
13 valeurs à moi, là.

14 Q. **[669]** Au moment de votre départ, en deux mille
15 quatre (2004).

16 R. Et voilà.

17 Q. **[670]** Mais en deux mille... mais dans l'état
18 financier de deux mille quatre (2004), deux mille
19 cinq (2005), est-ce qu'ils ont montré une baisse de
20 valeur dans leurs placements?

21 R. J'ai pas regardé. En plus de ça, c'est que j'avais
22 des investissements dans, dans le Fonds. Alors j'ai
23 appelé pour qu'on me rembourse. On m'a dit, vous
24 êtes pas retraité. J'ai dit, je m'excuse, vérifiez
25 vos livres parce que c'est vous autres qui m'avez

1 retraits. J'ai été remboursé à ce moment-là mais
2 j'ai pas regardé... Écoutez, une fois que c'était
3 fini, là, j'ai tourné la page, j'ai récupéré mes
4 propres fonds à l'intérieur du Fonds, j'ai pas
5 regardé.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[671]** Après votre départ à la SOLIM, donc depuis
8 votre départ à la SOLIM, je comprends que vous avez
9 eu, bien, on a parlé un peu tout à l'heure avec
10 monsieur Brandone, les Teamsters, vous avez fait,
11 des tentatives...

12 R. Oui.

13 Q. **[672]** ... Je voudrais savoir. Est-ce qu'il y a des
14 gens du Fonds ou de la FTQ vous ont contacté depuis
15 votre départ?

16 R. Oui. Il y avait, à un moment donné, oui,
17 effectivement. Il y a eu, j'ai eu un appel. C'était
18 une fin de semaine d'ailleurs. J'ai eu un appel de
19 Yvon Bolduc.

20 Q. **[673]** On est en quelle année approximativement
21 monsieur Marion?

22 R. Là je, ça m'échappe parce que je tenais plus de,
23 d'agenda tellement.

24 Q. **[674]** O.K. Bien allez-y, on, on arrivera peut-être
25 à cibler, là, le moment de l'appel.

1 R. Oui, Yvon m'avait dit, il faut absolument que je te
2 rencontre. Ah! bien, j'ai dit, c'es-tu urgent comme
3 ça? J'ai dit, coup donc, ils vont peut-être
4 m'offrir finalement un mandat, tu sais? Alors, je
5 l'ai rencontré et puis il m'a dit, écoute Richard,
6 je parle avec Michel Arsenault puis on pense que
7 c'est toi qui parle aux médias. Ah! il dit...

8 Q. [675] Donc c'est en plein scan... pas scandale mais
9 lorsque... donc printemps deux mille neuf (2009),
10 lorsque monsieur Pereira...

11 R. Oui.

12 Q. [676] ... qui est venu témoigner commence à sortir
13 les factures...

14 R. Bah! s...

15 Q. [677] Il y a différentes articles...

16 R. ... on savait pas que c'était monsieur Pereira
17 mais...

18 Q. [678] Non, mais effectivement, là...

19 R. ... on l'a su par la suite, là. Mais, je lui ai dit
20 non, écoute, je ne parle pas. Premièrement, j'ai
21 rien à dire comme tel, parce que dans le contexte
22 de ce qui était discuté, là, dans les médias
23 c'était pas moi. C'était pas mes connaissances.
24 Alors disons que c'est pas moi, absolument pas.

25 Q. [679] Est-ce qu'on vous a rappelé que vous aviez

1 signé une entente de confidentialité que vous
2 deviez pas parler?

3 R. Ça c'est, avant ou après, j'ai l'avocate du Fonds
4 qui m'a appelé pour me confirmer, oubliez pas
5 monsieur Marion, vous avez une entente de
6 confidentialité. Je lui ai dit, oui, oui, je le
7 sais. Je le sais.

8 Q. **[680]** Elle vous rappelle ç... l'avocate du Fonds,
9 c'est qui ça?

10 R. Janie Béïque à l'époque.

11 Q. **[681]** O.K. Et elle vous dit ça, vous demande ça,
12 dans quel contexte? Dans le même contexte que votre
13 rencontre de...

14 R. Oui, j'imagine c'était quand les choses
15 commençaient à sortir dans les médias, là. Elle m'a
16 dit simplement... Parce qu'ils ont sûrement pensé
17 que c'était moi.

18 Q. **[682]** Est-ce que le seul avocat du Fonds qui vous a
19 contacté depuis votre départ? Peut-être plus
20 particulièrement dans le contexte de, dans ce
21 contexte-là?

22 R. Non, bien c'est-à-dire qu'il y en a eu un, monsieur
23 Themens, maître Themens a communiqué avec moi à un
24 moment donné et puis il dit, écoute, il dit, la
25 Commission est en place. Si t'as besoin d'aide, on

1 peut te coacher tu sais, si on t'appelle. Bien,
2 j'ai dit, vous êtes en retard, ils m'ont déjà
3 appelé.

4 Q. **[683]** Jocelyn Dupuis, je crois que vous lui avez
5 parlé. Vous l'avez rencontré en deux mille neuf
6 (2009)?

7 R. Jocelyn m'a appelé après tout ça. Moi, je, je
8 suivais pas le dossier mais il m'a appelé par
9 l'entremise, c'est-à-dire qu'Eddy Brandone, je
10 faisais, il m'avait amené des mandats des Teamsters
11 et Eddy m'avait de... il m'appelle, il dit, salut
12 Richard, je te passe ton chum. Mon chum... Je
13 connaissais pas monsieur, monsieur Dupuis
14 tellement, là.

15 Alors, hey! salut Richard, mon chum, je
16 pense ça a, ça a sorti souvent ici. Mais il dit,
17 j'aimerais te rencontrer. Et puis, il dit, on va
18 peut-être repartir puis tu pourrais peut-être
19 revenir chez SOLIM. C'était ça un peu l'idée. Je
20 lui ai dit, écoute, je vais le rencontrer, j'ai
21 rien à perdre. Mais tout ce qu'il m'a conté, il m'a
22 conté toute l'histoire qui s'était passée entre lui
23 et Johnny, qu'ils avaient pris des verres, et
24 cetera, Johnny a tombé, il s'est fracassé la... En
25 tout cas, toute l'histoire...

1 Q. **[684]** On va y revenir. Il vous raconte cette
2 histoire-là?

3 R. C'est ça.

4 Q. **[685]** Qu'est-ce que vous comprenez?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[686]** Quand ça à peu près, Monsieur?

7 R. Bonne question encore. C'est après, peut-être un
8 bon... Bien, c'est dans le temps que ça se votait
9 pour le changement de...

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[687]** Aux élections de novembre deux mille huit
12 (2008)?

13 R. Aux élections. Et c'est après, parce que... ou
14 c'était en cours de route. Et une des raisons qu'il
15 m'avait appelé aussi, je crois que c'était pour
16 savoir s'il y avait des choses que je pourrais lui
17 donner contre Johnny. Parce qu'il était en pleine
18 campagne, à ma connaissance. C'est à peu près dans
19 ce temps-là.

20 Q. **[688]** Est-ce qu'il vous laisse miroiter à l'effet
21 que peut-être que si ça va comme il anticipe, vous
22 allez peut-être pouvoir revenir aussi à la Solim?

23 R. Bien, ça n'a pas été, ça n'a pas été fort comme
24 tel, mais, oui, c'était une possibilité. Mais ça ne
25 veut pas dire que ça se serait réalisé. Quand on

1 demande de l'information, on fait des promesses. Ça
2 ne veut pas dire que ça serait réalisé. Puis je
3 n'insistais pas non plus.

4 Q. **[689]** Ma dernière question, Monsieur Marion, c'est
5 seulement cet épisode. Quand vous dites, monsieur
6 Dupuis m'a tout raconté, j'aimerais ça que vous
7 nous racontiez tout ce qu'il vous a raconté, le
8 plus de détails possible.

9 R. Quand je dis, il m'a tout raconté, il m'a tout
10 simplement raconté la période que lui a discuté
11 avec Johnny. Puis c'était la période où...

12 Q. **[690]** Un peu avant les élections?

13 R. Avant les élections. Le principe, c'est que lui
14 était pour remplacer Johnny. Ça ne s'est pas fait.
15 Donc, lui était très déçu. Finalement il dit : « Je
16 vais partir. » Puis Johnny l'avait comme convaincu
17 qu'il va partir, d'après ce qu'il m'a dit. Puis,
18 là, il a changé d'idée. Puis le lendemain, il dit :
19 « Je ne pars plus. »

20 Q. **[691]** Monsieur Lavallée ça?

21 R. Non, monsieur Dupuis.

22 Q. **[692]** Monsieur Dupuis.

23 R. C'est monsieur Dupuis qui était censé partir.
24 Alors, quand il est revenu, je sais bien, à tête
25 reposée, il dit : « Je ne pars plus. » Alors, là,

1 ça a été un épisode particulier. C'est tout ce que
2 je sais mais...

3 Q. **[693]** Puis ensuite, à sa décision de ne plus
4 partir, savez-vous s'il y a eu des discussions avec
5 monsieur Lavallée?

6 R. Ah, bien, là, je l'ai rencontré cette journée-là.
7 Je ne lui ai pas reparlé.

8 Q. **[694]** O.K. La journée que vous le rencontrez, il
9 vous dit qu'il vient de changer d'idée, qu'il ne
10 veut pas partir finalement?

11 R. Non, il m'a expliqué... Non, c'était fait dans le
12 passé.

13 Q. **[695]** C'était déjà fait?

14 R. C'était déjà fait ça. Alors, c'est en pleine
15 campagne, à ma connaissance. Et comme je te dis, on
16 me demandait si je pouvais lui donner des choses
17 qui pourraient l'aider contre Johnny Lavallée.

18 Q. **[696]** Il ne vous a pas raconté en détail la soirée
19 avec monsieur Lavallée, lui et monsieur Lavallée où
20 qu'ils ont pris...

21 R. Oui, c'est ça.

22 Q. **[697]** ... ils ont pris de l'alcool abondamment?

23 R. Oui, il m'a conté cette partie-là.

24 Q. **[698]** Est-ce qu'il vous a raconté qu'est-ce qui a
25 été discuté de façon précise dans cette rencontre-

1 là?

2 R. Non, non, c'était juste la question, je pars, je
3 pars pas, je pars, je pars pas, et rien d'autre.

4 Q. [699] Est-ce qu'il vous a parlé d'une entente
5 possible avec monsieur Lavallée puis que lui, s'il
6 part, moi je pars, une entente qu'il aurait pu
7 avoir avec monsieur Lavallée?

8 R. Pas particulièrement, non. Probablement que je l'ai
9 fait la rencontre par politesse, mais je n'avais
10 pas la tête là tellement. J'écoutais poliment.
11 Parce que monsieur Dupuis parle beaucoup. Alors je
12 l'écoutais poliment.

13 Q. [700] Dans ce contexte-là...

14 R. Un autre type très agréable, en passant.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Il est midi et quart (12 h 15). Ça conclut
17 l'interrogatoire de monsieur Marion. Je ne sais pas
18 si les parties ont des contre-interrogatoires.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, est-ce que les parties auront un contre-
21 interrogatoire pour monsieur Marion?

22 Me DENIS HOULE :

23 Moi, je n'en ai pas, Madame.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Houle.

1 Me DENIS HOULE :

2 Je ne vous déçois pas, j'espère.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Themens?

5 Me THEMENS :

6 Non.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous n'en avez pas.

9 UNE VOIX (féminine).

10 Nous non plus, Madame la Présidente.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Dans les circonstances, il y a personne. Il est

13 midi et vingt (12 h 20). Le prochain témoin, je

14 pense qu'à cette heure-ci, on va prendre la pause

15 du lunch, on reviendra à deux heures (2 h) avec le

16 prochain témoin.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est sûr.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Parfait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci beaucoup, Monsieur Marion, pour votre

23 participation.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Je ne sais pas si vous voulez peut-être ajouter

1 quelque chose, Monsieur Marion. Juste avant de
2 partir, voulez-vous ajouter quelque chose avant de
3 quitter ou ça va?

4 PAR LE TÉMOIN :

5 R. Non.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ça va. Parfait. Merci.

8 _____

9

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce treizième (13e)
2 jour du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 GUY THÉRIAULT, chargé de projets

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[701]** Merci, Madame la Greffière. Bon après-midi,
12 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.
13 Monsieur Thériault, bonjour.

14 R. Bonjour.

15 Q. **[702]** Mon nom est Cainnech Lussiaà-Berdou, je suis
16 procureur ici à la Commission. C'est moi qui vais
17 vous interroger cet après-midi. Vous venez de nous
18 indiquer à l'instant que vous étiez chargé de
19 projet. J'aimerais que vous m'expliquiez
20 essentiellement dans quel domaine vous êtes chargé
21 de projet.

22 R. Présentement, je suis consultant en coûts chez St-
23 Pierre et Associés.

24 Q. **[703]** St-Pierre et Associés est une firme de?

25 R. Une firme d'ingénieurs, donc on suit les prêts de

1 construction pour les déboursés pour les banques.

2 Q. [704] Parfait. Est-ce que c'est toujours ça que
3 vous avez fait?

4 R. Non. Auparavant, premier emploi, c'était dans la
5 région de Rimouski en quatre-vingt-quinze (95).
6 J'étais évaluateur agréé stagiaire. Par la suite...
7 Je fais le déroulement au complet?

8 Q. [705] Bien...

9 R. O.K.

10 Q. [706] ... vous pouvez y aller par étape. Vous avez
11 faut des études, j'imagine, avant ça?

12 R. Oui, à l'Université Laval...

13 Q. [707] O.K.

14 R. ... un bac en administration, option gestion
15 urbaine et immobilière.

16 Q. [708] Parfait. Ensuite, donc vous dites que vous
17 avez été stagiaire évaluateur agréé, pour qui?

18 R. Godbout Joseph...

19 Q. [709] Parfait.

20 R. ... à Rimouski.

21 Q. [710] O.K. Un emploi ensuite de ça?

22 R. Ensuite, je m'en viens dans la région de Montréal
23 chez Colliers, Colliers International qui est une
24 firme de courtage. Donc, je travaillais dans le
25 département d'investissements, donc je faisais les

1 analyses financières pour les projets
2 d'investissements. Par la suite, j'ai été chez
3 Cushman Wakefield encore une firme de courtage
4 immobilière dans la division courtage justement.
5 Donc, je préparais les... les analyses financières,
6 les présentations pour les clients, le suivi du
7 marché aussi. Et dans cette firme-là, par la suite,
8 il y avait un département d'évaluation, donc c'est
9 là que j'ai... j'ai fait mon stage pour devenir
10 évaluateur agréé. J'ai travaillé comme évaluateur
11 aussi. Par la suite, j'ai été chez Magil
12 Laurentienne, une firme de gestionnaires,
13 gestionnaires, propriétaires d'immeubles. Moi, je
14 m'occupais de faire les analyses financières pour
15 leur projet d'acquisitions d'immeubles. Aussi,
16 j'étais en support au département de location pour
17 les... pour le... tout ce qui est aménagement
18 locatif, tout ça, faire les analyses financières,
19 les LNE et tout.

20 Par la suite, j'ai été... après Magil, j'ai
21 été chez la Caisse de dépôt chez Cadim, donc
22 toujours en analyse financière, des analyses Argus,
23 DINA. À la fin, j'étais en charge du marché... du
24 marché européen, donc toutes les acquisitions qui
25 se faisaient pour la Caisse pour Cadim sur le

1 marché européen.

2 Ensuite, j'ai été chez CB Richard Ellis,
3 encore une firme de courtage, mais je travaillais
4 au niveau de l'évaluation, donc c'était surtout
5 l'évaluation de portefeuilles de clients, donc
6 industriel, commercial, tout type de... de
7 propriétés. Par la suite, j'ai été chez SOLIM.

8 Q. **[711]** Avant qu'on en vienne à ça, vous avez utilisé
9 des termes, là, je voudrais juste, bon, deux
10 petites choses.

11 R. O.K.

12 Q. **[712]** La première, peut-être juste vous adresser à
13 Madame la Présidente.

14 R. Ah! Je suis désolé.

15 Q. **[713]** ... en autant que faire se peut.

16 Deuxièmement, quand vous avez parlé DINA, de Argus,
17 je pense, ou j'ai mal entendu, là, c'est sur des
18 termes...

19 R. C'est... c'est des logiciels, des logiciels
20 d'évaluation.

21 Q. **[714]** Ah! O.K. Parfait.

22 R. Des logiciels d'évaluation.

23 Q. **[715]** Corrigez-moi si je me trompe, mais chez
24 Cushman and Wakefield vous avez travaillé comme
25 stagiaire en évaluation immobilière...

1 R. C'est ça.

2 Q. **[716]** ... pour devenir évaluateur agréé. Qui était
3 votre maître de stage à cette époque-là?

4 R. C'était Guy Gionet.

5 Q. **[717]** Monsieur Guy Gionet.

6 R. Exactement.

7 Q. **[718]** Parfait.

8 R. C'est là que j'ai connu Guy pour la première fois.

9 Q. **[719]** O.K. Donc, en deux mille trois (2003), vous
10 nous dites que vous... en fait, non, excusez-moi,
11 vous n'avez pas dit en deux mille trois (2003),
12 vous avez dit ensuite que vous avez travaillé chez
13 SOLIM.

14 R. C'est ça, exactement.

15 Q. **[720]** Bon. Qu'est-ce que SOLIM, rapidement, puis...
16 (14:16:13)

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Q. **[721]** En quelle année?

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[722]** En quelle année avez-vous commencé?

21 R. De deux mille trois (2003)... printemps deux mille
22 trois (2003) jusqu'à l'été deux mille dix (2010).

23 Q. **[723]** Donc, vous débutez chez SOLIM au printemps
24 deux mille trois (2003). Donc, dans quelles
25 circonstances vous vous ramassez là puis qu'est-ce

1 que vous y faites?

2 R. C'est que, auparavant j'étais chez CB, puis j'étais
3 travailleur autonome, donc je voyais que la charge
4 de travail diminuait puis j'ai une jeune famille,
5 donc je commençais à préparer le... le après CB et
6 je connaissais Guy. Je savais qu'il était chez
7 SOLIM, que c'était... il était en charge justement
8 du développement là-bas. Donc, je lui ai donné un
9 coup de fil pour savoir s'il avait besoin d'un coup
10 de main, puis c'est comme ça que ça a commencé.

11 Q. **[724]** Donc, quand vous lui demandez « si vous avez
12 besoin d'un coup de main », il vous répond?

13 R. Ah! Oui, oui. Il dit : « Bien, écoute, il dit, je
14 regarde ça, là. Il dit, ça tomberait bien,
15 justement on est... on est peut-être en période
16 d'embauche, on regarde... on pense à engager
17 quelqu'un », donc c'est comme ça que ça a... ça a
18 débuté.

19 Q. **[725]** Et à ce moment-là, monsieur Gionet occupe
20 quelle position?

21 R. Il est directeur à l'investissement.

22 Q. **[726]** Et le président?

23 R. C'est Richard, Richard Marion.

24 Q. **[727]** D'accord. Monsieur qui a témoigné juste avant
25 vous, c'est ça.

1 R. Oui, c'est ça.

2 Q. [728] O.K. Donc, vous déposez votre candidature.

3 Qui est-ce qui vous engage finalement chez... chez

4 SOLIM comme tel? Est-ce que c'est Marion...

5 monsieur Marion ou monsieur Gionet?

6 R. J'avais passé une entrevue avec Guy et Lynda, mais

7 de mémoire, la décision revenait à Richard, là.

8 C'est Richard qui prenait la décision.

9 Q. [729] Lynda, il s'agit de?

10 R. Lynda Simard. Désolé.

11 Q. [730] Qui occupe quelle... quelle fonction?

12 R. Qui était avocate chez SOLIM, qui est toujours

13 avocate.

14 Q. [731] Toujours chez SOLIM aussi, à votre

15 connaissance?

16 R. Oui.

17 Q. [732] Parfait. Donc, on vous engage à titre de...

18 chez SOLIM?

19 R. Chargé de projet.

20 Q. [733] Chargé de projet.

21 R. Exactement.

22 Q. [734] Les chargés de projet font quoi?

23 R. Tout ce qui est analyse financière, dans le fond,

24 les projets. Donc, tous les projets de

25 développement ou d'investissement qu'il y avait

1 chez SOLIM, on faisait les analyses financières, on
2 présentait aussi les autorisations, donc on montait
3 le document en tant que tel pour présenter au CA.

4 Q. **[735]** Vous parlez du CA, dans votre expérience, ce
5 processus-là fonctionne comment exactement? Vous
6 dites vous êtes chargé de projet, donc vous êtes en
7 charge de suivre un projet qui a été déjà approuvé
8 ou avant son approbation?

9 R. De la façon que ça fonctionnait, quand j'étais
10 chargé de projet, les partenaires rencontraient
11 soit Guy ou Richard, dépendemment des cas, eux ils
12 faisaient la première rencontre pour savoir si ça
13 tenait la route ou pas, ensuite, ils nous
14 revenaient vers nous, puis là, c'est là qu'on
15 rentrait les chiffres, dans le fond, pour regarder
16 la viabilité financière du projet, si ça tenait la
17 route ou pas et puis il y avait des échanges,
18 encore là, avec le partenaire pour savoir rajuster
19 le tir s'il y avait... s'il y avait à l'ajuster et
20 puis par la suite, là on échangeait avec Guy ou
21 Richard dans ce temps-là et puis là, on préparait
22 une autorisation d'investissement, là, un
23 document...

24 Q. **[736]** Standard?

25 R. Standard, là, c'est ça.

1 Q. **[737]** C'est ce document-là qui est soumis au comité
2 consultatif...

3 R. Exactement.

4 Q. **[738]** ... au conseil administratif?

5 R. Exactement.

6 Q. **[739]** O.K. Donc, deux mille trois (2003) vous êtes
7 chargé de projet, est-ce que vous êtes resté chargé
8 de projet tout le long de votre séjour?

9 R. Non. Non, je sais pas la date, là, mais j'ai été
10 promu directeur à l'investissement en cours de
11 route. Donc, parce que SOLIM prenait beaucoup
12 d'ampleur, on avait de plus en plus de dossiers,
13 là, il y avait de l'embauche, donc ça justifiait
14 le... ça justifiait le fait que j'aie une
15 promotion, là.

16 Q. **[740]** Est-ce qu'il y avait un seul directeur à
17 l'investissement chez SOLIM?

18 R. Oui.

19 Q. **[741]** O.K.

20 R. Oui.

21 Q. **[742]** Donc, à ce moment-là, d'autres chargés de
22 projet additionnels sont embauchés au même moment?

23 R. Oui.

24 Q. **[743]** Vous...

25 R. Bien, en cours de route.

1 Q. [744] En cours de route? O.K. Vous, vous devenez...
2 vers quelle année ça se passe?

3 R. Écoute, je te dirais peut-être... je sais que
4 c'était Guy qui était le président, peut-être deux,
5 trois ans après que je sois rentré, là, environ,
6 là, je... la rigueur des dates, là.

7 Q. [745] Deux mille cinq (2005), deux mille six
8 (2006)?

9 R. (Inaudible), oui.

10 Q. [746] O.K. Est-ce que ça coïncide avec le départ de
11 monsieur Marion, votre promotion?

12 R. Est-ce que j'étais... non, j'étais pas directeur à
13 l'investissement quand que Richard était là parce
14 que c'était Guy qui était directeur de
15 l'investissement.

16 Q. [747] D'accord. Mais ce que je veux dire c'est,
17 est-ce que vous êtes promu en même temps que
18 monsieur Gionet...

19 R. Non.

20 Q. [748] ... remplace monsieur Marion?

21 R. Non. Non.

22 Q. [749] D'accord. Est-ce qu'il y a eu un autre
23 directeur à l'investissement qui a remplacé
24 monsieur Gionet avant que vous soyez promu?

25 R. Non.

1 Q. [750] O.K. Donc, le poste est resté vacant?

2 R. Exactement. Exactement.

3 Q. [751] Est-ce que vous avez une idée de la période?

4 R. Moins d'un an, là, je vous dirais, là, de mémoire,
5 là, environ, là, moins d'un an.

6 Q. [752] Ce qui veut dire qu'autour de deux mille
7 trois (2003), deux mille quatre (2004), pendant une
8 période d'environ un... non, excusez-moi, autour de
9 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006),
10 pendant environ un an, il y a... il n'y a qu'un
11 directeur... qu'un président directeur général?

12 R. C'est ça.

13 Q. [753] P.d.g, c'est ça qu'on dit?

14 R. C'est ça.

15 Q. [754] Et vous comme chargé de projet?

16 R. Oui.

17 Q. [755] Pas directeur à l'investissement?

18 R. Exactement.

19 Q. [756] Dites-moi, dans ces années-là, SOLIM c'est
20 combien d'employés à peu près?

21 R. On était...

22 Q. [757] Disons commençons avec l'année à la... quand
23 vous être rentré.

24 R. Quand je suis rentré, on était peut-être une
25 dizaine, environ. Puis en cours de route, quand

1 j'étais rendu directeur à l'investissement, on
2 était peut-être quinze (15), en bas de vingt (20),
3 là.

4 Q. [758] O.K. Quand vous êtes une dizaine, ou même
5 durant toute la période, combien d'entre vous
6 s'occupent de... d'évaluer les investissements,
7 justement, là, ou sont impliqués dans ce processus-
8 là?

9 R. Initialement, il y avait seulement que moi puis Guy
10 au début, là, en tant que tel, avant qu'il y ait eu
11 l'embauche de nouveaux chargés de projet, c'était
12 seulement moi et le président qui était Guy Gionet
13 dans ce temps-là.

14 Q. [759] Au début, il y a monsieur Marion qui est là,
15 par contre?

16 R. Oui.

17 Q. [760] Donc, j'imagine que...

18 R. Donc, il y avait moi, Guy et Richard.

19 Q. [761] Monsieur Marion?

20 R. Oui.

21 Q. [762] Et une fois que monsieur Marion s'en va,
22 pendant la période où vous êtes tous les deux tout
23 seuls, c'est vous deux?

24 R. C'est ça.

25 Q. [763] Ensuite de ça, vous, vous êtes promu

1 directeur à l'investissement, vous avez des chargés
2 de projet?

3 R. Oui.

4 Q. [764] Est-ce que ces chargés de projet là vous
5 assistent dans l'évaluation des dossiers?

6 R. Oui, oui, tout à fait. Tout à fait.

7 Q. [765] Mais fondamentalement, comment dire, le
8 groupe qui prend les décisions par rapport aux
9 projets d'investissement qui sont soumis, ça reste
10 monsieur Gionet et vous?

11 R. Bien...

12 Q. [766] Essentiellement, là?

13 R. Bien, l'analyse, le projet, l'idée d'avoir un
14 chargé de projet, c'est que c'est le point de chute
15 pour le partenaire, donc le partenaire, quand il
16 appelle chez SOLIM, il y a tout le temps juste une
17 personne et le chargé de projet, par la suite, peut
18 s'aligner soit à la comptabilité ou la... le... le
19 juridique, peu importe, mais c'est à lui à trouver
20 la réponse. Mais comme directeur à
21 l'investissement, des fois, j'avais la job de
22 chargé de projets pour certains dossiers parce que
23 ça se justifiait pas tout le temps ou sinon,
24 j'intervenais dans les dossiers pointus ou ce qui
25 était plus problématique.

1 Q. [767] Parfait. Mais le pouvoir décisionnel, si on
2 peut dire, l'instance décisionnelle, au niveau de
3 vous deux, c'est ce groupe-là, là, vous êtes
4 l'unité ou le... le...

5 R. Bien, on faisait les analyses financières,
6 c'était... la première rencontre se faisait avec
7 Guy ou Richard et puis là, si ça, ça... ça tenait
8 la route, nous, dans le fond, on corroborait avec
9 nos analyses financières.

10 Q. [768] Et ensuite, vous prépariez l'autorisation
11 d'investissement?

12 R. On préparait l'autorisation pour... pour aller au
13 CA, donc on... on suggérait au CA les projets.

14 Q. [769] Parfait. Vous êtes resté dans SOLIM vous
15 avez... à SOLIM jusqu'à quand?

16 R. Août deux mille dix (2010).

17 Q. [770] Août deux mille dix (2010). On viendra en
18 détail sur les raisons qui entourent ou les
19 circonstances qui entourent votre départ un petit
20 peu plus tard, je voudrais juste rapidement finir
21 de faire le tour de votre CV pour voir ce que vous
22 avez fait depuis, là, pour...

23 R. O.K. Ensuite, après SOLIM, je suis parti à mon
24 compte, c'était 3B1 qui était une compagnie... je
25 suis comme travailleur autonome, dans le fond, là,

1 pour faire planification immobilière, donc tout ce
2 qui est analyse financière toujours, ce qui est
3 mon... ce qui est mon background. Et puis depuis
4 janvier, je suis chez St-Pierre comme chargé de
5 projet.

6 Q. [771] Est-ce que vous avez eu l'occasion de
7 travailler à nouveau soit pour SOLIM, soit avec
8 SOLIM depuis cette période-là?

9 R. Non.

10 Q. [772] Non? Qu'en est-il d'anciens de chez SOLIM
11 avec qui vous aviez peut-être tissé des liens?

12 R. Bien Guy, des fois, je le vois encore, je le vois
13 encore, Guy Gionet, je le vois encore, les gens là-
14 bas, au Fonds, des fois il y a des 5 à 7, tout ça,
15 j'ai encore gardé contact avec les gens là-bas.
16 Parce que l'ensemble des chargés de projet,
17 initialement, là, ça a changé, mais c'est tout moi
18 qui les avais engagés ou trouvés ou... donc, on
19 avait quand même une bonne relation ensemble, là.

20 Q. [773] O.K. Est-ce qu'il vous est arrivé de
21 travailler pour SOLIM depuis?

22 R. Non.

23 Q. [774] Est-ce que vous avez eu des nouvelles de
24 SOLIM depuis cette époque-là?

25 R. Oui, oui, c'est sûr, je garde contact avec les gens

1 à l'interne.

2 Q. [775] À l'interne, encore une fois?

3 R. Oui, oui.

4 Q. [776] Récemment, est-ce que SOLIM vous a contacté?

5 R. Bien, j'ai eu un appel de Normand v'là un mois et
6 demi environ, pour me dire qu'il m'offrait les
7 services des avocats du Fonds, si j'avais besoin.

8 Q. [777] Est-ce que vous... vous ne vous êtes donc pas
9 prévalu de cette offre-là?

10 R. Non. Je me dis, je pense, je suis peut-être mieux
11 par moi-même, à tort ou à raison.

12 (14:24:26)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [778] Normand qui?

15 R. Pardon?

16 Q. [779] Normand qui?

17 R. Bélanger.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. [780] Et depuis ce temps-là, est-ce que vous avez
20 eu d'autres contacts plus récents encore?

21 R. Bien, ce matin j'ai eu un texto de l'avocat
22 m'offrant encore ses services.

23 Q. [781] Il s'agit de qui?

1 R. C'est monsieur Ryan, André Ryan.

2 Q. **[782]** Donc, il vous offrait ses services pour les
3 fins de l'audience d'aujourd'hui?

4 R. C'est ça, si j'avais besoin, si j'avais besoin d'un
5 coup de main ou...

6 Q. **[783]** Parfait. Donc, deux mille trois (2003), vous
7 entrez chez SOLIM comme chargé de projet. Votre
8 premier projet, rapidement, si vous vous souvenez,
9 sur lequel vous travaillez?

10 R. Je pense, c'était Angus, le projet de résidence
11 pour personnes âgées... de condominiums Angus.

12 Q. **[784]** Ici, à Montréal?

13 R. Oui, à Montréal, c'est ça, tout à fait.

14 Q. **[785]** Est-ce que, je ne sais pas à quel moment
15 après votre arrivée vous avez eu l'occasion de
16 travailler sur un projet que nous, ici, on a
17 identifié sous le vocable TIPI?

18 R. Oui, c'est moi qui ai travaillé là-dessus.

19 Q. **[786]** Je ne sais pas si c'était le cas, mais peut-
20 être que ça s'appelait aussi comme ça chez vous?

21 R. Il a eu plusieurs noms, ce dossier-là.

22 Q. **[787]** Parfait. Est-ce que vous pouvez nous parler
23 un petit peu de ce dossier-là, m'expliquer comment

1 il vous a... enfin, ce que vous en savez, puis
2 surtout au premier contact.

3 R. Bien, à la base, c'était une tente temporaire, donc
4 nous on investissait dans l'infrastructure, donc
5 c'était une tente démontable qui devait incorporer
6 un spectacle sur la nordicité, et la localisation
7 primaire, au début, c'était dans le Vieux-Port de
8 Québec, au Bassin Louise.

9 Q. [788] Et qui vous présente ce projet-là? Est-ce que
10 ça suit, comment dire, le...

11 R. Ça, c'était Guy. Ça, c'était Guy qui était venu me
12 voir avec ça. Il avait déjà fait la rencontre avec
13 les gens, puis il était venu me voir avec ça, puis
14 il avait dit : « Regarde ça. » Souvent, les gens
15 ils viennent au bureau puis ils ont un « package »,
16 ils font la première présentation au président. Et
17 puis par la suite, bien là, s'ils jugent que ça
18 fait du sens, bien après ça il vient... le
19 « package » suit. Comme Guy disait, des vases
20 communicants.

21 Q. [789] À ce moment-là, quand ce dossier-là rentre,
22 monsieur Gionet est président et vous, vous êtes...

23 R. De mémoire. De mémoire, parce que ça fait quand
24 même un bout de temps, là, mais de mémoire, oui.

1 Q. [790] Je vous suggère que le premier contact est en
2 deux mille trois (2003). À ce moment-là...

3 R. Ah! bien, ça veut dire, le premier contact devait
4 être avec Richard, d'abord.

5 Q. [791] O.K. Et si je vous dis que vos premiers
6 contacts, vous, sont en deux mille quatre (2004)?

7 R. C'est possible, oui.

8 Q. [792] Ça veut dire que Richard Marion, normalement,
9 si je vous suis, il est toujours peut-être
10 président, à ce moment-là?

11 R. Oui. Je pense que oui. Deux mille quatre (2004),
12 oui.

13 Q. [793] O.K. Donc, Guy Gionet vient vous voir avec ce
14 dossier-là, il vous met ça sur votre bureau?

15 R. Oui.

16 Q. [794] Et puis il vous demande quoi?

17 R. Bien, de regarder le « package », dans le fond,
18 regarder si ça fait du sens. Souvent, justement,
19 dans le « package », il y a des chiffres, il y a
20 des analyses financières. Parce que nous, on avait
21 tout le temps un critère de financement qui était
22 un taux de rendement interne minimum de vingt (20).
23 Donc, c'était tout le temps nos critères de base

1 pour investir. Donc, c'était juste s'assurer de ça,
2 puis regarder si les hypothèses financières
3 faisaient du sens.

4 Q. **[795]** Un minimum de vingt (20), c'est un retour sur
5 l'investissement de vingt pour cent (20 %), c'est
6 ce que vous voulez dire?

7 R. Oui.

8 Q. **[796]** O.K. Est-ce que vous êtes avisé de qui
9 promeut ce dossier-là, à l'époque?

10 R. Peut-être qu'il m'avait dit que c'était Laurent
11 dans le temps, je n'ai pas...

12 Q. **[797]** Quand vous dites Laurent, excusez-moi?

13 R. Laurent Gaudreau. Excusez-moi.

14 Q. **[798]** Donc, vous n'êtes plus sûr s'ils vous ont
15 indiqué immédiatement que c'était monsieur Laurent
16 Gaudreau qui avait le projet, mais...

17 R. Initialement, bien, Laurent a toujours été,
18 monsieur Gaudreau a toujours été dans le projet, du
19 début jusqu'à la fin, donc logiquement,
20 initialement, oui, c'était lui.

21 Q. **[799]** Et à ce moment-là, comment ça se passe? On
22 vous soumet les documents, vous, vous analysez ça.

23 Est-ce que vous prenez contact avec monsieur

1 Gaudreau, ou...

2 R. Oui. Habituellement, bien, c'est ça, une fois que
3 j'ai le « package », je regarde, je me fais une
4 liste de questions, on en discute soit à l'interne,
5 et par la suite, bien là je communique avec le
6 partenaire, qui dans ce cas-là était Laurent, donc
7 par écrit ou téléphone. Mais habituellement, la
8 première fois je faisais souvent ça par écrit, une
9 liste de questions par rapport au projet en tant
10 que tel.

11 Q. **[800]** Le projet en question, vous l'avez brièvement
12 décrit tout à l'heure, vous avez parlé d'une
13 tente...

14 R. Une salle de spectacle. Une salle de spectacle
15 temporaire, dans le fond.

16 Q. **[801]** Est-ce que ça, au sens où je comprends le...
17 Vous nous avez expliqué, disons, ce que SOLIM fait,
18 est-ce que c'est un projet typique pour SOLIM?

19 R. Non, ça c'était hors norme. Même qu'on se posait la
20 question à savoir si c'était de l'immobilier ou
21 pas, parce qu'on avait seulement le droit
22 d'investir dans l'immobilier. Donc, ça avait été
23 déterminé avec le juridique que c'était correct, le
24 projet se qualifiait en tant que tel, pour pouvoir

1 investir dedans. Mais c'était atypique comme
2 projet.

3 Q. **[802]** Cette vérification-là, auprès du juridique,
4 est-ce qu'elle intervient immédiatement, ou quand
5 vous dites « à un moment donné on s'est posé des
6 questions »...

7 R. C'était pas mal au début. Non, c'était pas mal au
8 début, là, oui. C'était avant de faire les
9 autorisations puis tout ça, oui.

10 Q. **[803]** O.K. Donc, là vous vérifiez ça. Vous, vous en
11 pensez quoi de ce dossier-là? Vous qui faites la
12 première analyse?

13 R. Bien moi, de base, je n'ai jamais vraiment cru au
14 projet. Je trouvais que c'était compliqué comme
15 projet. Je trouvais qu'on pouvait... Parce qu'il
16 faut se rappeler que dans ces années-là, le marché
17 était pas mal en surchauffe. C'était pas mal plus
18 simple d'investir dans le condo, dans l'immobilier
19 standard que de partir dans des... Parce que
20 l'attente en tant que telle, il fallait la créer.
21 Il y avait de la recherche et développement à faire
22 là-dedans, il y avait des... il y avait beaucoup
23 d'inconnu, quant à moi, à faire là-dedans. Donc,
24 moi, je n'étais pas chaud à l'idée, mais j'avais

1 fait ma liste de questions, puis j'avais déjà
2 soumis mes interrogations à l'interne.

3 Q. **[804]** Madame Blanchette, si on pouvait mettre à
4 l'écran l'onglet numéro 1, la première page.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce que vous avez l'intention de l'introduire?

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Le... ce, ce...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Le document, oui.

11

12

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Oui, bien l'ensemble de... Ce sont des courriels en
15 liasse. Oui, je peux les déposer immédiatement.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Dans le fond.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Alors 105P-1062.

22 (14:30:59)

23

24 105P-1062 : Courriels de Guy Thériault, en liasse

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[805]** Donc, est-ce que vous reconnaissez ce
3 courriel?

4 R. Oui.

5 Q. **[806]** Vous reconnaissez...

6 R. Oui.

7 Q. **[807]** ... ça vous dit quelque chose?

8 R. Oui. Ça, ça devait être un de mes premiers
9 courriels j'envoyais, là, justement.

10 Q. **[808]** Donc, que vous adressez, on voit, là, que
11 c'est imprimé à partir de votre compte, mais que le
12 message d'origine, c'est vous qui avez envoyé ça à
13 monsieur Guy Gionet?

14 R. Et Linda. C'est ça.

15 Q. **[809]** O.K. Et monsieur Gionet vous répond en
16 mettant ses réponses en lettres majuscules...

17 R. Exactement. Exactement.

18 Q. **[810]** ... si je comprends bien. Parfait. Si je me
19 trompe pas, monsieur Gionet ne semble pas avoir
20 beaucoup de réponses à vous fournir?

21 R. Bien, c'est assez succinct, là, c'était... Bien, il
22 faut, il faut comprendre aussi que c'était, c'est
23 un petit bureau donc on échangeait puis on...
24 c'était pas nécessairement tout le temps formel,
25 donc des fois on pouvait s'en parler puis tout ça,

1 là, aussi, là. Mais effectivement, en regardant ça,
2 c'était assez succinct, là.

3 Q. [811] Donc généralement, vous avez eu des
4 discussions avec lui. On voit que ça continue à la
5 page 2, il y en a plusieurs mais, ce... ce projet-
6 là, il est quand même très embryonnaire à cette
7 date-là?

8 R. Tout à fait.

9 Q. [812] Et puis généralement, si je ne m'abuse, puis
10 c'est peut-être ça, là, l'essence de votre
11 intervention mais c'est pas très clair l'intérêt
12 que SOLIM pourrait avoir là-dedans, là?

13 R. Non, c'est ça. C'est, c'était quand même hors norme
14 que j'aie tant, tant de questions que ça dans un
15 dossier, là.

16 Q. [813] Habituellement...

17 R. Habituellement, c'était pas, ou il y avait pas
18 autant d'interrogations que ça.

19 Q. [814] Parfait. Et à ce moment-là, vous êtes allé
20 chercher vos réponses, une partie de vos réponses
21 chez monsieur Gionet qui en avait pas. Il vous a
22 renvoyé vers d'autres?

23 R. Bien là, après ça, là, j'ai dû avoir appelé Laurent
24 directement.

25 Q. [815] Est-ce que c'est standard, là, vos... Là vous

1 avez dit que c'était hors norme d'avoir autant de
2 questions mais, monsieur Gionet, lui, il semble
3 pas, je regarde ça, là, il vous renvoie... Il vous
4 dit pas, je vois pas d'indication là-dedans comme
5 quoi ça le perturbe plus qu'il faut, là. Ses
6 réponses sont tout le temps, on va voir ça...

7 R. Bien, c'était normal d'avoir des questions
8 initialement d'un dossier, là.

9 Q. **[816]** O.K.

10 R. C'était pas... Autant, peut-être à cause de la
11 nature du dossier aussi qui faisait en sorte que
12 c'était... j'en avais plus que d'habitude puis
13 disons, je suis souvent plus pessimiste, là. Donc,
14 j'aime mieux poser plus de questions que pas assez,
15 là.

16 Q. **[817]** Parfait. Vous, est-ce que vous seriez allé de
17 l'avant avec ce projet-là?

18 R. Moi personnellement? Non.

19 Q. **[818]** O.K. Les réponses de monsieur Gionet sont,
20 disons, optimistes, si on peut dire, c'est-à-dire
21 que, il semble pas, ça semble pas amener une fin de
22 non-recevoir. Est-ce que je me trompe quand je dis
23 que monsieur Gionet, là, c'est quelqu'un qui trouve
24 des solutions, c'est quelqu'un qui...

25 R. C'est une des forces de Guy que moi j'aimais bien,

1 là. Le verre est tout le temps à moitié plein et
2 non à moitié vide et plus en recherche de solutions
3 que... C'est comme si... Avoir une liste de
4 questions comme ça, ça le décourage pas. On va
5 trouver des solutions aux réponses, dans le fond.

6 Q. **[819]** Ça fait que le projet est hors norme, le
7 projet est particulier. C'est pas très évident de,
8 de vos questions, là, on comprend que c'est pas
9 très évident, quel genre de rendement on va faire
10 parce qu'on vous propose un investissement qui est
11 soixante pour cent (60 %) d'équité mais vous n'êtes
12 partenaire qu'à quarante pour cent (40 %). Là c'est
13 ce qu'on voit, une des questions à la... quatre
14 lignes avant la fin de la première page, là.

15 R. Oui. O.K. Oui, non. Ça entre autres, ça c'était
16 vraiment hors normes pour le...

17 Q. **[820]** Oui. Mais ça, ça émeut pas monsieur Gionet.
18 On va arranger ça, on va de l'avant avec le
19 dossier.

20 R. Bien c'est ça comme... bien, sa réponse le dit, là.
21 Il faudrait se voir, là, donc, on va en discuter,
22 là.

23 Q. **[821]** Monsieur Gionet est quelqu'un qui aplanit les
24 problèmes, là?

25 R. Oui.

1 Q. **[822]** C'est un solutionneur. Parfait. Donc vous, à
2 ce moment-là, on peut voir peut-être à la page
3 suivante du même document, pour la même pièce.
4 Excusez-moi, la troisième donc, page 3, que vous
5 communiquez vers le quatre (4) octobre deux mille
6 quatre (2004), on est deux mois plus tard à peu
7 près, avec monsieur Gaudreau...

8 R. Oui.

9 Q. **[823]** Solorano.

10 R. Oui.

11 Q. **[824]** Vous me corrigez si je me trompe, là. Je
12 soupçonne que ça soit votre premier contact avec
13 lui parce que, quand je lis la phrase introductive,
14 vous vous présentez.

15 R. C'est ça, sûrement, oui.

16 Q. **[825]** O.K. Et là vous avez une liste de questions.

17 R. Exactement.

18 Q. **[826]** Je comprends aussi que vous avez probablement
19 déjà en main un peu d'information parce que vous
20 l'indiquez, là...

21 R. Oui.

22 Q. **[827]** ... j'ai un, au troisième paragraphe, j'ai un
23 tableau datant de deux mille quatre (2004) et vous
24 demandez si c'est à jour. Ça, ça vous a été
25 remis...

1 R. C'est ça. Ça devait être, ça devait faire partie du
2 package initial, là.

3 Q. **[828]** Parfait. Et quel genre de réponses vous
4 recevez à cet... à ce e-mail-là, si vous vous
5 souvenez?

6 R. Bien c'est, c'est... aller-retour, là, s'il y
7 avait... je communiquais, il y avait Laurent, il y
8 avait aussi une madame Patenaude dans ce dossier-
9 là, qui était comme l'adjointe à Laurent, donc,
10 souvent c'est elle qui me revenait. Il fallait...
11 on échangeait, là, c'était aller-retour, là.

12 Q. **[829]** Est-ce que la structure financière de tout
13 ça, ça tenait la route quand même? Je veux dire,
14 vous avez indiqué tout à l'heure que vous étiez pas
15 particulièrement, disons fan du projet, considérant
16 notamment, là, sa nature hors normes. Mais est-ce
17 que, objectivement, la position de monsieur Gionet,
18 là, en ce qui concerne ce dossier-là, était... qui
19 était encourageante si je vous comprends bien, là?

20 R. Bien c'est ça. Si on se rendait à l'étape suivante,
21 c'est que financièrement ça tenait la route.

22 Q. **[830]** O.K.

23 R. Ça faisait du sens. Là, c'était mon rôle après de,
24 de... justement ses revenus-dépenses, bien de
25 justifier à ce que les revenus font du sens, est-ce

1 que les dépenses... C'était à moi de gratter par la
2 suite, là.

3 Q. **[831]** Donc, si on va à la page 4, les pages 4 à 8,
4 si je ne m'abuse. On va regarder le début de la
5 page 4, c'est une réponse qui vous est adressée. Et
6 on peut voir, on peut voir en bas de la page que
7 c'est indiqué « Shanuk » en filigrane dans le bas à
8 gauche.

9 R. Oui, c'est ça, ça venait d'eux.

10 Q. **[832]** Donc, ça, ça venait de madame Patenaude et de
11 monsieur?

12 R. Gaudreau.

13 Q. **[833]** Gaudreau. Et ça, c'est un des premiers
14 documents détaillés?

15 R. Sûrement, oui. Je ne sais pas la date, là, mais
16 sûrement. Ça devait faire suite à mon courriel
17 initial.

18 Q. **[834]** Donc, ce serait la réponse de madame
19 Patenaude?

20 R. Oui.

21 Q. **[835]** Et ça court, ça, jusqu'à la page 12, si je ne
22 m'abuse. On continue jusqu'à la page 13, Madame
23 Blanchette. À la page 13, on a un nouveau courriel
24 également adressé par vous-même à madame Chantal
25 Patenaude, lettre du six (6) octobre, avec encore

1 une série de questions où vous lui indiquez, si je
2 ne m'abuse, que les documents qu'on vous a remis
3 juste avant, ou l'information qui vous a été
4 fournie était insatisfaisante, parce que vous
5 revenez avec une question de flux d'encaisse qui
6 était...

7 R. J'étais assez persistant. J'ai toujours aimé poser
8 des questions. Donc, je pense que Laurent va
9 pouvoir le dire aussi.

10 Q. **[836]** Et si j'ai bien compris, vous avez encore à
11 nouveau une question fondamentale, vous me
12 corrigerez si je me trompe, en ce qui concerne
13 l'apport en équité du Groupe Shanuk qu'on voit au
14 deuxième paragraphe qui dit :

15 [...] sera de cinq cent mille
16 (500 000 \$) de rémunération pour
17 financement, un million (1 M\$) pour
18 rapport de concept et cinq cent mille
19 (500 000 \$) pour développement du
20 projet. Est-ce exact? Si oui, est-ce
21 un apport en capital réel?

22 Bon. Donc, au niveau de ce qui est prévu comme
23 apport des partenaires dans ce projet-là, là vous
24 vous adressez à madame Patenaude et à monsieur
25 Gaudreau, de ce que j'en comprends?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. **[837]** Pour leur demander de clarifier ça?

3 R. C'est ça. Exactement.

4 Q. **[838]** Donc, il n'est question que de leur apport à
5 eux? On est d'accord là-dessus?

6 R. À ce moment-là, oui.

7 Q. **[839]** Parfait. Ça, on est le six (6) octobre deux
8 mille quatre (2004), c'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[840]** À la page suivante, on a encore un courriel
11 de la même journée. Là, j'imagine qu'il y a eu une
12 réponse entre les deux. Ou c'est le même... Non,
13 c'est le même courriel, pardon, qui est sous une
14 autre forme. Ou c'est...

15 R. C'était peut-être leur réponse avec l'ajout,
16 l'ajout suite à mes questions, je pense.

17 Q. **[841]** J'ai l'impression que c'est le cas. On avait
18 la réponse de... Oui, c'est madame Patenaude qui
19 signe à la fin à la page 16, qui vous envoie ses
20 réponses à vos questions.

21 R. C'est ça.

22 Q. **[842]** Parfait. Et le vingt-cinq (25) octobre, à la
23 page 17, on voit que vous avez encore des
24 questions?

25 R. J'en ai eu tout le long des questions.

1 Q. **[843]** Je vous suis là-dessus. Parfait. Le processus
2 de demande de financement chez SOLIM à ce moment-
3 là, vous m'avez dit, c'est assez informel, on
4 discute avec monsieur Gionet, on discute ensemble,
5 et caetera, et caetera. Bon. À un moment donné,
6 j'imagine que vous rédigez, vous l'avez expliqué un
7 peu tantôt, vous y avez fait allusion, un document
8 plus officiel?

9 R. Oui, il y a une demande d'autorisation
10 d'investissement dans le Fonds.

11 Q. **[844]** Ça, ce document-là intervient à quel moment?
12 Quand on dit qu'il y a un processus qui est un peu
13 organique d'échange, on prépare le document, on a
14 des questions, il y a des choses qui ne sont pas
15 satisfaisantes, on revient, à quel moment est-ce
16 qu'on s'assoit puis on dit, bon, c'est bon, on peut
17 présenter ça?

18 R. Bien, c'est quand on est quand même assez sûr de la
19 viabilité du projet. Il peut rester quand même des
20 fois des questions. On peut faire l'autorisation.
21 On suggère ça conditionnel à X, Y, Z, des
22 conditions par rapport au projet type. Mais
23 habituellement, c'est quand il y a eu quand même
24 plusieurs rencontres avec le partenaire puis
25 l'analyse a quand même cheminé.

1 Q. **[845]** Parfait. Donc, si on va à l'onglet 2, Madame
2 Blanchette.

3 R. C'est ça.

4 (14:40:48)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[846]** Juste avant. Je vois à la page 17, vous vous
7 posiez, en fait vous posez beaucoup de questions à
8 monsieur Gionet. Vous vous posiez vous-même des
9 questions sur les frais d'hébergement, les frais
10 administratifs et tout ça que vous payez depuis le
11 début?

12 R. Oui.

13 Q. **[847]** C'était une inquiétude que vous aviez?

14 R. Non, mais c'était la manière de faire, parce que,
15 habituellement, dans des projets de développement,
16 les développeurs ont des frais de développement
17 reconnus. Donc, c'est un montant mensuel qui est
18 payé par le projet pour leurs frais. Avec Laurent,
19 on a toujours eu un différend. Lui, il m'arrivait
20 avec les factures. Mais ce n'est pas ça que ça me
21 prenait, ça me prenait un montant fixe, mensuel.
22 Donc, c'était pour ça. C'était comme...

23 Q. **[848]** Et vous posez des questions : Est-ce normal?

24 R. Bien, c'est-tu parce que, des fois, c'est du cas

1 par cas.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. **[849]** Je vous laisse aller.

4 R. O.K.

5 Q. **[850]** J'ai une observation à vous faire sur le
6 document en question.

7 R. C'est du cas par cas. Des fois, il pouvait y avoir
8 des ententes dans un projet qu'on fonctionnait
9 autrement. Mais habituellement, ce n'était pas
10 cette façon de faire là. C'était ça le sens de ma
11 question.

12 (14:41:51)

13 Q. **[851]** Juste, Madame la Présidente, j'attire votre
14 attention sur le fait que ce email-là, je l'ai
15 abordé pour discuter du fait qu'on a encore des
16 questions, mais là, on est un an plus tard par
17 rapport au email précédent, on est en octobre deux
18 mille cinq (2005), juste au cas où ça aurait pas
19 été... en fait, donc, le... le document suivant,
20 dix-huit (18) octobre deux mille quatre (2004), si
21 je ne m'abuse, à l'onglet 2, donc une douzaine de
22 jours après votre... la réponse de madame
23 Patenaude, là, qui datait d'autour du six (6),
24 qu'on a regardée tout à l'heure...

25 R. Oui, le courriel de tantôt, là?

1 Q. **[852]** Oui. Ce qui veut dire que si je ne m'abuse, à
2 peu près un mois, parce qu'on dit que l'assemblée
3 des associés est prévue, en haut, pour le cinq (5)
4 novembre donc environ un mois après que ce dossier-
5 là ait été placé entre vos mains, l'autorisation
6 d'investissement est rédigée et soumise aux
7 associés?

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[853]** Vous êtes à l'aise avec ça?

10 R. Bien, c'est pas choquant, là...

11 Q. **[854]** Non?

12 R. ... comme... c'est rapide, là, mais c'est pas
13 cho... c'était peut-être plus le nombre de
14 questions qui était choquant, mais la... la vitesse
15 entre le moment qu'on reçoit un dossier, qu'on le
16 présente, des fois ça peut être assez rapide,
17 dépendemment aussi de l'urg... je me rappelle pas
18 dans ce cas-là, des fois les gens ont un urgent
19 besoin d'argent puis beaucoup de dépenses
20 d'engagées puis ils ont hâte qu'un partenaire
21 financier qui embarque, là.

22 Q. **[855]** Donc, à SOLIM, les choses peuvent se faire
23 assez rapidement...

24 R. Oui.

25 Q. **[856]** ... si besoin est. Non, mais moi, mon... mon

1 interrogation c'est que vous m'expliquez c'est un
2 dossier quand même vous avez... dans lequel vous
3 avez beaucoup de questions, là, puis de toute
4 évidence, il en reste un certain nombre qui ne sont
5 pas vraiment résolues. Pourtant, dès le dix-huit
6 (18) octobre, donc une dizaine de jours après qu'on
7 ait... qu'on vous ait fourni des chiffres qui ont
8 pas l'air de vous satisfaire complètement, on est
9 quand même prêt à aller de l'avant, on se dit: « On
10 réglerait le problème un peu plus tard »?

11 R. À tort ou à raison, là, mais oui.

12 Q. **[857]** Parfait. On voit en haut, dans la première...
13 il y a quatre cases, si on descend un petit peu, en
14 haut à droite, on voit que le contact de
15 l'entreprise qui... qui est identifié comme étant
16 le Groupe Shanuk, là, le contact de l'entreprise
17 qui dépose le projet est-ce que c'est exact qu'on
18 l'ait identifié dans cette case-là?

19 R. Laurent Gaudreau?

20 Q. **[858]** Oui. Est-ce que ça c'est... je veux dire
21 dans... dans ce... quand on dit « Coordonnées de
22 l'entreprise », c'est bien l'entreprise qui dépose
23 le... qui est le demandeur de projet?

24 R. Ah, excuse-moi, à gauche ou à droite?

25 Q. **[859]** Bien c'est la même chose, mais la première...

1 la première série de deux boîtes, là?

2 R. Oui, oui, c'est correct ça.

3 Q. **[860]** O.K.

4 R. Bien, le numéro civique et rue, je viens de
5 remarquer, là, terrain loué, Bassin Louise, je sais
6 pas pourquoi c'est ça, ça serait peut-être plus
7 Groupe Shanuk qu'il faudrait qui soit là, là.

8 Q. **[861]** Parfait. Donc, on a identifié l'endroit où la
9 salle de spectacles...

10 R. Non, non, c'est correct, c'est correct ça.

11 Q. **[862]** Et on voit un peu plus bas « Date de
12 réception de la demande », « Date de dépôt du plan
13 d'affaires » ça ce sont des dates normalement
14 auxquelles le dossier a été ouvert?

15 R. Oui. Premier contact, habituellement.

16 Q. **[863]** Et si on continue à descendre, on a
17 « Pourcentage de participation de votes durant le
18 projet, 75% » ça, ça correspond à quoi?

19 R. Ça, c'est la quote-part de SOLIM.

20 Q. **[864]** O.K. Et en bas, le... l'encadré qui porte...

21 R. Ça, c'est l'investissement en tant que tel, le type
22 d'investissement qu'on a fait, donc on voit que
23 c'est des... en équité, trois millions (3 M). Donc,
24 on a... on suggérait, on demandait au Fonds ou à...
25 l'autorisation demandait l'investissement de trois

1 millions (3 M) pour une participation de soixante-
2 quinze pour cent (75 %) dans le projet, en équité.

3 Q. **[865]** D'accord. Madame la greffière, je vais peut-
4 être coter tout de suite ce document.

5 LA GREFFIÈRE :

6 1063.

7

8 105P-1063 : Autorisation d'investissement du 5
9 novembre 2004 et sa modification du 10
10 février 2006 de SOLIM

11

12 (14:45:31)

13

14

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[866]** Est-ce que c'était fréquent que la SOLIM
17 avait soixante-quinze pour cent (75 %) des votes
18 dans un projet comme ça?

19 R. Bien, c'était variable.

20 Q. **[867]** Oui?

21 R. Non, c'était variable, il y avait pas de ligne...
22 non, non, c'était variable, il y avait de tout, là.

23 Q. **[868]** Donc, des projets où la SOLIM avait la
24 majorité des votes c'était...

25 R. Il y en a eu. Je vous dirais pas que c'était la

1 majorité, mais il y en a eu. C'était pas... c'était
2 pas choquant, c'était pas hors normes.

3 Q. **[869]** O.K.

4 R. Ce qui était spécial, dans ce cas-là, c'était plus
5 le soixante/quarante (60/40), même si on
6 investissait... bien là, quoi que les pourcentages
7 ont changé, là, mais je sais qu'il y avait une...
8 au niveau de la... la participation, il y avait eu
9 un... il y avait un dysfonctionnement à cet effet-
10 là.

11 Q. **[870]** C'était lequel, le dysfonctionnement?

12 R. Bien, de mémoire, on investissait plus puis on
13 avait une quote-part moindre dans les bénéfices.

14

15

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[871]** Quand ce projet-là est soumis, cette
18 autorisation d'investissement là est soumise au
19 conseil... au comité consultatif, au conseil
20 consultatif, je me souviens jamais ou au CA, comme
21 vous dites, là...

22 R. Oui.

23 Q. **[872]** ... est-ce que vous étiez présent?

24 R. Non. Non, le direc... bien moi et les chargés de
25 projet, on n'était jamais présents lors des

1 présentations des dossiers.

2 Q. **[873]** Quand vous êtes devenu directeur à
3 l'investissement est-ce que la situation a changé?

4 R. Non, non. Non, non, non.

5 Q. **[874]** Est-ce qu'il y a eu un moment où vous avez
6 donc eu l'occasion de participer à ce processus-là?

7 R. Quand c'était Normand Bélanger qui était le
8 président, là je participais, le directeur
9 participait au... au CA. Mais sous le règne de Guy,
10 on n'y allait pas.

11 Q. **[875]** Question, parce qu'on passe sur ce comité
12 consultatif là, à l'époque, est-ce que vous savez
13 qui était le président du CA?

14 R. Je pense c'était Jean Lavallée, mais je suis pas
15 certain, là, je suis pas...

16 Q. **[876]** Est-ce que vous avez déjà eu l'occasion de
17 rencontrer monsieur Lavallée?

18 R. Une fois, une reprise.

19 Q. **[877]** Dans quelles circonstances?

20 R. Il y avait une... on avait un... c'était le vingt-
21 cinquième (25^e), je pense c'est une fête du vingt-
22 cinquième (25^e) de son départ ou dans la vie
23 syndicale, quelque chose comme ça, là, c'est une
24 soirée qu'il y avait eu à Laval.

25 Q. **[878]** O.K.

1 R. Tout le monde avait été invité puis SOLIM avait une
2 table pour cette activité-là.

3 Q. **[879]** D'accord. Donc, cette occasion sociale là est
4 la seule fois où vous avez eu à échanger avec
5 monsieur Lavallée?

6 R. Bien, échanger...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[880]** Est-ce que vous vous souvenez où, à Laval?

9 R. Échanger, c'est un grand mot, là, il y avait peut-
10 être mille (1000) personnes dans la salle.

11 Q. **[881]** Est-ce que vous savez où, à Laval?

12 R. Un hôtel pas loin de Galeries Laval mais c'était
13 pas là, là, mais dans ce coin-là, là, je... je sais
14 pas le nom de l'hôtel.

15 Q. **[882]** O.K.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[883]** Donc c'est un événement, quand vous dites
18 mille (1 000) personnes, c'est un gros événement.

19 R. Oui, oui, oui. Il y avait beaucoup de monde, là.

20 Q. **[884]** Oui, non. Excusez-moi, quand j'ai dit
21 « échanger », je voulais dire, été en contact, là.

22 R. Oui.

23 Q. **[885]** Effectivement « échanger », ça serait peut-
24 être un petit peu excessif dans les circonstances.
25 Donc, si on revient au document, là, sur la page

1 suivante... Madame Blanchette, si on continue à
2 descendre.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[886]** C'était pour le départ à la retraite de qui?

5 R. De Jean Lavallée. Il y avait eu un, une soirée, je
6 m'en rappelle pas c'était quoi le... la raison.

7 C'était avec les conjoints, puis tout ça. Puis

8 SOLIM avait acheté... bien, acheté! je sais même

9 pas si on achetait, là, mais on avait une table.

10 Donc on était, il y avait moi et puis deux ou trois
11 autres chargés de projet, je pense.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[887]** Avec monsieur Gionet, j'imagine?

14 R. Non, Guy n'avait pas été là.

15 Q. **[888]** Non? O.K.

16 R. Il était peut-être en vacances ou il pouvait pas y
17 aller.

18 (14:48:15)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[889]** C'était en quelle année?

21 R. Je saurais pas vous dire, là. Peut-être deux mille
22 cinq (2005), peut-être dans ce coin-là mais je suis

23 vraiment pas certain, là. Je sais que c'est un

24 vingt-cinquième (25^e), ça m'avait marqué.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Q. [890] Si on revient au document qu'on examinait,
2 donc à la page suivante, sur un document de ce
3 type-là, là, je vous demande de me le présenter un
4 peu parce que, c'est le premier document de ce
5 genre qu'on voit. On a une description du projet?

6 R. C'est ça.

7 Q. [891] Brève.

8 R. Une description générale du projet avec le type
9 d'investissement puis le... le... qui est proposé,
10 le montage financier aussi qui est proposé, et
11 ensuite on a le... les rendements qui sont, qui
12 sont affichés là-dedans. Et ensuite, habituellement
13 on embarque dans les annexes, là.

14 Q. [892] Si on remonte un petit peu plus haut dans
15 la... la description du projet - vous pouvez
16 arrêter là, Madame Blanchette - dans le quatrième,
17 si vous lisez le quatrième paragraphe. Peut-être le
18 lire à haute voix, là.

19 R. Les déboursés, c'est ça?

20 Q. [893] Hum, hum.

21 R. « Les déboursés en équité de SOLIM ne devraient
22 servir que pour l'élaboration des infrastructures
23 puisque le développement d'un spectacle sera
24 entièrement financé et subventionné. »

25 Q. [894] Est-ce que vous vous souvenez à quoi ça

1 faisait référence cette...?

2 R. Bien, je sais qu'on avait eu des discussions à
3 l'interne justement, savoir si c'était immobilier
4 ou pas, et le fait que c'était immobilier, c'était
5 correct. Donc, on pouvait aller mais... dans le
6 dossier, mais seulement au niveau de
7 l'infrastructure. Pas au niveau du spectacle. Parce
8 qu'il y avait l'élaboration du spectacle aussi en
9 tant que tel, donc, il y avait comme deux budgets
10 parallèles puis nous c'était clair qu'on avait le
11 droit de seulement, selon nos critères
12 d'investissement, là, d'aller seulement dans
13 l'infrastructure.

14 Q. **[895]** Parce que sinon, effectivement, ça n'avait
15 pas de sens que ce soit un projet dans lequel
16 SOLIM...

17 R. C'est ça.

18 Q. **[896]** ... s'investissait.

19 R. C'est ça, exactement. Bien, je pense qu'on n'avait
20 pas le droit légalement même, selon le... les
21 chartes, là.

22 Q. **[897]** Le... comment dire, le chapiteau en question,
23 la tente, comme vous dites, c'est... c'est, comment
24 dire, étroitement lié au spectacle, là, je veux
25 dire...

1 R. Oui, oui, oui. Le spectacle va avec la tente et la
2 tente va avec le spectacle. Oui, oui, tout à fait.

3 Q. [898] C'est conçu pour faire jouer ce spectacle-
4 là...

5 R. Tout à fait, tout à fait.

6 Q. [899] Mais il y a des, si je ne m'abuse, puis là
7 vous me direz si c'est déjà sur la table à ce
8 moment-là ou pas, là, mais il y a, il est question
9 de réutiliser ce chapiteau-là pour...

10 R. Oui, bien, question de viabilité financière,
11 essayer de faire rouler la tente le plus longtemps
12 possible avec le plus de spectacles ou d'événements
13 à l'intérieur possible.

14 Q. [900] Cette tente-là est aussi, corrigez-moi si je
15 me trompe, elle peut être reproduite, démontée,
16 reproduite...

17 R. C'était ça l'idée, c'était ça l'idée...

18 Q. [901] ... remontée ailleurs, et caetera, et
19 caetera, là?

20 R. Oui, oui, oui.

21 Q. [902] Et plusieurs exemplaires, il faut le système
22 élaboré pour être développé.

23 R. Donc le gros du travail, c'était de faire la
24 première tente élaborée puis faire le système en
25 tant que tel pour que ça marche.

1 Q. [903] Et c'est un défi, enfin, ça semble être un
2 défi technique aussi...

3 R. Tout à fait. Je suis pas en construction, là, mais
4 oui, c'était... c'était compliqué.

5 Q. [904] Parfait. Donc on voit dans le car... dans
6 le... le petit tableau un peu plus bas, que... on a
7 d'ailleurs prévu, à ce moment-là, qu'il y a un
8 budget infrastructures de onze millions (11 M\$) et
9 il y a un budget production de spectacles de huit
10 millions (8 M\$). Et c'est ce que vous dites quand
11 vous dites que juste avant, on est, la mention
12 qu'on vient de lire, là...

13 R. C'est ça.

14 Q. [905] ... c'est que, c'est ça. Le.. le... la partie
15 investissement qui va venir de SOLIM ne servira
16 qu'à la partie infrastructures?

17 R. C'est ça.

18 Q. [906] Parfait. Si on continue un petit peu plus
19 loin, et qu'on va à la page 4, là on voit
20 « conditions standards d'investissement ». Bon.

21 R. Ça c'était les annexes, là. C'était dans cette
22 section-là qu'on rajoutait les choses qu'on voulait
23 vérifier en plus.

24 Q. [907] Parfait. Et si je ne m'abuse, là c'est rédigé
25 en termes très généraux, là. On voit que

1 déclaration et convention de partenariat
2 acceptables pour SOLIM, déclaration et convention
3 de partenariat limitées aux objets découlant du
4 projet, tout ça, c'est, est-ce que je me trompe ou
5 c'est un formulaire un peu standard puis on a fait
6 quelques légères modifications mais...?

7 R. Non, c'est ça. C'est standard ça.

8 Q. **[908]** On n'a pas, on semble pas avoir vraiment pris
9 le temps d'adapter...

10 R. Sauf peut-être le dernier point, là, qui a été
11 adapté un peu, là, mais le reste c'est standard,
12 là.

13 Q. **[909]** Pour les subventions?

14 R. Oui.

15 Q. **[910]** Donc, on n'a pas pris le temps vraiment de
16 faire... les conditions préalables n'ont pas été,
17 disons, ajustées aux coûts...

18 R. Ça s'appliquait à tous. Ça s'appliquait à tous.

19 Q. **[911]** Mais on n'avait pas prévu des particulières
20 pour ce projet-là, de... Parfait. Si on continue un
21 petit peu plus loin, à la page 6, à la section
22 « organisation ». On voit la structure juridique
23 envisagée, qui sera détenue à soixante-quinze pour
24 cent (75 %) par SOLIM et vingt-cinq pour cent
25 (25 %) par Shanuk et on voit après ça,

1 identification du partenaire. Monsieur Laurent
2 Gaudreau, président du Groupe Shanuk. Et là, on a
3 un petit résumé de sa carrière...

4 R. C'est ça.

5 Q. **[912]** Ça, ça l'idée c'est de... de fournir de
6 l'information sur la, disons, la crédibilité du
7 partenaire?

8 R. Bien, montrer aux gens c'est qui le partenaire, là,
9 avec qui SOLIM va faire affaire.

10 Q. **[913]** Quand vous dites « aux gens », on parle du
11 comité...

12 R. Au CA, oui, c'est ça. Toujours...

13 Q. **[914]** Ce document-là...

14 R. ... ce document-là, c'est toujours pour aller au
15 CA.

16 Q. **[915]** C'est ça. C'est destiné à personne d'autre
17 qu'au CA, là, comme...

18 R. L'idée c'est comme, quelqu'un qui connaît pas le
19 dossier, en lisant ce document-là, bien...

20 Q. **[916]** Il a une idée...

21 R. Une idée générale.

22 Q. **[917]** On voit après qu'il y a un bilan social qui
23 est envisagé, mais à cette date-là, de ce que je
24 comprends, il n'a pas encore été complété?

25 R. Possible, oui. Des fois, le bilan social suivait

1 par la suite.

2 (14:54:08)

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. [918] (inaudible) plus des taxes, qu'est-ce que
5 contient un bilan social?

6 R. Bien honnêtement, c'était quelqu'un au Fonds qui
7 s'en occupait. Nous, on faisait la demande. On
8 appelait la personne puis on lui disait les grandes
9 lignes du projet, comme ça, une salle de spectacles
10 tant de places, qui va intervenir dans le dossier.
11 Et, moi, ce que je comprenais, c'est que la
12 personne vérifiait s'il y avait du travail au noir,
13 si les cotisations étaient payées, la CSST était
14 correcte, la réputation aussi. C'était général.

15

16

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Peut-être, Monsieur Thériault, dans le fond, pour
19 faire ça de façon claire, je vais vous renvoyer,
20 Monsieur le commissaire, à la dernière page du même
21 onglet. On y retrouve le bilan social qui a été
22 effectivement complété. Le document est très
23 volumineux parce qu'on y a joint l'amendement
24 subséquent à l'autorisation d'investissement qui a
25 eu lieu plus tard, mais la dernière, dernière,

1 dernière page, on a le bilan social du quinze (15)
2 mars deux mille cinq (2005). On voit que c'est
3 signé par monsieur... ce n'est pas signé, mais que
4 le nom en bas, c'est monsieur Aubin D'Amour, agent
5 de développement.

6 Q. **[919]** Là, ce que vous nous expliquez, c'est que ces
7 bilans sociaux là, ce n'est pas fait à l'interne à
8 la SOLIM?

9 R. Non. Non, pas du tout. C'est ça. Comme là, c'est
10 Aubin. Une fois qu'Aubin était... Je pense que
11 monsieur D'Amour avait pris sa retraite. Il y a
12 quelqu'un d'autre qui l'a remplacé au Fonds.

13 Q. **[920]** Comment ça se fait une demande de... Comment
14 vous fonctionnez?

15 R. Coup de téléphone. On appelle. Comme dans ce cas-
16 là, j'ai dû avoir appelé Aubin dire à Aubin :
17 « J'ai un bilan social, on va autoriser un dossier.
18 Voici les grandes lignes. » Puis je lui donnais les
19 coordonnées du partenaire, donc un numéro de
20 téléphone. Soit que ça se faisait par téléphone ou,
21 la majorité du temps, il allait le rencontrer.

22 Q. **[921]** C'est ce qu'on voit d'ailleurs à la troisième
23 ligne : « Pour réaliser ce bilan social...

24 R. C'est ça. Exactement.

1 Q. **[922]** ... nous avons rencontré monsieur Laurent
2 Gaudreau, président du Groupe Shanuk, qui agit
3 comme développeur. » On voit aussi un petit peu
4 plus bas, l'avant-dernier paragraphe : « Groupe
5 Shanuk est une petite entreprise qui ne génère que
6 deux emplois, soit celui du président, monsieur
7 Gaudreau, et de son adjointe. » Donc, ça c'est ce à
8 quoi ça se limite. Là, on voit que c'est quinze
9 (15) mars deux mille cinq (2005). C'est la date que
10 porte ce document-là. L'autorisation
11 d'investissement, elle...

12 R. Déjà faite.

13 Q. **[923]** Autrement dit, elle a déjà trois mois ou cinq
14 mois, en fait, je pense, à cette date-là.

15 R. Oui, d'octobre à mars.

16 Q. **[924]** D'accord. Est-ce que les bilans sociaux,
17 c'était une pratique qui a toujours été
18 systématique quand vous étiez au...

19 R. Non, il y a des dossiers qui en avaient;
20 d'autres... Ce n'était pas rigoureux. Ce n'était
21 pas toujours... Ce n'était pas systématique.

22 Q. **[925]** Sur quelle base est-ce qu'il était décidé
23 qu'il y en aurait un ou qu'il n'y en aurait pas,
24 est-ce que vous avez une idée?

25 R. Bien honnêtement, je ne le sais pas. Moi, c'était

1 vraiment, moi, les chiffres, l'analyse financière,
2 rentable ou pas. Puis le bilan social, ce n'était
3 pas... ce n'est pas ma responsabilité.

4 Q. [926] C'était de la responsabilité de qui
5 théoriquement?

6 R. Je ne saurais pas vous dire. De s'assurer qu'il y
7 en ait un.

8 Q. [927] Bien, je ne sais pas s'il fallait s'assurer
9 qu'il y en ait un, c'est la question un peu que je
10 me pose, mais généralement est-ce que, par exemple,
11 monsieur Gionet vous disait : bien, dans ce
12 dossier-là, il faudrait peut-être en faire un, ou
13 il ne faudrait pas, ou laisse faire, il n'y en a
14 pas besoin, je connais la personne, est-ce que...?

15 R. Non, pas à mon souvenir. Pas à ma souvenance.

16 Q. [928] Donc, il n'y a pas vraiment de façon de...

17 R. Non.

18 Q. [929] Des fois il y en a, des fois il n'y en a pas?

19 R. C'est ça. C'est ça.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [930] Mais en tant que directeur en investissement,
22 est-ce que d'avoir le bilan social d'un projet, ce
23 n'était pas quelque chose qui devait vous
24 intéresser avant d'octroyer?

25 R. Bien, moi, à tort ou à raison, moi, le bilan

1 social, je ne... Depuis les événements, disons que
2 je n'ai pas la même vision, là. Mais, moi, je
3 comprenais que c'était plus au niveau syndical.
4 Est-ce que les cotisations sont bien payées? Est-ce
5 que les travailleurs sont bien traités? Est-ce
6 que... Donc, pour moi, au niveau de
7 l'investissement, je ne voyais pas nécessairement
8 un risque à cet effet-là. C'était vraiment plus,
9 moi, financier.

10 Q. **[931]** Et est-ce que vous avez noté au cours des
11 années que quand c'était un entrepreneur par
12 rapport à un autre, il y avait moins de demandes
13 que quelqu'un d'autre?

14 R. Non. Non, je ne peux pas dire. Non. Non.

15 Q. **[932]** Puis vous n'êtes pas capable de nous dire
16 quels étaient les critères ou qui choisissait ou
17 c'était en fonction de quoi qu'on demandait un
18 bilan social?

19 R. Parce que souvent qu'est-ce qui arrivait, c'est
20 qu'on disait « bilan social à venir ». On faisait
21 la présentation. Et le « à venir », bien, des
22 fois...

23 Q. **[933]** Il ne venait jamais?

24 R. Bien, ou ça tombait entre deux chaises. Ce n'était
25 pas nécessairement de mauvaise foi. Mais des fois,

1 ça ne venait pas. On l'oubliait. Donc, ça, c'est
2 des situations qui...

3 Q. **[934]** Est-ce qu'il était oublié plus souvent par
4 rapport à certaines personnes que d'autres?

5 R. Non. Bien, écoutez, je dis non, je ne pense pas,
6 là, vraiment. Je ne penserais pas. Non.

7 Honnêtement, notre travail était beaucoup plus axé
8 sur le financier avant que... C'était comme
9 accessoire un petit peu pour nous, après.

10 Q. **[935]** O.K.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[936]** D'entrée de jeu tout à l'heure, vous avez dit
13 que votre perspective était changée depuis les
14 événements. Peut-être juste brièvement...

15 R. Non, mais bilan social, moi, comme je disais, moi,
16 le bilan social dans ma tête, c'était plus au
17 niveau, comment sont traités les travailleurs, est-
18 ce que tout est en règle au niveau des cotisations,
19 du paiement. Pas nécessairement la réputation de
20 l'entreprise et le passé douteux ou non de... Je
21 suis peut-être naïf, là, mais, ça, ce n'était pas
22 le genre de chose que j'aurais pensé à vérifier
23 avant.

24 Q. **[937]** O.K. Donc, ce n'était pas - comment dire -
25 une préoccupation clairement...

1 R. Non.

2 Q. **[938]** ... généralement à l'intérieur de SOLIM?

3 R. Non.

4 Q. **[939]** Si on va au document suivant à l'onglet 3,
5 Madame Blanchette. Peut-être brièvement me décrire
6 ce document-là, Monsieur...

7 R. Dans le fond, ça, ça a l'air d'être...

8 Q. **[940]** ... si vous le connaissez, là.

9 R. ... ça a l'air d'être un document qui fait suite à
10 l'autorisation d'investissement, donc on... on
11 indiquait aux partenaires qu'est-ce qui avait été
12 approuvé puis les grandes lignes, là, comment
13 qu'on... comment qu'on allait diriger le... le
14 projet en tant que tel.

15 Q. **[941]** Donc, c'est une proposition de partenariat.

16 R. Parce que souvent les partenaires donnent leurs
17 informations, tout ça. On leur dit : « On le
18 présente, on a juste... » On peut juste le
19 présenter au CA, on ne peut pas leur dire « c'est
20 correct, il n'y a pas de problème », il faut que ce
21 soit entériné par le CA. Donc, souvent c'était une
22 manière de faire. Bien, peut-être pas tout le temps
23 cette forme-là, mais c'est une manière de faire.
24 C'est qu'on leur revenait avec un document écrit en
25 leur disant : « Écoutez, oui, ça a été approuvé. On

1 peut aller de l'avant, là. C'est un GO. »

2 Q. [942] Ça, c'est destiné donc à monsieur Gaudreau?

3 R. Oui.

4 Q. [943] Qui... et ça résume ce qui est, à l'époque,
5 satisfaisant pour... pour SOLIM, pour investir le
6 montant de trois millions (3 M\$), là, qu'on voit
7 d'écrit...

8 R. Oui.

9 Q. [944] ... à la première page. Et c'est peut-être
10 pour ça qu'on constate qu'effectivement, là, par
11 rapport au document d'autorisation qu'on a vu tout
12 à l'heure, la mention du spectacle comme telle a
13 disparu, là.

14 R. Bien, il a été scindé en deux. On a fait deux...
15 deux tableaux au lieu d'un.

16 Q. [945] Parfait. Donc, on le voit à la page
17 suivante...

18 R. C'est ça.

19 Q. [946] ... en haut. Et on voit un petit peu plus
20 bas, dans « Structure et apport » dans... sous
21 l'onglet... sous le point 1, si on va au paragraphe
22 1.1.2, dans le deuxième paragraphe, on voit que
23 SOLIM va souscrire à deux cent mille (200 000)
24 actions d'une entreprise qui s'appelle Hinon pour
25 deux cent mille dollars (200 000 \$) et que SOLIM

1 consentira un prêt de deux millions huit cent mille
2 dollars (2 800 000 \$) en faveur de la même
3 entreprise. Donc, ça aussi c'est standard, si je ne
4 m'abuse, pour SOLIM de faire son investissement,
5 d'une part, sous forme de... de prêt et, d'autre
6 part, sous forme d'investissement en équité?

7 R. Équité et prêt? Oui. Oui.

8 Q. [947] O.K. Et on a... pour un investissement total
9 de trois millions de dollars (3 M\$), cette somme
10 sera utilisée uniquement pour le financement de la
11 portion infrastructure. C'est ce que nous disiez
12 encore, là.

13 R. C'est ça.

14 Q. [948] On...

15 R. Ça, on mettait l'emphase là-dessus pour que ce soit
16 clair avec la partenaire.

17 Q. [949] Parfait. Et si on va à la dernière page de ce
18 document, enfin, du document principal, donc à la
19 page 10, en réalité, qui n'est pas la... parce
20 qu'il y a une annexe, là. Ce document-là est signé
21 par SOLIM, par madame Lynda Simard, au nom de
22 monsieur Gionet, si on descend un petit peu, Madame
23 Blanchette.

24 R. Hum, hum.

25 Q. [950] Et c'est une proposition, si je ne m'abuse,

1 qui est acceptée par monsieur Gaudreau.

2 R. C'est ça.

3 Q. [951] C'est comme ça que le système fonctionne. Si
4 on monte en arrière, à la page précédente, Madame
5 Blanchette, juste pour les... juste la clause 4 sur
6 laquelle on s'arrête ici. Cette clause-là,
7 j'aimerais que vous m'en parliez un petit peu.
8 Jusqu'à quel point est-ce qu'elle est fréquente?
9 Parce qu'on a... je constate qu'il est sûrement
10 normal pour, comment dire, un fonds
11 d'investissement comme SOLIM de s'assurer qu'une
12 fois qu'elle a mis ses billes dans un projet, le
13 partenaire ira pas en même temps le diluer avec un
14 autre partenaire ou ce genre de chose-là.

15 R. Bien, soit ça ou justement qu'il n'aille pas
16 magasiner notre... notre investissement. Des fois,
17 les gens peuvent prendre le fait qu'ils ont une
18 entente avec SOLIM et vont voir d'autres
19 partenaires en disant : « Regardez, j'ai le Fonds
20 avec moi » pour essayer de négocier d'autres...
21 d'autres termes. Puis aussi, on voulait toujours
22 s'assurer que, surtout un projet de longue haleine
23 comme ça, ce que je... ce que je me rappelle, c'est
24 qu'il fallait s'assurer d'être là sur le long
25 terme, pas juste faire le... le travail de bras au

1 début puis tout élaborer une fois que la... la
2 machine est en marche puis ça va bien, qu'on...
3 qu'on soit largué par en arrière par... par après
4 par le... par le partenaire, là.

5 Q. [952] O.K. Donc, pour éviter que vous supportiez
6 tous les coûts recherche et développement puis
7 qu'une fois que...

8 R. C'est ça.

9 Q. [953] ... la tente est développée...

10 R. C'est ça.

11 Q. [954] ... qu'on la vende partout puis que c'est
12 plus...

13 R. Exactement.

14 Q. [955] O.K. Par contre, vous conviendrez comme moi
15 que :

16 [...] n'entreprendre aucune démarche,
17 directe ou indirecte, en vue d'obtenir
18 du financement [...], sous forme de
19 prêt, d'avance, de souscription
20 d'actions ou de titres [...]

21 et caetera, et caetera

22 [...] ou sous quelque autre forme que
23 ce soit, auprès de quelque institution
24 financière ou organisme de financement
25 autre que SOLIM [...]

1 là, il n'est plus question d'aller chercher de
2 l'argent où que ce soit. On est lié à SOLIM puis ça
3 y est, là, jusqu'à un certain...

4 R. Oui.

5 Q. **[956]** ... jusqu'à ce que cette offre soit annulée.

6 R. Oui. C'est... c'est de cette façon-là que je
7 comprends, oui.

8 (15:04:51)

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[957]** À l'onglet 2, il y avait une petite note
11 lorsqu'on parlait du financement, là, concernant
12 les partenaires, donc les gens de Shanuk, là, on
13 disait qu'ils mettaient un million (1 M\$), mais la
14 petite note 1 dit que c'est, dans le fond, c'est de
15 l'argent qui a déjà été déboursé par eux.

16 R. C'est ça qui était déjà investi comme frais de
17 développement.

18 Q. **[958]** C'est ça.

19 R. Et puis c'est là des fois qu'il fallait s'entendre
20 c'était quoi qu'ils entendaient comme frais de
21 développement. Si c'était ça, ils pouvaient pas
22 resoumettre, comme on discutait tantôt, d'autres
23 factures de restaurant puis tout ça parce que
24 c'était déjà reconnu.

25 Q. **[959]** C'était déjà reconnu. Mais donc, en deux

1 mille cinq (2005), quand c'est la SOLIM, elle,
2 entre... entre dans... dans le jeu, les partenaires
3 mettent pas un sou de plus par la suite, là,
4 c'est... c'est...

5 R. De mémoire, non.

6 Q. [960] Donc, c'est la SOLIM qui arrivait avec tous
7 ses sous, une et plus rien, là.

8 R. De mémoire, oui. De mémoire. Oui.

9 Q. [961] Donc, eux, ils ont plus de risque, c'est la
10 SOLIM et les autres qui ont... qui ont tout le
11 risque, là.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [962] Il faut que ce soit enregistré.

14 R. Oui. Excusez-moi.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Madame la Présidente, moi, je suis sur le point de
17 passer à un autre document et peut-être un autre
18 pan, disons, de... de cette histoire. Je sais pas,
19 c'est peut-être un petit moment opportun pour...

20 LA GREFFIÈRE :

21 Est-ce que vous déposez la pièce avant...

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Ah! Celle-là, je l'ai pas fait?

24 LA GREFFIÈRE :

25 ... avant de suspendre? Non.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Excusez-moi. Non. Oui, s'il vous plaît.

3 LA GREFFIÈRE :

4 1064.

5

6 105P-1064 : Entente de partenariat du 7 juin 2005

7 - Investissement de 3 M\$ en faveur de

8 Hinson inc. en partenariat avec le

9 Groupe Shanuk inc.

10

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 _____
(15:32:35)

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Madame la Présidente, avant de reprendre

17 l'interrogatoire de mon... du témoin, le procureur

18 chef...

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Le procureur chef est là.

21 Me SONIA LeBEL :

22 J'aurais... Oui.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Oui, Maître LeBel.

25 (15:33:11)

1 Me SONIA LeBEL :

2 C'est un événement. J'aurais une intervention à

3 faire, Madame la Présidente. Dans le cadre du

4 prochain témoin que je vais nommer pour les fins de

5 ma présentation, le témoin numéro 106. Vous

6 comprendrez que dans le cadre de ce témoin-là qui

7 devrait venir vraisemblablement demain, les

8 procureurs de la Commission auront une requête à

9 présenter en vue de limiter la publication des

10 débats. Je devrais présenter cette requête-là

11 probablement demain matin, de façon verbale en non-

12 publication. Par contre, pour les fins de pouvoir

13 engager les discussions avec mes collègues des

14 médias, j'ai besoin de déposer, à ce stade-ci,

15 l'affidavit, qui sera au soutien de la requête,

16 sous scellé. Je l'ai donné à madame la greffière,

17 c'est la requête. Finalement, c'est un affidavit au

18 soutien de la requête en non-publication pour le

19 témoin 106. Je suis critique parce que nous sommes

20 en publication présentement. Je pourrais être un

21 peu plus, naturellement, détaillée et élaborée lors

22 de la non-publication demain matin. Ce que ça me

23 permet de faire, c'est d'engager les... les

24 communications et les pourparlers avec mes

25 collègues des médias et leur remettre une copie de

1 l'affidavit qui est sous scellé. Ils seront donc
2 les seuls à en avoir une copie et seront donc
3 forclos de la distribuer, sauf aux gens avec qui
4 ils doivent discuter.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Parfait. Alors, donc est-ce que vous désirez que
7 nous prenions la... le document que vous voulez...

8 Me SONIA LeBEL :

9 Je l'ai donné, je l'ai déjà donné à madame la
10 greffière sous enveloppe.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 C'est déjà fait, c'est déjà sous...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Parfait. Alors...

17

18

19 Me SONIA LeBEL :

20 Alors, c'est ça. Et je pourrai à ce moment-là en
21 distribuer une copie.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Alors, j'en ordonne les scellés. Parfait.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Merci. Je vais distribuer une copie à mes

1 collègues.

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Parfait. Merci.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Monsieur Thériault... Pardon. Monsieur Thériault,
6 vous êtes toujours sous le même serment.

7 R. Oui.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[963]** Monsieur Thériault, on est de retour. Donc,
10 nous étions... nous nous étions laissés, là, on
11 discutait, on avait fini de faire le tour de
12 l'entente de partenariat initiale, là, qui avait
13 été proposée à monsieur... et la clause
14 d'exclusivité. J'amène, Madame Blanchette, peut-
15 être... je demanderais de nous présenter le
16 document qu'on trouve à l'onglet suivant, qui est à
17 l'onglet 4, qui s'intitule « Financement - Crédit
18 relais ». Peut-être, Monsieur Thériault, faire
19 appel à votre mémoire et m'expliquer pourquoi, là,
20 suite à l'entente de partenariat du sept (7) juin
21 deux mille cinq (2005), quelle aurait dû être
22 l'étape suivante et pourquoi finalement cette
23 étape-là a plutôt été celle qu'on a devant nous?

24 R. Écoutez, je vais essayer d'y aller de mémoire, là.
25 Je me rappelle qu'il y avait des... des dépenses

1 qui s'accumulaient dans ce dossier-là, entre
2 autres... Parce qu'il faut comprendre qu'il y
3 avait... en parallèle, il y avait des... des
4 représentations qui étaient faites pour Bruxelles
5 parce qu'on devait faire aussi une salle de
6 spectacle comme ça à Bruxelles et Laurent allait
7 faire beaucoup de représentations à Bruxelles et
8 tout ça. Je sais qu'il y avait des... des dépenses
9 qui... représentations à cet effet-là. De mémoire,
10 ce prêt-là servait à ça puis c'était sous forme
11 d'avance aussi pour permettre l'avancement du
12 dossier. Je sais pas si ça répond à votre question
13 ou...

14 Q. **[964]** Oui. Mais, est-ce que normalement, une fois
15 la proposition faite, là, celle qu'on... qu'on
16 vient... qu'on a déposée tout à l'heure et qu'on a
17 regardée, là, la... comment dire, le... l'entente
18 de partenariat. Si je ne m'abuse, l'étape suivante
19 aurait dû être qu'on finalise le dossier, là. Il
20 aurait dû y avoir closing et l'investissement...

21 R. Ah! Oui, oui. Oui.

22 Q. **[965]** ... aurait dû être...

23 R. Il va avoir... il va avoir des choses qui achoppent
24 encore au niveau du dossier. Il va y avoir des
25 points à éclaircir ou à mettre au... à mettre au

1 clair, là, dans le fond, dans le dossier, là.

2 Q. [966] D'accord.

3 R. Là lesquels par exemple, là, je suis désolé, je...

4 Q. [967] O.K. Donc, devant l'amoncellement disons de
5 dépenses diverses et variées...

6 R. Il y avait une urgence, il y avait une urgence de
7 procéder puis on voulait pas mettre le projet à
8 risque. De mémoire, c'était pour ça qu'on avait
9 avancé ce crédit-là sous forme de... de crédit
10 relais, donc c'est sous forme d'avance.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Q. [968] Quelle était l'urgence?

13 R. Honnêtement, je m'en rappelle qu'il y avait le
14 dossier de Bruxelles qui pressait beaucoup. Il y
15 avait des professionnels aussi à payer, mais sinon,
16 bien candidement, je m'en rappelle pas, là, c'était
17 quoi, là, l'urgence.

18 Q. [969] Quel était l'avantage de la SOLIM dans un
19 projet à Bruxelles?

20 R. Je peux pas... je peux pas vous dire, je le sais
21 pas, je le sais pas. Je sais qu'à Bruxelles, il y
22 avait le spectacle, dans le fond, on était
23 seulement dans l'infrastructure. Ah! C'est ça, ça
24 me revient. Et le fait de développer Bruxelles
25 Infrastructures, il y avait une société

1 Bruxelloise, je me rappelle pas le nom, par
2 exemple, qui payait une partie de l'infrastructure,
3 donc une partie du... pas du démarchage, mais la
4 recherche et développement était supportée par
5 Bruxelle qui aurait pu servir pour la salle de
6 Québec par la suite.

7 Q. [970] Puis qui faisait...

8 R. Je le sais pas si...

9 Q. [971] Qui faisait des pressions pour que ce soit
10 rapide et urgent?

11 R. C'était Laurent, c'était le partenaire dans ce cas-
12 là, c'était Laurent, là. Parce que là, il faut
13 toujours comprendre qu'on...

14 Q. [972] Je vois qu'il était pas tout seul? C'était...

15 R. À ce moment-là, peut-être que monsieur Vincent
16 était... était déjà dans le dossier, oui.

17 (15:38:01)

18

19

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Q. [973] Bien j'y venais, essentiellement dans ce
22 document là, on voit apparaître un... à titre de
23 caution personnelle de ce financement-là qui, si je
24 ne m'abuse, fait partie des trois millions (3 M)
25 envisagés comme investissement de la part de SOLIM,

1 c'est une avance, mais c'est une partie de son
2 financement, là, qui...

3 R. Oui. Oui.

4 Q. [974] Est-ce que je me trompe?

5 R. Non. C'était comme ça que je le comprends aussi.

6 Q. [975] Parfait. Donc on avance quatre cent mille
7 dollars (400 000 \$) et deux, les individus se
8 portent caution personnelle pour le remboursement
9 et si on va, Madame Blanchette, à la dernière
10 page... l'avant-dernière page, ou avant avant, en
11 fait celle... pas l'annexe 1, mais la page qui
12 précède. Je pense que c'est la page 8,
13 théoriquement, du document. On a le prêteur Société
14 en commandite immobilière SOLIM, l'emprunteur
15 Productions Tipi inc. par Laurent Gaudreau et deux
16 cautions, Laurent Gaudreau et monsieur Denis
17 Vincent?

18 R. Oui.

19 Q. [976] Bon.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [977] Je m'excuse, quand des personnes se portent
22 caution comme ça, est-ce qu'il y avait des études
23 qui sont faites relativement à leur propre crédit?
24 À leur solvabilité?

25 R. Ça c'était peut-être plus au niveau de la

1 comptabilité à l'interne, là, qu'on regardait ça.
2 Je le sais pas si on l'avait fait dans ce cas-là,
3 mais ça c'était plus une question comptable en tant
4 que telle, là. Savoir la solvabilité des gens ou
5 pas, c'est ça?

6 Q. [978] Oui.

7 R. Oui, c'est ça, c'était plus comptable, ça.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. [979] Donc essentiellement, au moment où
10 l'investissement commence, donc on a une avance sur
11 cette... bien en tout cas, j'imagine qu'à ce
12 moment-là on est encore en train d'envisager que le
13 projet va aboutir, là?

14 R. Oui, oui, oui.

15 Q. [980] Donc, on avance quatre cent mille dollars
16 (400 000 \$) sous forme de crédit relais, un
17 mécanisme assez complexe, là, peut-être vous
18 pourriez nous le décrire parce que si on va à la
19 dernière page, on voit qu'il y a un billet
20 promissoire, il y a une formule de billet
21 promissoire, après la résolution, là?

22 R. C'est que l'idée derrière ça, c'est que le
23 partenaire nous soumet les factures, on avance le
24 montant des factures puis ça roule comme ça
25 jusqu'au montant de quatre cent mille dollars

1 (400 000 \$). C'est payable sur réception de
2 factures ou de preuves.

3 Q. **[981]** Comme une marge de crédit si on peut dire?

4 R. Oui, c'est ça, exactement, c'est ça.

5 Q. **[982]** Donc monsieur Gaudreau... et si,
6 effectivement, si je comprends bien, c'est que si
7 jamais le projet n'aboutit pas, ce montant devra
8 être remboursé?

9 R. Oui, d'où les cautions.

10 Q. **[983]** D'où les cautions. O.K. Monsieur Vincent, là,
11 qu'on voit comme caution, je vais le dire bien
12 candidement, là, il sort d'où?

13 R. Honnêtement, Denis, au début, dans le dossier,
14 était pas là, il était pas... il était pas présent.
15 Moi j'avais des rencontres avec les partenaires
16 peut-être une fois aux deux mois, aux trois mois,
17 là, ça dépendait du degré d'avancement du dossier
18 et puis à un moment donné, Denis était là et puis
19 c'était... il connaissait déjà Laurent, il dit :
20 « Regarde, on est partenaire là-dedans puis on va
21 le faire ensemble puis... » ils se connaissaient
22 déjà, là.

23 Q. **[984]** O.K.

24 R. Je peux pas dire la date à laquelle il est arrivé,
25 par exemple.

1 Q. **[985]** Si je vous dis que... autour de deux mille
2 cinq (2005) parce que là, moi je vois que c'est le
3 premier document où on le voit puis on est en
4 juillet deux mille cinq (2005).

5 R. Puis ça, c'est quelle date? Oui, c'est ça.

6 Q. **[986]** On est d'accord que tout ce qu'on a regardé
7 jusqu'à maintenant, autant l'entente de partenariat
8 que l'autorisation d'investissement, que le bilan
9 social, que l'annexe, les annexes qui prévoient
10 l'identification des partenaires, que la lettre
11 d'inten... pas la lettre d'intention, mais le... la
12 proposition, là, initiale... pas la proposition
13 mais les premiers contacts, monsieur Vincent était
14 nulle part, là?

15 R. C'était tout le temps Laurent, c'est ça. Non, tout
16 à fait, tout à fait.

17 Q. **[987]** En fait, si on revient en arrière,
18 d'ailleurs, à l'onglet 1, qui contient une série de
19 courriels en liasse, puis qu'on retourne où on
20 avait le courriel sur lequel madame la Présidente
21 s'était attardée tout à l'heure, où vous
22 transmettez des questions...

23 R. C'est quelle page, excusez-moi?

24 Q. **[988]** Excusez-moi, c'est à la page 17 de l'onglet
25 1, vous avez votre courriel du vingt-cinq (25)

1 octobre, il y a un nom qui a été noirci dans les
2 destinataires, là, parce que c'est quelqu'un
3 qu'on... dont on n'a pas discuté, là, mais c'est
4 pas monsieur Vincent, mais là je... monsieur
5 Vincent n'est pas impliqué dans ces
6 correspondances-là, là, puis si on regarde plus
7 loin, on a regardé les originaux ensemble avant et
8 on va jusqu'à disons la page... jusqu'à la page 24,
9 on va aller à la... jusqu'au dernier courriel qui
10 date du vingt et un (21) avril deux mille six
11 (2006), monsieur Vincent n'est jamais impliqué dans
12 les échanges de correspondance, en ce qui concerne
13 les questions qu'il pourrait y avoir par rapport au
14 déroulement du dossier. Est-ce que je me trompe?

15 R. C'est possible. Donc, le nom cla... clavardé (sic)
16 c'est pas monsieur Vincent, c'est ça?

17 Q. **[989]** Non, mais c'est ça. C'est parce que, bon...

18 R. Bon, bien, c'est possible. Oui.

19 Q. **[990]** Vous êtes obligé de prendre ma parole, mais
20 on les avait vus ensemble...

21 R. Non, non. Mais on... c'est, oui, oui.

22 Q. **[991]** ... c'est pour ça que... de mémoire. Mais de
23 toute façon, vous confirmerez ou pas, là, si vous
24 êtes d'accord, c'est ce qu'on avait conclu que...

25 (15:43:13)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[992]** (Inaudible) qu'à ce stade-là, monsieur
3 Vincent n'était, à tout le moins en apparences, pas
4 du tout impliqué dans ces dos... dans ce dossier-
5 là?

6 R. Ah! non, je dirais pas ça par exemple...

7 Q. **[993]** Non?

8 R. ... parce que lorsque j'avais des rencontres avec
9 Laurent, Denis était souvent là, là. Denis Vincent
10 était souvent là.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Q. **[994]** Mais ça c'est à partir de juillet deux mille
13 cinq (2005)?

14 R. Ah! oui, oui. C'est ça. Dans le temps du billet
15 promissoire.

16 Q. **[995]** Oui. Auparavant...

17 R. Auparavant, il était pas là.

18 Q. **[996]** Parfait. Denis Vincent, est-ce que c'est
19 le... parce que là, c'est un, c'est un dossier, là,
20 parce que c'est la première fois que vous le
21 rencontrez à ce moment-là?

22 R. Oui.

23 Q. **[997]** Est-ce que vous l'avez, vous avez eu
24 l'occasion de... d'avoir des contacts avec lui par
25 la suite dans ce dossier-là ou dans d'autres

1 dossiers?

2 R. Oui, oui. Tout à fait. Tout à fait.

3 Q. **[998]** Donc ça c'est la première fois qu'il a fait
4 affaires avec SOLIM, mais ça c'est reproduit par la
5 suite?

6 R. Oui.

7 Q. **[999]** Parfait. On reviendra peut-être dans le
8 détail là-dessus un peu plus tard. Madame
9 Blanchette... Vous connaissez monsieur Vincent?
10 Vous l'avez déjà rencontré?

11 R. Oui, oui, je l'ai rencontré à quelques reprises.

12 Q. **[1000]** Et vous êtes en mesure de l'identifier.

13 R. Oui, oui, oui. Oui, y'aura pas de problème.

14 Q. **[1001]** Madame Blanchette, est-ce que vous avez une
15 photo, peut-être que vous pouvez nous la mettre à
16 l'écran?

17 R. Oui, c'est ça. Ça c'est Denis.

18 Q. **[1002]** O.K. C'est monsieur Vincent. Madame la
19 Greffière, on va...

20 LA GREFFIÈRE :

21 Est-ce que vous déposez l'onglet 4? Le
22 financement...

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Oui, vous avez raison, oui, on a eu, oui excuse,
25 oui. Depuis toujours, mais vous avez raison.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors l'onglet 4, 1065, et ça c'est l'onglet 19 si
3 je comprends bien?

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

5 Oui, ça serait l'onglet 19. C'est un document
6 additionnel.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Ça sera 1066.

9

10 105P-1065 : Financement - crédit-relais de
11 400 000 \$, 12 juillet 2005 entre
12 SOLIM, Productions Tipi, Laurent
13 Gaudreau et Denis Vincent

14

15 105P-1066 : Photographie de Denis Vincent

16

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. **[1003]** Donc monsieur Vincent apparaît dans ce
19 dossier-là. On va constater, si on va à l'onglet 5,
20 qu'il va y avoir une série de billets promissaires
21 qui vont être émis pour faire suite au crédit-
22 relais qu'on a vu à l'onglet précédent. À chaque
23 fois, monsieur Vincent se porte caution sur chaque
24 billet promissaire, correct?

25 R. Oui.

1 Q. **[1004]** Et là vous me dites que là, là, il est
2 présent dans les rencontres. C'est quoi votre
3 perception de son rôle à monsieur Vincent?

4 R. Bien, ça... c'était pas clair, clair, je vous
5 dirais, là. Moi j'avais l'impression que c'était
6 peut-être plus, parce que Laurent c'était, ce
7 dossier-là, c'était comme son bébé si on veut, là.
8 C'était le, Laurent avait peut-être plus le côté
9 artiste je pourrais dire, puis Denis peut-être plus
10 le côté cartésien. Donc, Denis, il arrivait peut-
11 être plus avec un... une manière froide de regarder
12 le dossier, là. C'est comme ça je comprenais, là.

13 Q. **[1005]** O.K. Vous nous avez parlé tout à l'heure
14 que, bon, vous aviez discuté d'ailleurs avec
15 monsieur Lachance, là, à propos du fait que
16 l'apport de SOLIM était purement financier des...
17 clairement et constituait des frais qui
18 permettaient d'opérer dans le développement et dans
19 les démarches...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[1006]** ... et vous avez discuté avec monsieur
22 Lachance du fait que l'apport de monsieur Gaudreau
23 était en dépenses effectuées auparavant, en
24 recherche et développement. Bon. L'apport de
25 monsieur Vincent, là...

1 R. Bien, je le sais pas.

2 Q. **[1007]** Mais vous avez...

3 R. Il était partenaire avec Laurent, mais à part ça,
4 est-ce qu'il avait investi avec Laurent, mis de
5 l'argent? Je le sais pas.

6 Q. **[1008]** O.K. Mais, clairement, ça vous a jamais été
7 indiqué, là, c'est...

8 R. Non.

9 Q. **[1009]** Bon, parfait. Vous diriez, dans le cadre de
10 ce dossier-là, à partir de mi-deux mille cinq
11 (2005), vous avez rencontré monsieur Gaudreau à
12 combien de reprises? Ah! monsieur, pardon, oui,
13 monsieur Gaudreau, oui, effectivement.

14 R. Gaudreau. C'est ça, peut-être une fois aux deux
15 mois, deux ou trois mois environ.

16 Q. **[1010]** Et à chaque fois, monsieur Vincent était
17 présent?

18 R. Oui.

19 Q. **[1011]** O.K. À partir de cette date-là, c'est
20 (inaudible)

21 R. Oui, à partir de ce moment-là, je me rappelle pas
22 la date exacte que Denis est venu dans, dans le
23 dossier, mais par la suite, il était là...

24 Q. **[1012]** De façon...

25 R. ... de façon régulière.

1 Q. **[1013]** Parfait. Il est toujours pas impliqué dans
2 les correspondances, mais il est présent dans les
3 rencontres. O.K. On va peut-être dép... on va
4 déposer, Madame, les... avant que j'oublie ou que
5 je passe à autre chose, là...

6 LA GREFFIÈRE :
7 1067.

8
9 105P-1067 : Billets promissoires à SOLIM, juillet
10 2005 à novembre 2005

11
12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[1014]** Monsieur Paul St-Louis, est-ce que c'est un
14 nom qui vous dit quelque chose?

15 R. Oui, c'est un comptable dans ce dossier-là, là.

16 Q. **[1015]** Est-ce que c'est un comptable... Bien, en
17 fait, est-ce que vous savez d'où ce comptable-là
18 vient?

19 R. Non. À un moment donné, je ne sais pas, on a dû
20 avoir une question au niveau des états financiers,
21 quelque chose comme ça, puis c'était le comptable
22 de la compagnie Shanuk, ou le nom. Je ne me
23 rappelle pas le nom. Le comptable de Laurent et
24 de...

25 Q. **[1016]** C'est comme ça qu'il vous est présenté?

1 R. C'est comme ça que je comprenais, oui, c'était le
2 compagnie de la compagnie.

3 Q. **[1017]** Donc, si je comprends bien, parce que vous
4 avez expliqué un peu le fonctionnement du billet
5 promissoire. Si on va à l'onglet suivant, Madame
6 Blanchette. St-Louis, monsieur St-Louis et sa
7 compagnie vous font un genre de rapport qu'il vous
8 envoie contenant un certain nombre de dépenses.

9 R. Oui. Je devais avoir les factures d'annexées à ça,
10 mais oui. Oui, c'est ça.

11 Q. **[1018]** Peut-être, moi, je n'ai que le rapport,
12 mais... Je pense qu'ils vous ont...

13 R. C'est une demande d'avance de fonds par rapport au
14 billet promissoire. C'est ce que je comprends.

15 Q. **[1019]** Donc, on voit que c'est daté du vingt-six
16 (26) septembre. Et si on va à l'onglet précédent...

17 R. C'est à quelle date?

18 Q. **[1020]** On a un billet promissoire, je pense, à...
19 Ils ne sont pas dans l'ordre. Ils sont dans un
20 ordre inverse. Mais disons qu'on a un billet
21 promissoire qui est daté du dix-huit (18) octobre
22 deux mille cinq (2005) pour un montant de soixante-
23 huit mille sept cent cinquante-quatre dollars
24 (68 754 \$). Logiquement, ce serait le billet
25 promissoire qui suivrait cette facture-là, bien cet

1 espèce d'état de compte transmis qui date du vingt-
2 six (26) septembre?

3 R. Bien, ça devrait suivre, là, dans les dates. Des
4 fois, il y a peut-être des dépenses qu'on
5 n'acceptait pas aussi. Je ne sais pas. C'est peut-
6 être ça aussi.

7 Q. **[1021]** C'est ça. Je vois que le montant, le solde
8 qu'on invoque...

9 R. Ça n'a pas l'air de...

10 Q. **[1022]** C'est quarante-cinq mille (45 000 \$). Mais,
11 là, vous allez faire un billet promissoire
12 légèrement plus élevé à soixante-huit mille
13 (68 000 \$).

14 R. Peut-être qu'il y avait eu d'autres factures qui
15 venaient directement de Laurent aussi. Je ne m'en
16 rappelle pas.

17 Q. **[1023]** Parfait. Mais c'est ça le processus. Et il y
18 avait des débats qui s'enclenchaient sur la nature
19 des frais qui avaient été encourus, qui sont dans
20 la liste des dépenses. Vous, vous refusiez
21 certaines, acceptiez d'autres?

22 R. Bien, ça pouvait arriver, de mémoire. Je ne sais
23 pas si c'est arrivé, mais ça pouvait arriver.

24 Q. **[1024]** O.K.

25 (15:50:12)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[1025]** Mais ces dépenses-là, ce n'est certainement
3 pas seulement des dépenses reliées aux
4 infrastructures. Quand vous regardez la liste, il y
5 a des dépenses qui sont... Pour dons de production,
6 ça ne donne pas l'impression qu'on touche aux
7 infrastructures. On est dans le fond de rembourser
8 des dépenses reliées à la production du spectacle,
9 la préparation de la production du spectacle. Est-
10 ce que c'est pas l'impression que vous avez?

11 R. Ça me donne cette impression-là, mais je ne m'en
12 rappelle pas bien honnêtement. Je sais qu'il y
13 avait... Dans ce billet promissaire-là, je sais
14 qu'il y avait des dépenses liées à Bruxelles, donc
15 de représentations, tout ça. Est-ce que c'est relié
16 infra ou spectacle? Je ne sais pas. Et puis Bourdon
17 ici, je ne me rappelle pas. Je pense que c'est un
18 consultant au niveau du spectacle, effectivement.

19 Q. **[1026]** Mais vous avez dit au départ que la SOLIM
20 embarquait dans le projet?

21 R. On devait investir seulement...

22 Q. **[1027]** Que les infrastructures?

23 R. Oui.

24 Q. **[1028]** Ce n'est pas ça qui se passe présentement?

1 R. Je ne peux pas vous dire.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Q. **[1029]** Vous conviendrez aussi comme moi que c'est
4 un peu difficile de faire la part des choses au
5 sens où quand on va faire des représentations à
6 Bruxelles pour vendre ce projet, on le vend dans sa
7 globalité? Je ne pense pas que Bruxelles achète une
8 tente géante avec rien dedans?

9 R. Non, non, c'est ça, il achetait le concept au
10 complet.

11 Q. **[1030]** Il achète le concept au complet?

12 R. C'est ça.

13 Q. **[1031]** Ça fait qu'à chaque fois que vous payez un
14 frais de déplacement, vous payez un peu pour les
15 deux?

16 R. Oui.

17 Q. **[1032]** En février deux mille six (2006), on a
18 modifié l'autorisation d'investissement. Est-ce que
19 je me trompe?

20 R. Oui, c'est possible.

21 Q. **[1033]** Quelle était la raison pour laquelle on
22 modifiait ça?

23 R. Bien, souvent, ça, ce n'était pas hors norme, c'est
24 qu'il y avait des changements dans le temps dans
25 des dossiers, donc des modifications. Ça pouvait

1 être soit de nouveaux apports en argent ou juste un
2 changement dans la nature du projet. Donc c'était
3 possible.

4 Q. **[1034]** Avant qu'on y passe, Madame la greffière, on
5 va peut-être coter juste la facture de St-Louis.

6 LA GREFFIÈRE :

7 L'onglet 6. La pièce sera 1068.

8

9 105P-1068 : Lettre de St-Louis Consulting du 26
10 septembre 2005 - Rapport sur les
11 recettes et déboursés du 3e déboursé
12 du financement crédit relais - Dossier
13 Productions Tipi inc.

14

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Q. **[1035]** Il me semble, Monsieur Thériault, que ces
20 projets-là, on est loin de la vocation première de
21 la SOLIM qui est le bras immobilier?

22 R. On n'est pas à construire du condo, effectivement.

23 C'était vraiment hors norme comme projet, tant par
24 la structure que par le projet lui-même. Tout à
25 fait.

1 Q. **[1036]** On est hors norme. Puis en plus, on vous dit
2 que c'est urgent?

3 R. Oui. Bien, urgent une fois que c'est autorisé.
4 Donc, une fois qu'on est engagé, faut... faut pas
5 laisser tomber le dossier non plus. Quand on est
6 engagé, il faut se rendre jusqu'au bout donc il
7 faut accompagner.

8 Q. **[1037]** Mais qui autorisait?

9 R. Ça montait au CA du Fonds, bien dépendemment du
10 montant, je pense...

11 Q. **[1038]** Celui-là, c'était?

12 R. C'est ça, de mémoire, je pense que c'est entre un
13 et trois millions (3 M) c'est le CA de SOLIM et au-
14 dessus de trois millions (3 M) ou cinq millions
15 (5 M), là, je suis pas certain, là, c'était le CA
16 du Fonds de solidarité.

17 Q. **[1039]** Donc, c'est monsieur Gionet?

18 R. Qui allait le porter, qui allait le présenter, tout
19 à fait.

20 Q. **[1040]** Mais dans celui-là, c'était lui-même qui...

21 R. C'était tout le temps lui, tout le temps lui, tout
22 le temps lui, dans tous les dossiers.

23 Q. **[1041]** O.K.

24 (15:53:13)

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Q. **[1042]** Puis au... peut-être je le sais pas, là,
2 juste pour clarifier, là, on parle du CA du Fonds
3 de solidarité, là, c'est monsieur Arsenault à
4 l'époque qui est là?

5 R. Oui. Bien je pense.

6 Q. **[1043]** Ou c'est...

7 R. Je suis pas sûr, je suis pas sûr, là, je...

8 Q. **[1044]** On n'est plus sûr de qui, là, ça serait à
9 vérifier?

10 R. C'est ça. Parce que j'y allais pas sur les CA donc
11 je sais pas qui est-ce qui était... qui est-ce qui
12 siégeait là.

13 Q. **[1045]** Est-ce que ça passe par le conseil
14 consultatif quand même, à votre connaissance, avant
15 de... si jamais c'est pas de leur... de leur
16 ressort, le montant d'investissement?

17 R. Si c'était le deuxième CA, il y avait tout le temps
18 le CA de SOLIM et ensuite ça allait au deuxième.

19 Q. **[1046]** Mais c'est le montant de l'investissement
20 qui détermine?

21 R. C'était le montant de l'investissement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[1047]** C'est pas plutôt monsieur Massé, je
24 m'excuse?

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Q. **[1048]** Oui, c'est bien possible, oui c'est bien
2 possible que ce soit monsieur Massé. De toute
3 façon, moi j'ai eu une petite absence, mais le onze
4 millions (11 M) d'investissement dans le projet en
5 général, c'est pas l'investissement de SOLIM, là?

6 R. Non.

7 Q. **[1049]** Le marquant c'est trois millions (3 M)?

8 R. C'est ça.

9 Q. **[1050]** On l'a plafonné à trois millions (3 M)
10 fondamentalement, là, je vous le suggère, là, mais
11 c'est... ça permet de rester à la SOLIM?

12 R. Exactement.

13 Q. **[1051]** On est d'accord là-dessus. Donc c'est le
14 conseil... le comité consultatif, dans le cas de
15 SOLIM, parce que là je vais voir si on est, de
16 mémoire je me rappelle plus...

17 R. Ça devait être un dossier SOLIM, ça, je pense.

18 Q. **[1052]** C'est un dossier SOLIM? Oui, c'est marqué
19 SOLIM. Donc, c'est pas un dossier (inaudible) donc
20 c'est le comité consultatif.

21

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[1053]** Vous avez commencé à rencontrer monsieur
24 Vincent dans le projet quelque temps avant le douze
25 (12) juillet, là, dans le contexte de la caution,

1 ensuite il est encore dans le projet. Est-ce que
2 monsieur Vincent vous disait qu'il connaissait
3 monsieur Jean Lavallée, vous donnait l'impression
4 qu'il le connaissait?

5 R. Ah oui, ça me donnait l'impression qu'il le
6 connaissait, oui.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Q. **[1054]** Ces impressions-là sont venues de quoi, là,
9 je vous dis ça parce que vous avez...

10 R. Bien des... c'était des discussions entre nous
11 informelles puis tout ça, là, ça me donnait
12 l'impression qu'il le connaissait, je peux pas vous
13 dire le moment puis le... la date précise, là,
14 mais...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[1055]** Donc, monsieur Vincent, ce que vous dites,
17 connaissait monsieur Gionet et monsieur Lavallée?

18 R. Est-ce qu'il connaissait monsieur Gionet avant le
19 projet? Ça je le sais pas. Ça, je peux pas...

20 Q. **[1056]** Mais il connaissait monsieur Lavallée avant
21 le projet?

22 R. Ça me donnait l'impression que oui. Oui.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Q. **[1057]** Vous avez donc pas de souvenir de... parce
25 que je me dis monsieur Lavallée vous avez... vous

1 l'avez croisé socialement ou peut-être même pas...

2 R. Oui, c'est ça, oui.

3 Q. **[1058]** ... dans le contexte que vous avez décrit
4 tout à l'heure, est-ce que c'est parce que monsieur
5 Vincent vous en parlait du fait qu'il (inaudible).

6 R. Bien c'est ça, c'est que des fois des rencontres
7 qu'on avait entre partenaires ça pouvait durer une
8 journée de temps, ça fait qu'à un moment donné, ça
9 déborde un petit peu puis il pouvait dire, je le
10 sais pas moi, il parlait de Johnny puis des choses
11 comme ça, puis ça... ça fait que moi, le souvenir
12 que j'ai, c'est qu'il le connaissait déjà avant.

13 Q. **[1059]** C'est votre perception?

14 R. Ma perception.

15 Q. **[1060]** D'accord. Donc, en deux mille six (2006), si
16 on revient à l'onglet 2 et qu'on se rend à la page
17 18 de cet onglet, en janvier deux mille six (2006),
18 on revoit la modi... l'autorisation
19 d'investissement on la modifie. Est-ce que vous
20 pouvez, de mémoire, nous indiquer tout à l'heure
21 vous avez dit qu'il avait dû y avoir des
22 changements, là, significatifs, là, mais est-ce que
23 vous pouvez nous expliquer un peu quels sont les
24 changements qui sont intervenus?

25 R. De mémoire, je sais que le site à Québec avait

1 changé, on avait changé la localisation de la salle
2 de spectacles et je pense, justement, que le
3 dossier de Bruxelles avançait plus rapidement, là,
4 je pense qu'il fallait ajuster le... le concept
5 d'attente là-bas aussi, là, par rapport à ça. Il
6 faudrait juste lire, là, mais... c'était les deux
7 raisons qui me viennent en tête, la localisation...

8 Q. **[1061]** La localisation du site de Québec?

9 R. De Québec.

10 Q. **[1062]** Si je ne m'abuse, on revoit aussi les
11 budgets à la baisse, est-ce que c'est exact? Si on
12 va à la page 21, Madame Blanchette, un petit peu
13 plus loin?

14 R. Oui.

15 Q. **[1063]** On a deux... deux tableaux successifs...

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[1064]** ... un avant et un après modification?

18 R. Tout à fait. Donc, ça devait refléter ça en même
19 temps, là.

20 Q. **[1065]** Donc le budget... le budget global passe
21 de... de... disons qu'on se limite aux
22 infrastructures, là, de onze (11) à sept millions
23 et demi (7,5 M)...

24 R. Exactement.

25 Q. **[1066]** ... par contre la mise de fonds de SOLIM,

1 elle, reste la même?

2 R. Oui.

3 Q. **[1067]** Donc, elle est plus...

4 R. Le montage financier est différent un petit peu,
5 là.

6 Q. **[1068]** Oui, exact. Et on voit qu'on n'a plus de
7 prêt de la BDC, notamment, que maintenant on a un
8 prêt chez Desjardins?

9 R. Oui.

10 Q. **[1069]** Et qu'on a un certain nombre de points
11 d'interrogation en ce qui concerne les subventions
12 diverses et variées, là, qui ont été disons revues
13 à la baisse?

14 R. C'est ça, on les avait laissées indiquées comme de
15 quoi qu'on pourrait les avoir, mais on les
16 considérait pas dans le montage financier, si on
17 les avait, c'est une bonne nouvelle.

18 Q. **[1070]** D'accord. Si on va un petit peu avant, dans,
19 avec la page précédente, la page 20 au milieu, en
20 ce qui concerne la localisation physique, au pa...
21 sous la ligne « Québec », le deuxième paragraphe
22 ici, on voit de plus la localisation du projet.
23 Donc c'est ce que vous nous indiquiez tout à
24 l'heure, le... le, c'était initialement prévu à
25 St-Louise, ce n'est plus possible, parce qu'il y

1 avait un loyer annuel qui était, j'imagine, fixe,
2 ou qui avait été négocié et on voit que le projet
3 sera désormais situé au parc de la chute
4 Montmorency. Par contre, on constate qu'il y a des
5 avantages à ce site-là, la localisation a
6 l'avantage d'être grandement accessible, attrait
7 touristique déjà très bien reconnu et pouvoir,
8 pouvoir combiner différents types de forfaits, et
9 cetera, et cetera. Là on voit aussi que, on
10 constate que la Sépaq, qui est le gestionnaire du
11 site est, voit ce... ce projet-là d'un oeil très
12 positif...

13 R. Oui.

14 Q. **[1071]** ... et que il y a des, on négocie, là, une
15 formule de rétribution, ou en tout cas qu'on
16 envisage, bon, la rétribution qui doit être
17 déterminée et qu'on, peut-être, même on aura un
18 loyer gratuit ou presque gratuit.

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[1072]** Donc, ça c'est très positif, là, de ce qu'on
21 voit là. On a, en tout cas, on a l'impression que
22 c'est envisagé...

23 R. Hum, hum. Hum, hum.

24 Q. **[1073]** ... très positivement. Bon. Effectivement, à
25 la page précédente comme vous nous le disiez, on

1 constate par ailleurs que, on a intégré, ou on
2 annonce qu'on intègre sous Bruxelles, là, un petit
3 peu, qui maintenant occupe une place prépondérante
4 dans tout ça, là, par rapport à l'autorisation
5 initiale, est-ce que je me trompe?

6 R. Oui, c'est ça. Le Bruxelles allait plus vite que
7 Québec.

8 Q. **[1074]** Oui. Là on voit que, le scénario
9 d'investissement de Bruxelles est intégré à
10 l'autorisation d'investissement des infrastructures
11 de Québec et c'est pas une autorisation
12 additionnelle d'investissement. Et là, corrigez-moi
13 si je me trompe, mais dans Bruxelles, je suis pas
14 certain qu'on ait la même distinction claire entre
15 infrastructures et, et spectacles. Mais là on
16 glisse ça à l'intérieur de l'autorisation
17 existante, donc y'a pas d'autorisation distincte
18 qui doit être générée. Est-ce que ça c'est, c'est
19 fréquent, là?

20 R. Là, je, je sais pas si le spectacle est encore
21 intégré dans ce budget. Je croirais pas parce que
22 je vois budget, infrastructures, onze millions
23 (11 M\$) en haut...

24 Q. **[1075]** O.K.

25 R. ... Donc, d'après moi, c'était seulement pour

1 l'infrastructure, mais je... je suis pas certain,
2 là. Mais d'après moi, oui, là.

3 Q. **[1076]** Ce qu'on voit un peu plus bas, là, la
4 structure de détention de Bruxelles est la
5 suivante : infrastructures, Bruxelles soixante-dix
6 pour cent (70 %), Hion, trente pour cent (30 %),
7 spectacles, Hion, cent pour cent (100 %). Le
8 Hion, c'est donc une entité...

9 R. Spécialement pour les spectacles.

10 Q. **[1077]** Pour les spectacles et ça, ça serait quelque
11 chose dans laquelle la SOLIM n'investirait pas.

12 R. Devait pas être là-dedans. C'est ça.

13 Q. **[1078]** Je vous comprends.

14 (16:00:21)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[1079]** Est-ce que quelqu'un de la SOLIM, une fois
17 qu'il octroyait, une fois que SOLIM octroyait de
18 l'argent, vérifiait l'avancement...?

19 R. Oui, c'était le chargé de projet ou moi, dans,
20 dépendamment des cas. S'assurer justement, les
21 rencontres avec les partenaires, ça servait à ça.
22 Vérifier l'échéancier, les revenus, les dépenses,
23 la progression du dossier en tant que tel.

24 Q. **[1080]** Oui, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui
25 s'assurait de voir si sur les lieux ça avançait

1 aussi?

2 R. Bien là, pas à Bruxelles.

3 Q. **[1081]** Donc, ce qui veut dire que quelqu'un aurait
4 pu vous demander de financer un projet à
5 l'extérieur et ça aurait pu être absolument...

6 R. Bien habituellement on est en...

7 Q. **[1082]** ... de la fraude par exemple, puis vous
8 l'auriez pas su.

9 R. Bien on est en partenariat, donc, on fait confiance
10 au partenaire, là, à tort ou à raison, mais on fait
11 confiance au partenaire. Donc, si il me dit... On
12 avait pas beaucoup de dossiers à l'extérieur. Il y
13 avait lui, il y en avait un au Gabon, de mémoire.
14 On en avait fait un aussi à Calgary. Puis c'était
15 tout, là. Il y avait pas... Parce que ça prenait
16 des retombées économiques d'un pour un, selon notre
17 investissement, donc c'était pas, c'était pas une
18 ligne directrice, là.

19 Q. **[1083]** Est-ce que c'était des projets immobiliers?

20 R. Calgary, oui, ça je suis certain. Gabon, c'était du
21 développement, c'était immobilier aussi, oui.

22 Q. **[1084]** O.K.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Q. **[1085]** Donc j'imagine que c'est délicat
25 effectivement d'envisager de faire du développement

1 immobilier à l'étranger, alors en le gardant
2 domestique, avec un rendement de un pour un, là,
3 j'imagine que il y a...

4 R. Bien, non. Non, non, non. Ça peut se faire, non,
5 non, ça pouvait se faire assez facilement. Comme le
6 dossier de Calgary, c'était un édifice immeuble,
7 c'est une immeuble bureaux, résidentiel et hôtel et
8 la majorité de la main-d'oeuvre venait du Québec.
9 Le... le, tout ce qui était armoires venait de la
10 Beauce. Donc le un pour un était facile à obtenir,
11 là. C'était pas difficile.

12 Q. **[1086]** D'accord. Quelle entreprise qui s'est occupé
13 de ce projet-là?

14 R. Ça c'est avec le Groupe Germain.

15 Q. **[1087]** O.K. Donc, le projet est modifié, bien
16 l'autorisation d'investissement est modifiée.
17 Inévitablement, l'entente de partenariat subit une
18 modification similaire...

19 R. Logiquement, oui.

20 Q. **[1088]** ... logiquement. donc si on va à l'onglet
21 numéro 7; là, on a donc une nouvelle proposition du
22 seize (16) mars deux mille six (2006) qui prévoit
23 de façon un petit peu plus complexe d'ailleurs la
24 structure, si on va à la dernière page, Madame
25 Blanchette, si on va à la dernière page, il y a une

1 annexe B qui a été greffée à ce document qui
2 prévoit ou qui détaille l'espèce de structure
3 juridique qui va encadrer l'ensemble de
4 l'investissement. Et on constate que c'est loin
5 d'être simple.

6 R. Effectivement. Ça me rappelle des souvenirs.

7 Q. **[1089]** Sans qu'on entre dans le détail, parce que
8 c'est un petit peu... je pense que ça serait un
9 petit peu laborieux pour rien. Mais qu'est-ce qui,
10 dans votre souvenir, justifiait qu'on ait une...

11 R. Bien, c'était de scinder tout ce qui était
12 spectacle et infrastructures et ensuite tout ce qui
13 était à l'étranger aussi.

14 Q. **[1090]** D'accord.

15 R. C'était ça l'idée de faire ça comme ça. Mais bien
16 honnêtement, le type d'actions puis tout ça, là, je
17 ne peux pas... je ne me rappelle vraiment pas.

18 Q. **[1091]** Donc, si on va jusqu'en bas, on a
19 l'impression qu'on voit Tipi inc., Tipi Bruxelles
20 S.A., spectacle Québec...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[1092]** ... spectacle Bruxelles?

23 R. C'est ça.

24 Q. **[1093]** Essentiellement, c'est les deux grandes
25 branches?

1 R. Exactement.

2 Q. **[1094]** La branche tente et la branche spectacle?

3 R. Exactement.

4 Q. **[1095]** Et, là, on remonte, on remonte, on remonte,
5 et en haut on a la SOLIM et Shanuk qui sont les
6 deux partenaires?

7 R. C'est ça.

8 Q. **[1096]** Si on va avant l'annexe A, à la dernière
9 page du premier document, donc quelques pages
10 auparavant, je vois que ce n'est pas numéroté, ça
11 n'aide pas, mais à la page des signatures. Voilà!
12 En dépit de ce qu'on a vu avant, là, on est de
13 retour à Shanuk. Et il y a à ce moment-là toujours
14 que Laurent Gaudreau qui est partenaire disons
15 officiellement à travers Shanuk, on se comprend.
16 Évidemment, il signe pour une entreprise. Mais à ce
17 stade-ci, à nouveau, monsieur Vincent n'est pas...

18 R. Bien, il faisait partie du projet. On le
19 rencontrait, puis tout ça. Mais effectivement il
20 n'apparaît sur le document.

21 Q. **[1097]** D'accord. Je vais coter ce document-là.

22 LA GREFFIÈRE :

23 1069.

24

25 105P-1069 : Entente de partenariat modifiée du 16

1 mars 2006 - Investissement de 3 M\$ en
2 faveur de Hiron inc. en partenariat
3 avec le Groupe Shanuk inc.
4

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[1098]** Dans ce document-là, on voit que
7 l'exclusivité de négociation pour les fins du
8 financement qui est prévue à la clause 4 est
9 toujours présente?

10 R. Oui.

11 Q. **[1099]** Donc rien ne change de ce côté-là. Mais
12 entre-temps, comme on a vu tout à l'heure, la
13 Banque de développement du Canada a été remplacée
14 par la Caisse populaire dans ce qui est envisagé.
15 Ensuite de ça, on a une convention transitoire
16 qu'on trouve à l'onglet 8 qui date du vingt-deux
17 (22) juillet deux mille sept (2007). Je voudrais
18 que vous m'expliquiez ce que cette convention
19 transitoire signifie quand on constate que,
20 effectivement, on a le retour de monsieur Vincent?

21 R. Ça, de mémoire, ce document-là servait à préparer
22 le closing qui devait s'en venir, d'après moi.
23 Bien, déterminer les grandes lignes d'affaires, les
24 grandes lignes d'affaires pour la convention qu'on
25 allait signer le closing formel en tant que tel.

1 C'est comme ça que je comprenais.

2 Q. **[1100]** On voit que...

3 R. Il faut comprendre que, là, ces documents-là, ça
4 fait quand même un bout de temps.

5 Q. **[1101]** Oui, oui, on est d'accord là-dessus.

6 R. Puis ce n'était pas, ce n'était pas... ce n'est pas
7 un document que je voyais souvent non plus.
8 Habituellement, c'est une société en commandite,
9 projet de condominiums, on roule. Là, c'était tout
10 du hors norme.

11 Q. **[1102]** Oui. C'est complexe même pour vous qui êtes
12 dans le domaine?

13 R. Tout à fait. Tout à fait.

14 Q. **[1103]** Mais on constate, par contre, effectivement,
15 à 8.0, la clause 8.0, la deuxième page, que
16 monsieur Vincent, là, cette fois-ci, est de retour.
17 On voit, là, c'est pour maintenir sa caution
18 personnelle pour le quatre cent mille dollars
19 (400 000 \$)...

20 R. Oui.

21 Q. **[1104]** ... qui avait été versé l'année d'avant?

22 R. Oui.

23 Q. **[1105]** Est-ce que vous vous souvenez pourquoi cette
24 convention transitoire date du vingt-deux (22)
25 juillet deux mille sept (2007), elle vient disons

1 proroger certaines des obligations prises par les
2 diverses parties deux ans auparavant ou presque,
3 là. Est-ce qu'on s'entend qu'on parlait de juillet
4 deux mille cinq (2005) quand même pour le...

5 R. Bien, de ce... c'était quand même un dossier
6 évolutif, là, c'était pas statique, là, donc ça
7 changeait, donc ça... C'était peut-être pour
8 montrer les changements qu'il y avait eu dans le
9 dossier, je m'en rappelle pas, là, mais c'est un
10 dossier qui bougeait beaucoup, là, surtout avec les
11 deux... tout ce qui était à Bruxelles et Québec,
12 les économies d'échelle et tout ça.

13 Donc, c'était peut-être par rapport à ça ou
14 aux changements aussi dans... dans les budgets,
15 c'est possible.

16 Q. **[1106]** Écoutez, moi, ce qui... ce qui disons me...
17 me chicote, si on peut dire, c'est que, bon, vous
18 nous avez dit - et madame la présidente est revenue
19 là-dessus - « il y a un peu d'urgence, on met de la
20 pression au début, là, pour que l'autorisation
21 d'investissement soit passée ». Monsieur Morin qui
22 est un témoin qui est venu avant vous du Fonds de
23 solidarité, il nous a expliqué que le cycle
24 investissement, des investissements types à la
25 SOLIM, c'est trente-six (36) mois.

1 Vous nous avez expliqué qu'une des forces
2 peut-être de la SOLIM, hein, c'est « ça roule, on
3 opère rapidement ». Là le dossier a été déposé
4 en... si je me souviens bien, en février deux mille
5 trois (2003), d'après les documents qu'on a. Et là
6 on est maintenant, là, quatre ans plus tard, enfin,
7 ou un trois ans plus tard... non, quatre ans plus
8 tard, pardon, quatre ans et demi plus tard, et on
9 est encore en train de signer des documents qui
10 reportent les choses. Alors, de mémoire, là,
11 qu'est-ce qui se passe? Pourquoi ce dossier-là est
12 aussi... et pourquoi est-ce qu'on n'abandonne pas,
13 là, si ça marche pas, là?

14 R. Ah! Ça, c'est une bonne question, là. Pourquoi ne
15 pas l'abandonné avant? Ça, je peux... je peux pas
16 vous le dire. Ça a été long parce que, comme je
17 vous dis, changement de site, changement de budget.
18 Le budget a passé de onze (11) à sept, comme on a
19 vu tantôt. Donc, le pourquoi? C'est quoi l'impact?
20 Les... les hypothèses de travail initiales
21 tiennent-tu encore la route? Mais, effectivement,
22 c'est très long, là, comme dossier, là.

23 Q. **[1107]** Vous avez pas discuté de ça avec monsieur
24 Gionet, par exemple?

25 R. Bien, moi, j'ai jamais été un fervent défenseur de

1 ce dossier-là, mais je faisais ma job qui était
2 d'analyser puis essayer de trouver les solutions. À
3 chaque fois, c'était... c'était de poser des
4 questions puis voir le... les tenants et
5 aboutissants en bout de ligne, là.

6 Q. **[1108]** Vous êtes une des personnes disons qui est
7 au... bien, en position disons de... de...
8 d'influencer le processus interne de SOLIM par
9 rapport à ça. Vous êtes parmi les gens qui gérez ça
10 à l'interne. Il y a peu de gens au-dessous de vous,
11 on s'entend là-dessus, à la SOLIM, là.

12 R. Oui.

13 Q. **[1109]** Si vous n'êtes pas un ardent défenseur de ce
14 projet-là, ils sont où les ardents défenseurs?
15 Parce que, vous me corrigerez si je me trompe, mais
16 clairement il y en a, là, parce qu'on est encore
17 impliqué, puis ça fait quatre ans que ça niaise.

18 R. Oui. Je peux pas vous dire, mais je sais que
19 c'était pas... le chargé de projet en bas jusqu'à
20 moi, on n'était pas des fervents défenseurs de ce
21 dossier-là.

22 Q. **[1110]** O.K. Et vous avez pas souvenir de quelqu'un
23 qui vous aurait dit « travaille, travaille, il faut
24 que ça... » pour qu'elle reste là...

25 R. « Essaie de trouver des solutions » dans le sens,

1 essayer de trouver... pas faire en sorte que ça
2 marche. C'est pas ça que je veux dire, mais trouver
3 des solutions. Autrement dit, O.K., on change le
4 site, bon, bien, c'est quoi l'impact? Qu'est-ce
5 qu'on fait? T'sais, c'est... c'est pas aussitôt
6 qu'il arrive... Parce qu'un projet de
7 développement, il arrive tout le temps mille et une
8 choses en cours de route qui est pas prévu
9 initialement, donc c'est normal qu'on doit
10 s'ajuster. Mais, c'est ça, à un moment donné, il
11 faut se rendre à la raison, là, par exemple, là.
12 (16:10:39)

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Q. **[1111]** Qui voulait que vous trouviez des solutions?

15 R. Ah! C'était Guy. Moi, ça... je relevais de Guy
16 Gionet.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[1112]** Donc, contre vents et marées, pour
19 l'instant, on trouve des solutions. Ça... ça marche
20 pas, ça marche pas, mais on va en trouver.

21 R. On pose des questions puis on... bien, non.

22 Q. **[1113]** Le bail, si j'ai bien compris... Ah! Peut-
23 être, Madame la Greffière, avant que je passe à
24 autre chose, j'oublie tout le temps.

25 LA GREFFIÈRE :

1 1070.

2

3 105P-1070 : Convention transitoire du 22 juillet
4 2007 et addendum du 31 octobre 2008
5 entre Solim, Productions Tipi, Groupe
6 Shanuk et Hinon

7

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[1114]** Donc, le fameux bail, qui était décrit comme
10 étant très intéressant parce que potentiellement
11 gratuit avec Sépaq, a fait l'objet, si je ne
12 m'abuse - là vous me corrigerez parce que c'est...
13 vos souvenirs sont peut-être meilleurs que les
14 miens que n'en ai pas. Ça a été laborieux?

15 R. De mémoire, oui, ça avait été assez difficile.

16 Q. **[1115]** Si je ne m'abuse, vous avez été impliqué là-
17 dedans?

18 R. Bien, on avait aidé Laurent, c'est Laurent qui
19 négociait. Moi et Lynda, on aidait Laurent, là, au
20 niveau des... des clauses et tout ça parce qu'un
21 bail commercial, c'était pas nécessairement le...
22 le domaine d'affaires de Laurent, là.

23 Q. **[1116]** Il y a une logique, remarquez bien, dans le
24 fait que vous vous impliquiez dans ce bail-là
25 puisque c'est votre tente qui va être plantée.

1 R. Tout à fait. Oui, oui. Non, non, on était
2 partenaire, donc on avait avantage à s'impliquer
3 aussi, là. Oui, oui. Tout à fait.

4 Q. **[1117]** Octobre deux mille sept (2007), on voit à la
5 dernière page la Sépaq signe le bail. Le caviardage
6 pour les signatures à la page 4 est un... est
7 volumineux, mais on voit quand même bien que ce
8 bail-là est signé et porte les signatures de
9 monsieur Gaudreau, monsieur Gionet et monsieur
10 Bilodeau pour Sépaq; à nouveau, là, on constate
11 l'absence de monsieur Vincent dans cette partie-là,
12 là?

13 R. Oui. Et est-ce que Laurent représentait Groupe
14 Shanuk? Je m'en rappelle pas, là, c'était peut-être
15 ça aussi, là.

16 Q. **[1118]** Oui, c'est très probable, là, mais c'est
17 peut-être logique qu'il représente Groupe Shanuk
18 mais ce que je veux dire, c'est qu'au minimum,
19 monsieur Vincent n'est pas le représentant...

20 R. Non.

21 Q. **[1119]** ... effectivement on n'ira pas plus loin que
22 ça, là, mais...

23 R. C'était le bébé à Laurent.

24 Q. **[1120]** Non, non, puis il n'avait pas de raison
25 d'être là personnellement, là-dessus on est

1 d'accord. Madame la greffière?

2 LA GREFFIÈRE :

3 Le bail c'est l'onglet 9, alors c'est 1071.

4

5 105P-1071 : Bail août 2007 et son addendum du 21
6 novembre entre la Sépac et Productions
7 Tipi inc. Et Spectacles Circum-
8 Polaires inc.

9

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1121]** Entente suivante, Monsieur Thériault, vingt-
12 sept (27) novembre, alors ça, si je ne m'abuse,
13 c'est une date importante dans ce dossier là?

14 R. Le vingt-sept (27) novembre?

15 Q. **[1122]** Oui. Est-ce que vous vous souvenez de ça? De
16 deux mille sept (2007)?

17 R. De mémoire, je le sais pas, là.

18 Q. **[1123]** Est-ce que c'est pas cette date-là que le
19 closing était prévu?

20 R. Ah, c'est possible. C'est possible.

21 Q. **[1124]** Je sais qu'il y avait quand même un certain
22 nombre de... de... le closing a été prévu un
23 certain nombres de fois, là?

24 R. C'est sûr c'est possible, oui.

25 Q. **[1125]** Ce contrat de financement là, là vous le

1 regarder rapidement, là, mais est-ce que ça
2 correspond à... est-ce que c'est un document avec
3 les adaptations qui sont nécessaires vu la
4 complexité de... du dossier en question, est-ce que
5 c'est un document qui est... avec lequel vous êtes
6 familier généralement, est-ce que c'est un contrat
7 de financement comme ceux que vous faites
8 d'habitude?

9 R. Oui, ça a l'air... ça a l'air standard, ça. Ça n'a
10 pas l'air...

11 Q. **[1126]** Et on voit, cette fois-ci, que... bon,
12 Laurent Gaudreau signe effectivement la dernière
13 page pour plusieurs des entités donc comme
14 président de HINON inc. et ensuite comme président
15 et secrétaire de Shanuk, comme président et
16 secrétaire de Tipi inc. et comme président et
17 secrétaire de Circumpolaire inc. De votre souvenir,
18 est-ce que monsieur Gaudreau est administrateur
19 unique de toutes ces entreprises-là, là?

20 R. Aucune idée.

21 Q. **[1127]** Aucune... vous avez aucune idée? Mais
22 clairement il signe à plusieurs titres?

23 R. Oui.

24 Q. **[1128]** Parfait.

25 R. C'était vraiment le chef d'orchestre, Laurent, là,

1 dans ce dossier-là.

2 Q. **[1129]** Oui, c'était... c'était son dossier?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[1130]** Parfait.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[1131]** Vous vous rappelez si monsieur Vincent était
7 présent à la signature du... de la convention de
8 (inaudible).

9 R. Je le sais pas, j'étais pas là.

10 Q. **[1132]** Vous étiez pas là?

11 R. J'étais pas... j'étais pas là au moment...

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[1133]** Vous n'avez pas assisté à cette séance de
14 clôture-là?

15 R. Non.

16 Q. **[1134]** Vous savez pas non plus si elle a eu lieu ou
17 pas vraiment? Est-ce que vous avez souvenir?

18 R. Bien, je suppose que oui, là.

19 Q. **[1135]** Si je vous parle d'une convention de mise
20 sous écrous? Est-ce que ça vous dit quelque chose,
21 ça?

22 R. C'est un terme qui me dit quelque chose, là, oui.

23 Q. **[1136]** Est-ce que c'est un terme que vous avez vu
24 souvent passer?

25 R. Non. Non.

1 Q. **[1137]** On va regarder, on l'a à la page suivante,
2 là, cette convention-là qui date aussi de la même
3 date. C'est un document dont on voit au deuxième
4 attendu, qu'on semble vouloir entiercer certains
5 documents qui ont fait l'objet de signatures
6 jusqu'à ce que certaines conditions qui sont
7 prévues au paragraphe 4 se réalisent. Et si on va
8 au paragraphe 4 on nous dit que :

9 Avant le vingt-neuf (29) février deux
10 mille huit (2008), l'investissement
11 sera présumé ne jamais avoir eu lieu
12 si le mandataire dépositaire n'a pas
13 reçu des parties un budget approuvé du
14 projet.

15 Et là, il y a des obligations qui s'ensuivent. Le,
16 un budget approuvé du projet, et là il y a des
17 obligations qui s'ensuivent. Ça est-ce que c'est
18 une étape, dans votre carrière à la SOLIM, vous
19 avez souvent eu à faire ça?

20 R. Non.

21 Q. **[1138]** Non, ça serait l'exception...

22 R. C'est très, je dirais pratiquement la seule fois.

23 Q. **[1139]** La seule fois, parce que si on, à moins que
24 vous vous en souveniez, là, mais...

25 R. Non, non, honnêtement...

1 Q. **[1140]** Madame la Greffière, peut-être les deux
2 documents, un derrière l'autre. Onglets 10 et 11,
3 là, j'ai...

4 LA GREFFIÈRE :

5 Alors, l'onglet 10, le contrat, c'est 1072 et
6 l'onglet 11, la convention, 1073.

7

8 105P-1072 : Contrat de financement entre Tipi
9 Hinon s.e.c., Hinon inc., Le Groupe
10 Shanuk inc., Productions Tipin inc. et
11 Spectacles Circum Polaires inc. du 27
12 novembre 2007

13

14 105P-1073 : Convention de mise sous écrou du 27
15 novembre 2007 entre Tipi Hinon s.e.c.,
16 Hinon inc., Productions Tipi inc. et
17 Gravel Bédard Vaillancourt Avocats

18

19 Q. **[1141]** Vous avez expliqué que, les, bon vous
20 rencontriez monsieur Gaudreau et monsieur Vincent
21 ensemble à partir de deux mille cinq (2005) de
22 façon, bon, régulière, peut-être...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[1142]** ... pas fréquente, mais régulière...

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[1143]** ... est-ce qu'à un moment donné, les
2 relations entre les deux vous ont paru changées?

3 R. Oui, à un moment donné c'était plus, c'était plus
4 houleux, là, si on veut dire, là, si on peut dire,
5 là. Je sentais qu'il y avait une tension entre les
6 deux, là.

7 Q. **[1144]** O.K.

8 R. Faut comprendre que c'est ça, moi je les voyais aux
9 deux ou trois mois, donc, il peut se passer bien
10 des choses entres les de... entre les deux
11 rencontres, là, mais effectivement les, certains
12 moments donnés, je sentais qu'il y avait une
13 tension entre les deux.

14 Q. **[1145]** Si je vous amène à l'onglet 17, ah! excusez-
15 moi, c'est une erreur de ma part, là. Oui, non,
16 c'est bien ça, l'onglet 17. On a un courriel, là,
17 qui est adressé par Guy Gionet à Laurent Gaudreau
18 qu'on pense, là, Laurent G... Laurent G2, pardon...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[1146]** ... c'est bien l'adresse du courriel de
21 Laurent Gaudreau à votre souvenir, là?

22 R. Bien je présume que oui, là.

23 Q. **[1147]** Bon, puis RPYT?

24 R. Ça c'était Denis.

25 Q. **[1148]** Ça c'est l'adresse de monsieur Vincent?

1 R. Oui.

2 Q. **[1149]** Là on voit soudainement un courriel de
3 monsieur Gionet qui semble suggérer que monsieur
4 Gaudreau ne désire plus être impliqué dans le
5 dossier et qu'il inviterait monsieur Vincent à
6 prendre la relève. Et en conséquence, devant ce
7 dérapage, SOLIM n'a pas d'autre alternative que de
8 se retirer du dossier et entreprendre des démarches
9 afin de récupérer les sommes déposées à la Caisse.
10 Donc, si je comprends bien, au quatorze (14)
11 février deux mille huit (2008), tout d'un coup,
12 bah! je dis tout d'un coup parce que là, c'est,
13 pour les fins de votre connaissance, est-ce que...
14 Bien d'abord, est-ce que vous vous souvenez de ce
15 courriel-là?

16 R. Bien, ça me dit de quoi, là, mais honnêtement, pas
17 plus que ça, là.

18 Q. **[1150]** Est-ce que vous comprenez, est-ce que vous
19 avez été avisé par monsieur Gaudreau vous, comme,
20 disons, contact dans le dossier, que il désirait se
21 faire remplacer par monsieur Vincent?

22 R. Non, non, non. Il m'avait jamais indiqué ça.

23 Q. **[1151]** Est-ce que c'est pas un peu particulier que
24 dans la même phrase on dise, monsieur Vincent prend
25 la relève et en même temps, bien, nous on se

1 retire?

2 R. Effectivement, je trouve ça bizarre.

3 Q. **[1152]** Vous avez pas d'idée de ce que ça peut
4 vouloir dire? Vous avez pas discuté de ça avec
5 monsieur Gionet (inaudible).

6 R. Je le sais pas. Je le sais pas.

7 (16:20:44)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[1153]** Pourquoi est-ce que c'est bizarre selon
10 vous?

11 R. Bien, qu'il y ait un des deux partenaires qui reste
12 et qu'on continue seulement qu'avec un des deux.
13 Je...

14 Q. **[1154]** Oui mais, puis qu'on retire de l'argent,
15 est-ce que ça veut dire qu'on doit inférer de ça
16 qu'on retirait l'argent d'un compte de monsieur
17 Gaudreau ou dans le compte qui, qui était géré par
18 monsieur Gaudreau puis on allait le mettre dans
19 celui de monsieur Vincent? Si on continue avec lui.
20 Parce que si la SOLIM...

21 R. C'est ça je comprends pas. Je comprends pas le
22 (inaudible).

23 Q. **[1155]** Bien, c'est parce qu'on dit, monsieur
24 Gaudreau, je comprends que monsieur Gaudreau se
25 retire et dans les circonstances, tu ne désires

1 plus être impliqué dans le dossier et invite Denis
2 à prendre la relève. Donc, Denis Vincent va prendre
3 la relève dans le dossier.

4 R. Oui.

5 Q. **[1156]** Bon. Mais là comment la SOLIM peut-elle dire
6 à ce moment-là, monsieur Gionet peut-il dire que,
7 qu'ils vont entreprendre les démarches afin de
8 récupérer les sommes déposées à la Caisse, pardon,
9 si monsieur Gionet veut continuer avec monsieur
10 Denis Vincent?

11 R. Bien je comprends que l'argent déposé à la Caisse,
12 c'est l'argent de SOLIM...

13 Q. **[1157]** Oui.

14 R. ... qui était le trois millions (3 M\$) qu'on parle
15 depuis le début...

16 Q. **[1158]** Oui.

17 R. ... donc, d'après moi c'était de le... écoutez, là,
18 je parle en son nom...

19 Q. **[1159]** Allez-y.

20 R. Je comprends que c'était de le retirer pour
21 continuer le projet à nouveau avec Denis. Moi c'est
22 comme ça que je comprends ce, ce courriel-là.

23 Q. **[1160]** O.K. C'est ce que je... C'est ça.

24 R. On disait la même chose?

25 Q. **[1161]** Oui.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [1162] Puis c'est ça qui est incohérent avec le
3 reste. Parce que si on continue avec Denis...

4 R. Oui, c'est bizarre.

5 Q. [1163] ... on continue, là, c'est... Oui. Là, on a,
6 on a pas vu ces documents-là parce que c'est des
7 documents qui étaient peut-être pas nécessairement
8 à votre connaissance puis, dans les... ça faisait
9 partie du processus...

10 R. Oui, oui.

11 Q. [1164] ... dans lequel vous étiez pas impliqué
12 mais, l'argent a effectivement été versé par SOLIM?
13 (inaudible)

14 R. Moi, ce que je comprenais, de mémoire dans ce
15 dossier-là, c'est que le... la Caisse voulait que
16 l'argent de SOLIM soit investi. Donc, on avait
17 déboursé la totalité de l'argent dans le compte de
18 la compagnie, de la société en commandite qui avait
19 été créée.

20 Q. [1165] De Tipi ou quelque chose comme ça?

21 R. Oui, je ne sais pas le nom. Tipi, oui, non, ou
22 Circum ou Shanuk.

23 Q. [1166] Donc, l'argent avait été versé pour
24 investir. Et c'est à ça qu'est fait référence quand
25 on dit que...

1 R. Oui, oui, d'après moi, c'est à ça, oui, oui.

2 Q. **[1167]** Parfait. Si on va à l'onglet... Bien, on va
3 le coter, Madame la greffière.

4 LA GREFFIÈRE :

5 L'onglet 17, le courriel, 1074.

6

7 105P-1074 : Courriel de Guy Gionet du 14 février
8 2008 - projet Tipi

9

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1168]** Si on va à l'onglet 12, qui est daté de
12 quelques jours plus tard, là, on a un mémo à
13 monsieur Gaudreau signé de monsieur Gionet, enfin
14 signé, adressé par monsieur Gionet, copie à
15 monsieur Vincent. Est-ce que vous avez déjà vu ce
16 mémo?

17 R. Moi, ça ne me dit rien.

18 Q. **[1169]** Vous n'avez pas souvenir de ce document?

19 R. Non, moi, ça... ça ne me dit rien.

20 Q. **[1170]** Ça semble être un espèce de résumé que
21 monsieur Gionet fait du dossier. On voit un résumé
22 de sa perspective du projet initial, du projet
23 modifié, du partenariat. Et, là, on voit au
24 quatrième, sous « le partenariat » à la deuxième

1 page au quatrième point :

2 Vous avez voulu écarter votre
3 partenaire Denis du processus
4 décisionnel jugeant ces questions non
5 pertinentes. L'intervention de Denis
6 remet en question le projet Spectacles
7 et la viabilité du projet, un élément
8 jugé primordial pour SOLIM.

9 Là, c'est une question d'interprétation. Ma
10 perspective, moi, sur un - comment dire - une
11 approche de demande de financement à une
12 institution comme SOLIM par deux partenaires, qui
13 seraient monsieur Vincent et monsieur Gaudreau,
14 sous-entendrait que ces deux personnes-là sont
15 ensemble et qu'elles présentent une demande à un
16 tiers. Là, de ce que je comprends de ça, monsieur
17 Vincent semble soulever des questions auprès de
18 SOLIM en ce qui a trait à la viabilité du projet,
19 en tout cas en soulever. Et ça, ça met en péril
20 l'intérêt que SOLIM pourrait avoir dans le projet.
21 Est-ce que c'est le souvenir que vous en avez?

22 R. Oui, oui. Oui, c'est comme ça que je le vois, oui.
23 Je me rappelle des rencontres que Denis, justement,
24 questionnait au niveau des revenus, projection des
25 revenus. Il trouvait ça trop optimiste. Oui.

1 Q. **[1171]** Ce n'est pas un peu particulier ça comme
2 dynamique disons dans un projet de ce genre-là?

3 R. Que?

4 Q. **[1172]** Qu'un des deux partenaires, au lieu de
5 discuter mettons avec son partenaire...

6 R. Oui, effectivement, oui, oui, ils auraient dû se
7 parler ensemble, puis ensuite ils viennent voir le
8 partenaire financier puis parler d'une voix
9 commune.

10 Q. **[1173]** C'est ça. S'il y a des problèmes avec le
11 dossier, puis qu'on veut tenter de solutionner ça
12 avec le financier qui va mettre l'argent, on fait
13 ça entre nous. Après ça, on trouve une solution qui
14 est agréable?

15 R. Effectivement, c'est la manière de faire.

16 Habituellement c'est comme ça que ça se fait.

17 Q. **[1174]** Donc, c'est très étrange que...

18 R. Oui, oui, c'est bizarre. Oui, oui, c'est bizarre.

19 Q. **[1175]** Est-ce que vous avez discuté de ça avec
20 monsieur Gionet? Vous qui étiez disons un témoin
21 privilégié de la plupart de ces rencontres-là puis
22 de cette dynamique-là, vous n'avez jamais eu
23 l'occasion de dire...

24 R. Bien, moi, c'est sûr que les rencontres qu'on avait

1 puis que Denis était là, c'est lui qui soulevait le
2 fait que les revenus, il questionnait les revenus
3 au niveau du nombre de billets de spectacle, puis
4 tout ça. Donc, c'est sûr que je devais le rapporter
5 à Guy. Mais il faut comprendre aussi qu'on avait
6 une trentaine de projets en cours de route tout le
7 temps en même temps. Donc, ce n'était pas à temps
8 plein sur un dossier.

9 Q. **[1176]** Si on va à la page suivante, et on va en bas
10 de la page de la dernière page, l'avant-dernier
11 paragraphe, dans le résumé des éléments du conflit,
12 lequel conflit semble être un conflit, de ce que je
13 comprends, entre les deux partenaires d'affaires,
14 qui n'est pas nécessairement dans la mesure où ça
15 ne pose pas de problème à SOLIM, ce n'est pas de
16 leur ressort, vous en conviendrez.

17 R. Oui.

18 Q. **[1177]** Laurent Gaudreau ne peut écarter le
19 débat sur la profitabilité du projet
20 demandé par l'un des partenaires.
21 Denis a amené une argumentation nous
22 indiquant un risque de profitabilité
23 du projet.

24 C'est encore la même dynamique. Monsieur Vincent
25 s'inquiète auprès de SOLIM de la profitabilité de

1 son propre projet?

2 R. Oui, oui.

3 Q. **[1178]** C'est ça?

4 R. Oui, oui, tout à fait.

5 Q. **[1179]** Madame la greffière.

6 LA GREFFIÈRE :

7 1075.

8

9 105P-1075 : Mémo de SOLIM du 19 février 2008 -

10 Projet Tipi

11

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[1180]** On va écouter une petite conversation entre
14 monsieur Gionet et vous-même qui date de... du
15 quatorze (14) avril deux mille neuf (2009), donc
16 qui date d'une époque où, si je ne m'abuse, là,
17 le... le... le dossier est devenu litigieux. Est-ce
18 que c'est exact, le quatorze... quatorze (14) avril
19 deux mille neuf (2009)?

20 R. Oui, oui, oui. Là, ça achevait, là, ça allait mal,
21 là. Oui. Oui.

22 Q. **[1181]** Oui. Est-ce que vous vous souvenez qu'il y
23 avait eu une poursuite de déposée?

24 R. Bien, j'étais au courant, pas des détails, mais je
25 sais qu'il y avait des poursuites en cour puis...

1 Q. **[1182]** O.K.

2 R. ... je sais qu'il y avait, au niveau juridique, là,
3 qu'il y avait des problèmes.

4 Q. **[1183]** Parfait. On se limite à ça. Madame
5 Blanchette, si vous voulez peut-être faire jouer la
6 conversation qui est à l'onglet 13.

7 (16:28:35)

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[1184]** Peut-être avant qu'on se laisse pour
13 aujourd'hui, ma question, c'est : monsieur Gionet
14 vous appelle pour vous demander s'il y a une lettre
15 qui aurait été envoyée demandant à monsieur
16 Gaudreau que monsieur Vincent soit son partenaire.
17 Bon. Là je constate que vous aviez aucune idée de
18 cet... de l'existence de cette lettre-là.

19 R. J'ai pas plus idée maintenant, là. Oui.

20 Q. **[1185]** Pas plus idée maintenant.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Q. **[1186]** Il y a quand même quelque chose à noter, à
23 la ligne 12, c'est Jean qui lui pose la question.

24 R. Qui devait être Jean Lavallée, d'après moi.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Q. **[1187]** Effectivement, c'est toute une possibilité.

2 R. Bien, d'après moi, là.

3 Q. **[1188]** D'après vous, c'est monsieur Lavallée.

4 Pourquoi est-ce que votre réponse et la réponse de
5 monsieur Gionet à Jean n'a pas été « bien, voyons
6 donc, c'est le partenaire. » Ça a toujours été le
7 partenaire de monsieur Gaudreau. Pourquoi sa
8 réponse et son action, à votre avis, c'est de vous
9 appeler vous?

10 R. Bien, je sais pas. Écoutez, à la quantité de
11 dossiers qu'on avait, puis Guy en avait beaucoup
12 aussi, puis dans ce dossier-là, c'était rendu
13 litigieux à la fin, donc il y avait beaucoup de
14 correspondances aussi. Je veux pas parler à sa
15 place, là, mais je...

16 Q. **[1189]** Non, non. Ça, je comprends, mais...

17 R. ... je le sais pas.

18 Q. **[1190]** ... c'est... c'est une prémisse parce que,
19 effectivement, vous pouvez pas vous prononcer pour
20 lui. Mais, vous, pourquoi c'est pas votre réponse?
21 Je comprends que vous... vous... pourquoi vous
22 répondez pas tout simplement « ça n'a aucun sens.
23 Tu me demandes si on a envoyé une lettre pour
24 demander que le partenaire qui est déjà le
25 partenaire...

1 R. Bien, j'avais l'air d'être...

2 Q. [1191] ... soit le partenaire. »

3 R. ... j'avais l'air d'être pas mal surpris aussi, je
4 trouve, sur la conversation, mais j'ai pas souvenir
5 de cette... de cette lettre-là ni de cette
6 conversation-là. Mais, à écouter mon ton de voix...

7 Q. [1192] Vous êtes perplexe.

8 R. ... j'avais un point d'interrogation dans le milieu
9 de la face, là.

10 Q. [1193] Parfait. Je vous remercie. On va suspendre,
11 je pense, pour aujourd'hui. On va reprendre pas
12 demain matin, Monsieur Thériault.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Puis si on... Oui, puis clairement, je pense, de
15 l'autre onglet que vous avez déposé, je pense,
16 c'est l'onglet 12, oui, le mémo de... à monsieur
17 Laurent Gaudreau par...

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Par monsieur Gionet.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 ... par monsieur Gionet était pas à la connaissance
22 de monsieur...

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Non, non. Exact.

25 LA PRÉSIDENTE:

1 ... de monsieur Thériault, alors...

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 Je vérifiais si, effectivement, c'était le cas, là,
4 parce que...

5 LA PRÉSIDENTE:

6 C'est ça.

7 Q. [1194] Merci beaucoup, Monsieur Thériault, à
8 demain.

9 R. Merci. Merci.

10

11 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

12

13 LA GREFFIÈRE :

14 Est-ce que je cote les... les écoutes?

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Oui, excusez-moi.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Alors, ce sera 105P-1076.1 pour l'écoute et 1076.2
19 pour la transcription.

20

21 105P-1076.1 : Écoute électronique 08-0469_02229
22 du 14 avril 2009

23 105P-1076.2 : Transcription de l'écoute
24 électronique 08-0469_02229 du 14
25 avril 2009

1

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Parfait.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Excusez-moi, Madame la Greffière. Je suis très
6 indiscipliné.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Merci.

9

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

12

13

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **ROSA FANIZZI**, et **DANIELLE**
4 **BERGERON**, sténographes officielles, dûment
5 assermentées, certifions sous notre serment
6 d'office que les pages qui précèdent sont et
7 contiennent la transcription fidèle et exacte des
8 notes recueillies au moyen de l'enregistrement
9 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
10 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
11 tout, conformément à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **DANIELLE BERGERON**

25